

**ORDRE DU JOUR DÉFINITIF**208<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

28 mai 2021 | 10 h – 17 h HE

Réunion virtuelle | Les informations pour se connecter à Zoom figurent dans l'invitation de calendrier Outlook

Se reporter au besoin au [Manuel des politiques du conseil](#) et au [Règlement administratif](#)

<b>1. Ouverture</b>
<b>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour</b> – J. Boudreau <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>
<b>1.2 Déclaration de conflit d'intérêts</b> (pages 4 à 5)
<b>1.3 Examen de la réunion précédente</b> – J. Boudreau (pages 6 à 7) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
<b>2. Rapports de la direction</b>
<b>2.1 Rapport de la présidente</b> – J. Boudreau (pages 8 à 10)
<b>2.2 Rapport du chef de la direction</b> – G. McDonald (compte rendu verbal)
<b>2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil - T1</b> – G. McDonald, B. Dony, M. Mahmoud (pages 11 à 27)
<b>2.4 Rapport de consultation</b> – D. Chui (pages 28 à 31)
<b>2.5 Rapport du Groupe des chefs de direction</b> – K. King (pages 32 à 41) a) Présentation PowerPoint de la réunion de février b) Compte rendu verbal de la réunion de mai à présenter sur place
<b>2.6 Rapport du Groupe des présidents</b> – M. Stothart (pages 42 à 48) a) Présentation PowerPoint de la réunion de février b) Compte rendu verbal de la réunion de mai à présenter sur place
<b>3. Ordre du jour de consentement</b>
Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>
<b>3.1 Approbation des procès-verbaux</b> (pages 49 à 64) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 24 février 2021 soit approuvé tel que présenté.</i> b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 7 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.</i>
<b>3.2 Nominations au BCAPG</b> (pages 65 à 67) <i>Que les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Suzelle Barrington, représentante du Québec (troisième mandat)</i></li> <li>• <i>Emily Cheung, membre hors cadre (troisième mandat)</i></li> <li>• <i>James K.W. Lee, membre hors cadre (nouveau membre)</i></li> <li>• <i>Ramesh Subramanian, représentant de l'Ontario (deuxième mandat)</i></li> </ul>
<b>3.3 Nominations au BCCAG</b> (pages 68 à 70) <i>Que les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Kamran Behdinin, membre hors cadre (nouveau membre)</i></li> <li>• <i>Marcie Cochrane, membre hors cadre (nouveau membre)</i></li> <li>• <i>Frank Collins, représentant de la région de l'Atlantique (troisième mandat)</i></li> <li>• <i>Amy Hsiao, représentante de la région de l'Atlantique (deuxième mandat)</i></li> <li>• <i>Sam Inchasi, membre hors cadre (deuxième mandat)</i></li> <li>• <i>Karen Savage, représentante de la Colombie-Britannique (deuxième mandat)</i></li> <li>• <i>Qing Zhao, membre hors cadre (deuxième mandat)</i></li> </ul>

	<p><b>3.4 Énoncés de principe nationaux</b> (pages 71 à 90)</p> <p>a) <i>QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :</i></p> <p>i. <i>Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie</i></p> <p>b) <i>QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :</i></p> <p>i. <i>Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers</i></p> <p>ii. <i>Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux</i></p>
<b>4.</b>	<b>Affaires/décisions du conseil</b>
	<p><b>4.1 Sondage sur l'efficacité de la gouvernance</b> – N. Hill (pages 91 à 104)</p> <p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, adopte les recommandations du rapport sur l'efficacité de la gouvernance.</i></p>
	<p><b>4.2 Révision des politiques du conseil</b> – N. Hill (pages 105 à 158)</p> <p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p>a) <i>approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <p>i.1.2, <i>Principes directeurs</i> <span style="float: right;">iii.6.10, <i>BCCAG</i></span></p> <p>ii.6.9, <i>BCAPG</i></p> <p>b) <i>abroge la politique du conseil 8.2, Diversité et inclusion.</i></p>
	<p><b>4.3 Défi 50-30</b> - J. Dunn (pages 159 à 161)</p> <p><i>QUE le conseil approuve la participation d'Ingénieurs Canada au Défi 50-30, sur recommandation du champion 30 en 30.</i></p>
<b>5.</b>	<b>Rapports annuels</b>
	<p><b>5.1 BCAPG et compte rendu sur les préoccupations de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada</b> – B. Dony (diapositives et pages 162 à 164)</p>
	<p><b>5.2 BCCAG</b> – M. Mahmoud (diapositives et pages 165 à 166)</p>
	<p><b>5.3 Comité FAGR</b> - D. Gelowitz (diapositives et page 167)</p>
	<p><b>5.4 Comité sur la gouvernance</b> – N. Hill (diapositives et pages 168 à 169)</p>
	<p><b>5.5 Comité RH</b> – D. Lynch (diapositives et pages 170 à 171)</p>
	<p><b>5.6 Champion 30 en 30 du conseil</b> – J. Dunn (diapositives et pages 172 à 174)</p>
	<p><b>5.7 Liste des organisations partenaires</b> – G. McDonald (pages 175 à 185)</p>
<b>6.</b>	<b>Comptes rendus annuels des parties prenantes</b>
	<p><b>6.1 Doyennes et doyens d'ingénierie Canada</b> – K. Deluzio (compte rendu verbal, avec diapositives à l'appui)</p>
	<p><b>6.2 Fédération canadienne étudiante de génie</b> – S. McKeown (compte rendu verbal, avec diapositives à l'appui)</p>
<b>7.</b>	<b>Élections et nominations</b>
	<p><b>7.1 Acclamation de la présidente élue</b> – D. Lynch (page 186)</p>
	<p><b>7.2 Nomination au Comité RH</b> - D. Lynch (pages 187 à 188)</p> <p><i>QUE le conseil nomme les administratrices et administrateurs suivants au Comité des ressources humaines 2021-2022, sur recommandation du Comité 2020-2021 :</i></p> <p>a) <i>Dawn Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB</i></p> <p>b) <i>Jane Tink, APEGA</i></p>
<b>8.</b>	<b>Questions diverses</b>

<b>9.</b>	<b>Prochaines réunions</b>	
	<b>Réunions du conseil</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 et 15 juin (réunion virtuelle)</li> <li>• 1<sup>er</sup> octobre (Ottawa, ON)</li> <li>• 13 décembre (Ottawa, ON)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 février 2022 (Ottawa, ON)</li> <li>• 6 avril 2022 (réunion virtuelle)</li> <li>• 27 et 28 mai 2022 (ON)</li> </ul>
	<b>Réunions des comités 2021-2022</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité RH : 29 mai (réunion virtuelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les comités 2021-2022 : 14 juin (réunions virtuelles)</li> </ul>
<b>10.</b>	<b>Séances à huis clos</b>	
	<b>10.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, la gestionnaire des Services aux membres, la vice-présidente des Affaires générales et Partenariats stratégiques et l'administratrice de la gouvernance.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur les programmes d'affinité – G. McDonald (annexes envoyées séparément)</li> </ul>	
	<b>10.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>	
	<b>10.3 Administrateurs et administratrices seulement</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i>	
<b>11.</b>	<b>Clôture</b> (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

## Document d'appui au conseil d'administration

### Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
  - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
  - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil<sup>1</sup> ou aux membres<sup>2</sup> lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

### Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

#### Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

#### Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

<sup>1</sup> Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

<sup>2</sup> Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

### Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion<sup>3</sup>.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)<sup>4</sup>. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)<sup>5</sup>. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

### Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme<sup>6</sup>. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

<sup>3</sup> Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

<sup>4</sup> Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

<sup>5</sup> *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

### Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	7 avril 2021	Le personnel corrigera le rapport des conclusions de l'audit pour indiquer que l'audit de 2020 s'est conclu en février 2021.	Personnel d'IC	Dès que possible	Terminé – Le rapport conservé à l'interne a été modifié.
2.	7 avril 2021	Le personnel apportera les ajustements demandés au profil de risques de l'organisation.	Personnel d'IC	Dès que possible	Terminé – Les documents ont été ajustés en prévision du prochain examen du Comité FAGR.
3.	24 février 2021	Le personnel fera un suivi sur les droits d'exercice indépendant des technologues auprès des organismes de réglementation afin de déterminer si cette question doit être opérationnalisée dans le cadre du plan stratégique actuel.	Personnel d'IC / Groupe des chefs de direction	S/O	En cours – Doit faire l'objet de discussions supplémentaires à la réunion de mai du Groupe des chefs de direction.
4.	24 février 2021	Le personnel modifiera la priorité 1.1 du Plan stratégique, tel qu'indiqué ci-dessus, avant de la distribuer aux membres.	Personnel d'IC	Dès que possible	Terminé – Le document a été actualisé avant d'être distribué aux membres le 26 février 2021.
5.	8 avril 2020	Le personnel révisera le texte de la motion portant sur les états financiers audités avant la réunion de 2021.	Secrétariat	1 <sup>er</sup> mars 2021	Terminé – Le texte révisé de la motion a été présenté au conseil le 7 avril 2020.

Dernière mise à jour : 12 mai 2021		Kathy Baig	Maxime Bellefleur	Christiane Bellini	Jean Boudreau	Victor Bous	Jeff Card	Danny Chui	Austin Dunn	Dwayne Golowitz	Nancy Hall	Jeff Kohn	Sudhir Ma	Tim Joseph	David Lynch	Dawn Nedobin-Marak	Kelly Reid	Jane Tink	Richard Trinke	Nicholas Turgeon	Mike Winick	Chris Zink
<b>Réunions du conseil</b>																						
15 juin, virtuel	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
2 octobre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
7 décembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
24 février, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
7 avril, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Programme Board on Board Leadership</b>																						
Accès continu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Sommet de formation 4 Seasons</b>																						
1er novembre 2020 au 31 janvier 2021 (90 jours)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>BCAPG</b>																						
6 et 7 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
19 et 20 septembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 février, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>BCCAG</b>																						
31 juillet, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
21 et 22 septembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
10 et 11 avril, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Comité FAGR</b>																						
15 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
14 août, hybride	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
21 octobre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
10 novembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1 décembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
26 janvier, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
25 février, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
17 mars, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
12 mai, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Comité sur la gouvernance</b>																						
15 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
9 septembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
17 novembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 mars, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Comité RH</b>																						
23 mai, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
15 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
17 septembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 décembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
11 janvier, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
29 mars, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Groupe de travail sur le plan stratégique</b>																						
11 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
16 juillet, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
10 septembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 décembre, virtuel	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 février, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Présence obligatoire  
 Présence non obligatoire  
 Présence pour une partie de la réunion  
 Présence obligatoire, s'est excusé.e



**Rapport de la présidente**  
**Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 mai 2021**

Poursuivi les conversations téléphoniques hebdomadaires avec le chef de la direction.

11 janvier – Participé à la réunion (virtuelle) du Comité RH.

16-17 janvier – Assisté chaque jour à deux séances (virtuelles) de la Conférence canadienne sur le leadership en ingénierie de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)

Cette conférence annuelle (auparavant appelée congrès) vise deux objectifs : tenir l'assemblée générale annuelle de la FCEG et fournir une plateforme où les étudiants peuvent collaborer et apprendre au contact de leurs partenaires de l'industrie, de leurs commanditaires et d'autres étudiants. Le thème de cette année était Communauté et résilience.

17 janvier – Prononcé (virtuellement) l'allocution de clôture de la Conférence canadienne sur le leadership en ingénierie de la FCEG

On m'a demandé de parler de la façon dont j'ai géré ma carrière pendant les hauts et les bas de l'économie, du rôle joué par la communauté des ingénieurs et du fait que le génie est une profession résiliente.

25 janvier – Participé à la réunion (virtuelle) sur les résultats de l'évaluation du chef de la direction avec les deux autres présidents et Gerard McDonald

26 janvier – Assisté à la réunion (virtuelle) du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

27 janvier – Participé (par Zoom) à la réunion spéciale de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA)/Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) au sujet de l'évaluation d'Ingénieurs Canada

Cette réunion visait à prendre une décision basée sur le rapport soumis par Ingénieurs Canada après la réunion annuelle de l'IPEA/APEC afin de répondre aux préoccupations de l'équipe d'évaluation concernant notre répertoire de la mobilité internationale. Le rapport a été accepté comme démontrant une équivalence substantielle avec la norme de compétence internationale, et nous demeurons membres de l'APEC Engineers Agreement et de l'International Professional Engineers Agreement pendant une période de six ans à compter de l'évaluation initiale.

28 janvier – Assisté à la réunion (virtuelle) du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

4 février – Présidé la réunion (virtuelle) du Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS)

6 février - Assisté à la réunion (virtuelle) du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)

11 février – Assisté à la réunion (virtuelle) du conseil de l'AIGNB



16 – 19 février – Assisté à sept séances de développement professionnel dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'AIGNB et transmis les salutations d'Ingénieurs Canada à la réunion d'affaires (virtuelle) du 19 février

24 février – Les trois présidents (3P) ont rencontré le chef de la direction pour lui communiquer la décision du conseil concernant son évaluation.

25 février – Assisté à la réunion (virtuelle) du Comité FAGR.

28 février – Assisté aux séances (virtuelles) de la Compétition canadienne d'ingénierie (CCI) 2021 de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), et remis un prix au nom d'Ingénieurs Canada, qui commandite l'événement

Les concurrents doivent d'abord remporter une compétition intra-universitaire, puis se classer parmi les meilleurs dans leur compétition régionale respective (régions de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique). Ingénieurs Canada commanditait le Prix de la conception innovatrice.

3 mars – Assisté à la réunion (virtuelle) du Comité sur la gouvernance.

3 mars – Assisté à l'AGA (virtuelle) d'Engineers Yukon et transmis les salutations d'Ingénieurs Canada.

5 mars – Répondu aux questions de l'Ontario Professional Society of Engineers (OSPE) en vue de la publication d'un blogue à l'occasion de la Journée internationale des femmes (le 8 mars).

10 mars – Assisté au webinaire de développement professionnel d'Engineers & Geoscientists BC sur la reconnaissance des territoires ancestraux des Premières Nations

Ce webinaire, qui réunissait un panel d'experts, était très intéressant et informatif. Ingénieurs Canada a élaboré un guide à l'intention du personnel et des bénévoles pour qu'ils reconnaissent les Premières nations et leurs territoires traditionnels lors de la tenue de réunions, d'événements publics ou de conférences.

17 mars – Assisté à la réunion (virtuelle) du Comité FAGR

18 mars – Assisté à la réunion (virtuelle) du conseil de l'AIGNB

29 mars – Participé à la réunion (virtuelle) du Comité RH

7 avril – Présidé la réunion des 3P qui visait à établir l'ordre du jour de la réunion du conseil et de l'AAM de mai.

10 avril – Assisté à la réunion (virtuelle) du BCCAG

14 – 16 avril – Assisté au Symposium (virtuel) de l'ABET

L'ABET – l'Accreditation Board for Engineering and Technology, Inc. – est un organisme qui agréé des programmes d'études en sciences appliquées et naturelles, en informatique, en génie et en technologie du génie. Le symposium est l'événement phare de l'ABET pour l'agrément, l'évaluation et

l'échange mondial de pratiques optimales en éducation aux STIM. Les séances de cette année portaient sur l'agrément, l'évaluation, et la diversité, l'équité et l'inclusion, et comprenaient des discussions ouvertes et des conférences.

22 avril – Assisté à la réunion du conseil de l'AIGNB (en tant que membre du conseil)

23 avril – Assisté à l'AGA (virtuelle) de l'APEGA et transmis les salutations (enregistrées) d'Ingénieurs Canada

27 avril – 1<sup>er</sup> mai – Assisté virtuellement à des séances de développement professionnel, à la cérémonie de remise de prix et à l'AGA de l'APEGS, et transmis les salutations d'Ingénieurs Canada

12 mai – Assisté à la réunion (virtuelle) du Comité FAGR.

20 mai – Assisté à la Soirée de l'excellence en génie (virtuelle) de l'OIQ.

27 mai – Assisté aux présentations (virtuelles) des organismes de réglementation.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire au conseil – TR1		2.3
Objet :	Fournir au conseil un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique.	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction Mahmoud Mahmoud, président du BCCAG Bob Dony, président, BCAPG	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Contexte

- En septembre 2018, le conseil a donné les directives suivantes en ce qui concerne les progrès présentés dans le rapport stratégique intermédiaire par rapport au plan stratégique 2019-2021.
  - Des rapports de rendement intermédiaires devront être présentés au conseil par le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission lors des réunions de mai, d'octobre et de décembre.
  - Un rapport de rendement annuel devra être soumis au conseil en février et aux membres en mai.
  - Le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission devront fournir **leur évaluation de la probabilité de produire les résultats attendus** pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel, tels que définis dans le Plan stratégique, avant la fin de la période du plan (2021).
  - Des commentaires explicatifs devront être fournis pour tout élément dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent.
  - Une « carte de pointage » d'une page, avec pages de détails à l'appui, devra être fournie pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel.
  - Le conseil demandera au chef de la direction et aux présidents des explications sur les aspects faisant exception (dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent).
  - Le modèle et le processus de production de rapport devront être adaptés et améliorés en fonction de l'expérience acquise à l'usage.

### Rapport de situation

- Ce rapport de rendement intermédiaire couvre le premier trimestre de 2021 (c'est-à-dire du 1er janvier au 31 mars 2021).
- Il a été préparé par le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG, avec l'appui du personnel.
- Toutes les initiatives indiquent que les objectifs annuels sont en bonne voie et que les résultats attendus pour chaque portefeuille devraient être atteints d'ici la fin de l'année.

### Prochaines étapes

- Lors de sa réunion de février 2020, le conseil a demandé qu'on améliore le rapport en y ajoutant des mesures ou des indicateurs de rendement clés. Ce travail est effectué par le personnel et sera mis en œuvre avec le nouveau plan stratégique en 2022.
- Les autres étapes seront celles prescrites par le conseil. Actions possibles :
  - Clarification des progrès réalisés jusqu'à présent.
  - Modifications apportées à la mise en œuvre et/ou à l'opérationnalisation du plan stratégique approuvé par les membres.


### Annexes

- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique -TR1 2021

## Rapport de rendement intermédiaire : TR1 de 2021

	TR1	TR2	TR3
	Objectifs annuels Résultats stratégiques	Objectifs annuels Résultats stratégiques	Objectifs annuels Résultats stratégiques
<b>Priorités stratégiques</b>			
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	➤➤➤ ➤➤➤		
PS2 : Responsabilité en matière d'agrément	➤➤➤ ➤➤➤		
PS3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	➤➤➤ ➤➤➤		
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	➤➤➤ ➤➤➤		
<b>Impératifs opérationnels</b>			
IO1 Agrément	➤➤➤ ➤➤➤		
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	➤➤➤ ➤➤➤		
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	➤➤➤ ➤➤➤		
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	➤➤➤ ➤➤➤		
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	➤➤➤ ➤➤➤		
IO6 Surveillance, recherches et conseils	➤➤➤ ➤➤➤		
IO7 Mobilité internationale	➤➤➤ ➤➤➤		
IO8 Promotion et rayonnement	➤➤➤ ➤➤➤		
IO9 Diversité	➤➤➤ ➤➤➤		
IO10 Protection des marques officielles	➤➤➤ ➤➤➤		

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques visés avant la fin de la période du plan stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 100 % (tous les objectifs ont été atteints)</li> <li>➤➤➤ Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie</li> <li>➤➤➤ Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie</li> <li>➤➤➤ Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie</li> <li>➤➤➤ Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie</li> <li>➤➤➤ Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 100 % (les résultats ont été produits)</li> <li>➤➤➤ Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats</li> <li>➤➤➤ Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats</li> <li>➤➤➤ Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats</li> <li>➤➤➤ Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats</li> <li>➤➤➤ Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats</li> </ul>

**PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément**Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

**Objectifs pour 2021 :**


- Actualisation du système de gestion des données en fonction des leçons retenues de la version précédente.
- Formation de toutes les parties prenantes.
- Saisie et intégration des améliorations continues.
- Mettre en œuvre notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'Ingénieurs Canada. Planifier la transition au système de gestion de l'agrément pour les EES, le BCAPG et Ingénieurs Canada.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.

**Réalisations au TR1 :**

- Réalisé le processus de découverte et de configuration de Tandem avec Armature (notre fournisseur) afin de répondre aux besoins de l'agrément; poursuite des activités entreprises en 2020.
- Tenu la première des cinq (5) démonstrations prévues de Tandem pour l'agrément à l'intention du Comité consultatif du système de gestion des données du Programme d'amélioration de l'agrément (PAA).
- Effectué deux (2) cycles d'essais d'acceptation par les utilisateurs internes de Tandem pour l'agrément.
- Entrepris la planification de la mise en œuvre, de la formation et de la gestion du changement.
- Publié le rapport *Des ingénieurs canadiens pour l'avenir* de 2019, en utilisant pour la deuxième fois les données recueillies au moyen de Tandem.
- Collaboré avec la direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour configurer les améliorations à apporter à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2021.


**Commentaires :**

- Les problèmes de ressources du fournisseur et le besoin d'un délai supplémentaire pour la découverte (pour s'assurer que le système Tandem final produit tous les résultats requis) ont retardé la mise en œuvre du système pour l'agrément en 2021. L'équipe étudie activement diverses options de mise en œuvre pour 2021, qui dépendront du calendrier des prochains cycles de visites, de la capacité de l'équipe d'agrément, des bénévoles et des EES de s'adapter à la situation actuelle de pandémie, et du rythme de livraison soutenu de notre fournisseur.
- Le travail sur le processus de gestion des bénévoles a été transféré au projet lancé en 2021, afin d'élaborer un programme de gestion des bénévoles pour l'ensemble de l'organisme.

**PS2 : Responsabilité en matière d'agrément**Objectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Les normes établies par le BCAPG s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) :
  - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
  - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
  - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du BCAPG en ce qui concerne le changement.

**Objectifs pour 2021 :**



- Terminer le premier cycle de mesures annuel entrepris en 2020.
- Produire le rapport sur le premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives
- Examiner les mesures et le processus de mesure lui-même en fonction des leçons retenues ou de la rétroaction des parties prenantes.
- Entreprendre la collecte de données pour le deuxième cycle de mesure

**Réalisations au TR1 :**

- L'élaboration du premier rapport est en cours.

**Commentaires :**

- En raison du faible taux de réponse des organismes de réglementation et des EES, le travail a été retardé. Des mesures d'atténuation sont en cours pour faire en sorte que le travail soit terminé à temps. En raison du nombre relativement faible de visites au cours du cycle 2020-2021, le premier rapport sera basé sur des données limitées.
- Si la plupart des résultats stratégiques sont susceptibles d'être produits d'ici la fin de la période couverte par le plan stratégique, il se peut que les résultats concernant les EES ne soient pas atteints. Plus précisément, le résultat selon lequel les EES se sentent soutenus dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique, et le résultat concernant la satisfaction des EES à l'égard de l'approche du BCAPG en matière de changement pourraient être compromis.

**PS3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des**Objectifs annuels : **femmes en génie***Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 4 (la plus élevée)*Résultats  
stratégiques : **Résultats attendus :**

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris, et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à la fois à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

**Objectifs pour 2021 :**


- Examiner et mettre au point les plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
- Déployer la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
- Mettre le module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
- Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES).
- Distribuer les résultats des recherches menées par le consortium Engendering Success in STEM aux organismes de réglementation et aux parties prenantes du génie.
- Soutenir les groupes de travail de 30 en 30.
- Promouvoir la série de webinaires Persist de DiscoverE, la Journée internationale des femmes en génie, et la commémoration de la tuerie de Polytechnique, le 6 décembre.
- Publier le rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les programmes d'ingénieur stagiaire ou de candidat à la profession, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
- Élaborer un plan de communication national pour 30 en 30.
- Publier, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
- Répertoire et communiquer les pratiques exemplaires des organismes de réglementation.

**Réalisations au TR1 :**

- Présenté au conseil l'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les ingénieurs stagiaires, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs.
- Présenté au conseil une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre, à l'intention des organismes de réglementation
- Communiqué les rapports de découverte sur 30 en 30 propres aux organismes de réglementation provinciaux/territoriaux au chef de la direction et au champion 30 en 30 de chaque organisme. Organisé des réunions pour discuter des commentaires des organismes de réglementation et de l'utilisation de la fiche de pointage.
- Rencontré le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) pour entreprendre l'élaboration d'une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs.
- Poursuivi la planification de la conférence virtuelle 30 en 30 afin d'appuyer l'échange des pratiques exemplaires des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs.

**Commentaires :**

## PS4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

---

### Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

---

### Objectifs pour 2021 :

- Traduction française du système en ligne d'évaluation sur la base des compétences et du séminaire connexe *Working in Canada*.
- Achèvement et clôture du projet.

---

### Réalisations au TR1 :

- Tenu les réunions mensuelles du Groupe d'utilisateurs pilotes.
- Compilé et communiqué les résultats du projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs.
- Confirmé les exigences de haut niveau pour la version française du séminaire *Working in Canada*.
- Entrepris la traduction de tout le système.

---

### Commentaires :


---



**IO1 Agrément**

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 3

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agréeer de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

**Objectifs pour 2021 :**

- Mener les activités d'agrément :
  - Visites de 79 programmes (dont 14 nouveaux programmes) dans 17 EES (11 anglophones et 6 francophones).
  - Décisions d'agrément visant quatre (4) programmes canadiens de premier cycle en génie.
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément :
  - Modèle de Rapport du visiteur général - décision.
  - Nouvelle définition de la conception en ingénierie - décision
  - Modifications proposées à l'annexe 3, *Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice* - décision
  - Exigences en matière de documentation à fournir sur place - décision
  - Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures - décision
  - Élaboration de moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 - recommandation définitive
  - Suivi du plan de mise en œuvre des visites virtuelles du BCAPG aux nouveaux programmes
  - Étude sur la façon dont les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.


**Réalisations au TR1 :**

- Visites virtuelles de trois (3) nouveaux programmes dans trois (3) établissements.
- Finalisation de la définition de la conception en ingénierie et de l'énoncé d'interprétation connexe sur la base des commentaires reçus lors des consultations menées auprès de quarante-trois (43) personnes, EES, organisations et organismes de réglementation.
- La consultation sur l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice s'est terminée; des commentaires ont été reçus de dix-huit (18) personnes, EES, organismes et organismes de réglementation.
- Lancement de la consultation sur la documentation requise pour les visites.
- Le BCAPG s'est réuni virtuellement les 6 et 7 février, et a tenu le lendemain une rencontre de prise de contact entre les présidents d'équipes de visiteurs et les responsables des EES qui feront l'objet de visites au cours du cycle 2020-2021.
- Parachèvement du rapport du Groupe de travail sur l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada en prévision de la réunion de juin du BCAPG.
- Le Groupe de travail chargé de réviser le mandat du Comité des politiques et des procédures (P&P) progresse bien et devrait respecter son échéance de septembre.
- Le rapport du Groupe de travail sur les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19 a été soumis au BCAPG en février, et confié au Comité P&P pour une étude plus approfondie.
- Le Groupe de travail sur les visites virtuelles se réunit pour un débriefage après chaque visite pour formuler les recommandations qu'il soumettra au BCAPG lors de sa réunion de juin, afin d'éclairer son approche pour le cycle de visites virtuelles de 2021-2022.

**Commentaires :**

- Les activités relatives aux décisions d'agrément ont été considérablement perturbées par la pandémie, et la plupart des visites ont été reportées. Des visites virtuelles de trois (3) nouveaux programmes ont été effectuées au cours du cycle 2020-2021. Le personnel et les bénévoles ont recentré leurs efforts sur l'amélioration du processus d'agrément, et tout le travail relatif aux politiques d'agrément demeure en bonne voie. Le BCAPG recentrera son travail sur le cycle de visites 2021-2022 qui se tiendra en mode virtuel.

## IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Objectifs annuels : Responsabilité : *Chef de la direction*Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

### Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.


### Objectifs pour 2021 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Appuyer le Groupe des chefs de direction et ses initiatives en organisant quatre (4) réunions par année.
- Soutenir les groupes de responsables nationaux et leurs initiatives.
  - Deux (2) réunions du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA); une (1) réunion du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL); une (1) réunion du Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE).
  - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
  - Responsables des TI, des finances et des communications : organiser des téléconférences et transmettre l'information demandée.

### Réalisations au TR1 :

- Organisé une (1) téléconférence du GNRDAL et deux (2) téléconférences du GNRE; sujets de discussion : les tables rondes régulières; la nouvelle formation d'Ingénieurs Canada sur l'équité, la diversité et l'inclusion; les documents de recherche sur la réglementation; l'attention médiatique entourant les cas de discipline, et autres sujets.
- Organisé la réunion de février du Groupe des chefs de direction; sujets de discussion : une mise à jour sur les activités d'Ingénieurs Canada, l'évaluation quantitative harmonisée avec l'agrément à l'APEGS, l'Examen national sur l'exercice de la profession, et autres sujets.

### Commentaires :

**IO3 : Services et outils pour la réglementation, l'exercice**Objectifs annuels : **professionnel et la mobilité**

Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG

Pondération : 3

Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
  - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
  - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
  - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
  - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
  - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

**Objectifs pour 2021 :**

- BCCAG : Tenir à jour les programmes d'examens
  - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (*reporté de 2019*)
  - Révision du [programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire](#) (2004) (*reporté de 2020*).
  - Révision du [programme d'examens de génie métallurgique](#) 2010
  - Révision du [programme d'examens de génie informatique](#) (2017)
  - Révision du [programme d'examens de génie logiciel](#) (2019)
- BCCAG : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour
  - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie » (*reporté de 2020*).
  - Nouveau « Guide public sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie »
  - Nouvelle étude de faisabilité nationale visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG
  - Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (2016) (*reporté de 2020*).
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser :
  - Développer la nouvelle base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

**Réalisations au TR1 :**

BCCAG :

- Le BCCAG s'est réuni en janvier pour recevoir des comptes rendus sur les travaux en cours et approuver la révision du programme d'examens de génie informatique.
- Le Groupe de travail chargé d'élaborer l'étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG a été mis sur pied.


- L'orientation générale pour le guide sur l'égalité des genres a été approuvée et sera soumise à la consultation au TR2.
- Deux (2) demandes de propositions ont été lancées pour recruter des consultants chargés d'appuyer la réalisation de l'étude de faisabilité et le guide sur la consultation et la participation des Autochtones, et les soumissions reçues ont été évaluées.
- Les comités d'experts chargés d'élaborer les programmes d'examens de génie agricole, aéronautique, métallurgique et logiciel ont tous poursuivi leurs travaux, et le programme d'examens de génie logiciel a été achevé et sera soumis à l'approbation du BCCAG en avril.

Chef de la direction :

- Un fournisseur a été sélectionné pour le développement de la nouvelle BDNE, et les négociations contractuelles et le processus de découverte sont en cours.
- 

**Commentaires :**

- Les travaux du BCCAG sont de nouveau en bonne voie, après le recrutement et l'intégration d'un nouveau gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG.
-

**IO4 : Programmes nationaux***Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

**Objectifs pour 2021 :**


- Effectuer une analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub (notre courtier) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Mettre en œuvre une campagne de promotion pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du Programme d'assurance vie temporaire.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du programme d'assurance maladie et accident.
- Déterminer la faisabilité d'une assurance voyage en tant que produit.
- Répondre aux besoins d'assurance des organismes de réglementation (c.-à-d. assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, contre les crimes commerciaux, et cyberassurance).
- Évaluer l'expérience et négocier les prix en collaboration avec AON (notre conseiller indépendant) pour le Programme national d'avantages sociaux collectifs.

**Réalisations au TR1 :**

- Réalisé l'exercice d'analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub pour le programme SPLIP. Le programme SPLIP a été renouvelé le 31 mars 2021 avec l'assureur actuel, AXA XL. L'exercice d'analyse du marché s'est traduit par des améliorations de la couverture et une réduction de tarif de 2 % (de 5 \$ à 4,90 \$ par membre) garantie pour une période de trois ans (du 31 mars 2021 au 31 mars 2024).
- Surveillé les rapports mensuels de participation au programme d'assurance habitation et auto.
- Programmé les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance pour le TR2.

**Commentaires :**

- La campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le programme SPLIP a pris du retard en raison de la confirmation du renouvellement du programme et du fait que l'équipe des Services aux membres n'était pas au complet au TR1. Le travail sera parachevé au TR2.

**IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du**Objectifs annuels : **gouvernement fédéral**Résultats stratégiques : *Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
  - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
  - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
  - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

**Objectifs pour 2021 :**


- Fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions du gouvernement fédéral, les mesures qu'il prend et les politiques qui ont une incidence sur la profession.
- Réviser les énoncés de principe nationaux existants (EPN) et élaborer de nouveaux EPN, fondés sur des données probantes, qui présentent des points de vue sur des questions de politiques publiques qui touchent la profession d'ingénieur.
- Soumettre au gouvernement fédéral un mémoire prébudgétaire dans le cadre du processus de consultation préalable au budget du gouvernement fédéral.
- Organiser une Journée virtuelle sur la Colline à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir le recours à l'expertise des ingénieurs et la valeur de la profession d'ingénieur.
- Élaborer un rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral et le soumettre au conseil.
- Fournir des avis et des rapports sur les initiatives fédérales afin de s'assurer que le gouvernement fédéral et les fonctionnaires tiennent compte de l'expertise de la profession d'ingénieur dans l'élaboration des politiques.
- Donner des avis sur tout accord de libre-échange et s'assurer que les intérêts des organismes de réglementation sont représentés. En informer les organismes de réglementation.

**Réalisations au TR1 :**

- Soumission de commentaires à Ressources naturelles Canada au sujet de *L'approche du Canada en matière de réglementation sur l'énergie extracôtière renouvelable*.
- Soumission de commentaires à Environnement et Changement climatique Canada concernant les déclarations de décisions émises en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et approuvant trois projets de forage exploratoire en mer au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Soumission de commentaires à Affaires mondiales Canada au sujet des négociations sur l'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni et son éventuelle adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTGP).
- Soumission de commentaires à Affaires mondiales Canada au sujet d'un éventuel accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie.
- Rencontre avec Omar Alghabra, ministre des Transports, pour discuter de la façon dont Ingénieurs Canada peut contribuer à soutenir son mandat et de la question du permis d'exercice des ingénieurs du gouvernement fédéral.
- Rencontres avec des parlementaires, dont des ministres du cabinet et du cabinet fantôme et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Sujets de discussion : la condition féminine et notre travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion; le rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique après la COVID-19; et la capacité d'Ingénieurs Canada d'appuyer le travail du gouvernement dans ces domaines.

**Commentaires :**

## IO6 : Surveillance, recherche réglementaire et conseils

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

---

### Résultats attendus :

- Établir une capacité allégée et efficace de surveillance et de rapport basée sur la recherche, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information a contribué à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

---

### Objectifs pour 2021 :

- Élaborer un document de recherche sur la réglementation des entités.
- Élaborer un document de recherche sur le statut de membre non actif.
- Élaborer un document de recherche sur la réglementation de l'ingénierie des systèmes autonomes.
- Publier des articles sur la recherche réglementaire dans *Parlons génie*.
- Déterminer les sujets des documents de recherche pour 2022.

---


### Réalisations au TR1 :

- Terminé la rédaction préliminaire des trois (3) documents de recherche susmentionnés en collaboration avec des groupes d'experts-conseils.
- Mené une consultation initiale sur les documents de recherche auprès du Groupe national des responsables de l'exercice.
- Publié des articles sur la recherche réglementaire dans *Parlons génie*.
- Lancé une demande de propositions pour recruter un consultant qui sera chargé de réaliser une analyse contextuelle des domaines nouveaux et contemporains d'exercice du génie et des domaines d'exercice se chevauchant, afin d'éclairer les sujets de recherche de 2022.

---

### Commentaires :

---

**IO7 : Mobilité internationale**Objectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG*Résultats stratégiques : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

**Objectifs pour 2021 :**

- Obtenir le maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Créer un groupe consultatif sur la mobilité internationale comprenant des représentants des organismes de réglementation afin d'éclairer notre participation à l'International Engineering Alliance et les améliorations à apporter au Répertoire de la mobilité.
- Définir et mettre en œuvre des améliorations du processus et de la technologie du Répertoire de la mobilité.
- Lancer la nouvelle Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), former les utilisateurs et soutenir l'utilisation continue de la BDEDE.

**Réalisations au TR1 :**

- Accueilli le nouveau Groupe consultatif sur la mobilité internationale
- Participé à la réunion extraordinaire de l'IEA pour confirmer le maintien de notre statut dans le cadre de l'IPEA et de l'APEC Engineers Agreement.
- Lancé la nouvelle BDEDE et élaboré la formation à l'intention des utilisateurs.


**Commentaires :**



## IO8 Promotion et rayonnement

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

### Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

### Objectifs pour 2021 :


- Par l'entremise des nouveaux groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux, accroître la collaboration entre le personnel responsable du rayonnement et de l'engagement des organismes de réglementation par le biais de la participation à la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6<sup>e</sup> année), aux défis de conception (6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année [1<sup>er</sup> cycle du secondaire]), au jeu-questionnaire en ligne (9<sup>e</sup> année à fin secondaire [2<sup>e</sup> cycle du secondaire]), à l'apprentissage tout au long de la vie (postsecondaire, ingénieurs stagiaires) et au Mois national du génie (MNG).
- Créer et diffuser un rapport d'analyse comparative pour accroître la confiance dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement et favoriser une meilleure compréhension de notre influence et nos efforts collectifs dans le système scolaire.
- Renforcer nos relations avec les Guides et les Scouts du Canada, et créer un projet pilote qui met en relation les bénévoles et les activités des organismes de réglementation avec les unités locales.
- Terminer le premier cycle du programme de mentorat d'Ingénieurs Canada auprès des dirigeants de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).
- Terminer la mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'évaluation des programmes de prix et de bourses d'études.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes efficaces de prix, de fellowship et de bourses d'études.
- Organiser et coordonner les activités du MNG au cours du mois de mars pour mobiliser les organismes de réglementation et favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.

### Réalisations au TR1 :

- Présenté le MNG entièrement en ligne, avec le développement et le déploiement des activités en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et la FCEG.
- Terminé l'essai pilote du programme de mentorat qui jumelait des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et des membres de l'équipe de direction de la FCEG.
- Soutenu activement le Congrès du leadership, la Conférence sur la diversité en ingénierie, et la Compétition canadienne d'ingénierie de la FCEG.
- Développé le projet pilote Expérience Future City pour encourager la participation des élèves à des classes virtuelles et pendant les fermetures d'écoles.
- Dirigé et organisé, durant le Mois de l'histoire des Noirs, un webinaire sur les expériences vécues par des ingénieures, des étudiants en génie et des scientifiques noirs. Ce webinaire, organisé en collaboration avec la Coalition canadienne des femmes en génie, en sciences et en technologie (CCWESTT), a été l'événement le plus réussi à ce jour du forum virtuel des membres de la Coalition.

### Commentaires :

- Le travail sur le programme de prix et l'administration du Comité des prix n'était pas en bonne voie au TR1 en raison d'un manque de personnel au sein de l'équipe des Communications et, par la suite, du recrutement et de l'intégration d'un nouveau membre pour remplacer le membre de l'équipe des Communications qui a endossé un autre rôle au sein de notre organisation. La finalisation de la composition du Comité des prix n'était pas en bonne voie au TR1 en raison de la progression plus lente que prévu de la restructuration du comité en fonction des conclusions des évaluations des programmes de prix et de bourses d'études.

**IO9 : Diversité et inclusion**Objectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 2***Résultats attendus :**

- Progression vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.


**Objectifs pour 2021 :**

- Compléter le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du BCAPG et du BCCAG.
- Mettre le module de formation de sensibilisation aux enjeux autochtones à la disposition des organismes de réglementation.
- Compléter la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et recommander des options permettant d'intégrer les efforts en matière de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.
- Compléter le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.

**Réalisations au TR1 :**

- Facilité le Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG) qui réunit des enseignants et des étudiants en génie, ainsi que des administrateurs, pour faire la promotion de pratiques exemplaires et échanger des recherches. Réalisé une entrevue avec des consultants au sujet de l'Anishnaabe Health Centre de Toronto, en vue de son utilisation dans le cadre de cours de génie postsecondaires.
- Parrainé le Regroupement national au Canada de l'AISES, et présenté la stratégie d'Ingénieurs Canada sur la participation des Autochtones.
- Participé à la réunion virtuelle du CCAC à l'AISES.
- Publié le rapport de Big River Analytics sur la participation des ingénieurs autochtones à la profession et présenté les conclusions de la recherche au Groupe des chefs de direction.
- Facilité la réunion du Comité consultatif autochtone et la discussion portant sur le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.

**Commentaires :**

**IO10 : Protection des marques officielles**Objectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

**Objectifs pour 2021 :**

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce d'Ingénieurs Canada contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

**Réalisations au TR1 :**

- Dix-huit (18) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Deux (2) marques de commerce devant faire l'objet d'une opposition ont été identifiées; dix (10) procédures d'opposition étaient en cours au TR1.
- Deux (2) procédures sommaires en radiation étaient en cours; une (1) marque de commerce a été radiée du registre (en attente de finalisation après la fin du délai d'appel de deux mois).
- Une lettre de mise en demeure a été adressée à DimensionCanada concernant son utilisation du logo FEUILLE D'ÉRABLE d'Ingénieurs Canada. DimensionCanada a répondu immédiatement à cette lettre et retiré le logo de ses sites Web canadiens et américains.
- Six (6) lettres ont été adressées à des entreprises affichant, sans permission ou licence, des marques de commerce d'Ingénieurs Canada dans leurs sites Web; les marques de commerce ont immédiatement été retirées de quatre (4) de ces sites.

**Commentaires :**

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport sur les consultations</b>		<b>2.4</b>
Objet :	Faire le point sur les consultations de 2020	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 2 - Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Danny Chui, administrateur représentant l'Ontario et président élu	

### Contexte

- Lancé en 2019, le programme de consultation a été élaboré en réponse à la frustration des organismes de réglementation qui estimaient ne pas savoir ce que faisait Ingénieurs Canada et ne pas avoir suffisamment leur mot à dire sur les programmes, les produits et les services.
- Ce programme fournit une méthode structurée et normalisée pour obtenir une rétroaction :
  - Le personnel effectue un examen pour répartir les événements de consultation au cours de l'année (lorsque cela est possible);
  - Les organismes de réglementation sont informés des consultations à venir à l'automne;
  - Les consultations à venir sont publiées dans le site Web au début de l'année;
  - Toutes les consultations sont publiées dans le site Web public ou réservé aux membres, selon leur nature;
  - Les commentaires reçus sont publiés dans le site Web public ou réservé aux membres;
  - Un rapport annuel sur les consultations menées au cours de l'année est soumis au conseil (annexe 1).

### Rapport de situation

- Le rapport sur les consultations (annexe 1) menées en 2020 est soumis, à titre d'information, au conseil.
- Les consultations spéciales et ponctuelles ajoutées au calendrier de 2020 sont également incluses dans le rapport.

### Prochaines étapes

- L'affectation de nouvelles ressources permettra d'améliorer le programme de consultation.
- Le conseil sera informé des améliorations proposées quand le plan de consultation 2022 lui sera présenté à sa réunion de décembre.

### Annexes

- **Annexe 1** : Rapport sur les consultations de 2020

## Annexe 1 : Rapport sur les consultations de 2020

### À PROPOS DU PROGRAMME DE CONSULTATION

Tel qu'indiqué dans la [politique du conseil 7.11](#), Ingénieurs Canada doit consulter les principales parties prenantes lorsqu'il élabore de nouveaux programmes, produits et services ou apporte des modifications importantes aux programmes, produits et services existants. En cas de doute, Ingénieurs Canada consulte par défaut les principales parties prenantes. En raison de la pandémie de COVID-19, la majorité des consultations de 2020 ont été menées par courriel ou lors de réunions virtuelles.

### OBJECTIF

Le présent rapport sur les consultations examine les résultats du plan de consultation 2020 et la réalisation des résultats du programme. Il s'agit du premier rapport d'étape après la première année complète de mise en œuvre. Des ressources supplémentaires ont été affectées et des améliorations au programme seront apportées cette année, sur la base de ces résultats et des commentaires du conseil et des organismes de réglementation.

### RÉSULTATS

Ingénieurs Canada a planifié 43 consultations en 2020 et en a exécuté 36. Cinq consultations supplémentaires ont également été ajoutées au plan de 2020. Cela signifie que 84 % des consultations prévues ont été exécutées et que 88 % des consultations ont été planifiées.



Les organismes de réglementation ont été invités à participer à toutes les consultations. Lorsqu'ils ont été consultés individuellement (généralement par courriel), le taux de réponse a été de 28 %.

Les consultations sont menées par courrier électronique, lors de réunions, et en mode hybride où les deux méthodes de livraison sont utilisées. En règle générale, les consultations par courriel visent les organismes de réglementation individuellement, tandis que les consultations menées lors de réunions peuvent solliciter l'avis du groupe ainsi que celui des différents participants.

Une seule consultation, portant sur l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, n'a pas fait appel à la participation des organismes de réglementation. Toutes les autres consultations visaient les organismes de réglementation, onze (11) d'entre elles s'adressant uniquement à certains organismes de réglementation en relation avec leur participation au BCAPG, au BCCAG ou au conseil.

## RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Le programme de consultation vise les résultats stratégiques suivants :

1. Les avis et commentaires des organismes de réglementation éclairent les programmes, produits et services.
2. Les organismes de réglementation participent à l'élaboration et à la modification des programmes, produits et services d'Ingénieurs Canada.
3. Ingénieurs Canada utilise efficacement le temps et les ressources des organismes de réglementation.
4. Il y a davantage de transparence entre Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.

De plus, le chef de la direction vise un résultat opérationnel pour le programme, soit celui de permettre à tous les secteurs d'Ingénieurs Canada de solliciter la participation de parties prenantes désignées.

## ÉVALUATION ANNUELLE

La section suivante présente l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux résultats souhaités énumérés ci-dessus.

### **1. Les avis et commentaires des organismes de réglementation éclairent les programmes, produits et services**



*CELA SIGNIFIE QUE : Les avis et commentaires formulés par les organismes de réglementation lors des consultations sont pris en compte dans les versions définitives des programmes, produits et services.*

- Les trente-quatre (34) consultations des organismes de réglementation ont mené à l'intégration de leurs avis et commentaires.

### **2. Les organismes de réglementation participent à l'élaboration et à la modification des programmes, produits et services d'Ingénieurs Canada**



*CELA SIGNIFIE QUE : Les organismes de réglementation ont la possibilité de fournir une rétroaction.*

- Onze (11) consultations, ou 27 % d'entre elles, s'adressaient à un groupe particulier des organismes de réglementation (présidents, chefs de la direction, responsables des activités de sensibilisation, et/ou groupe de responsables).
- Toutes les consultations des organismes de réglementation ont également été distribuées par courriel.

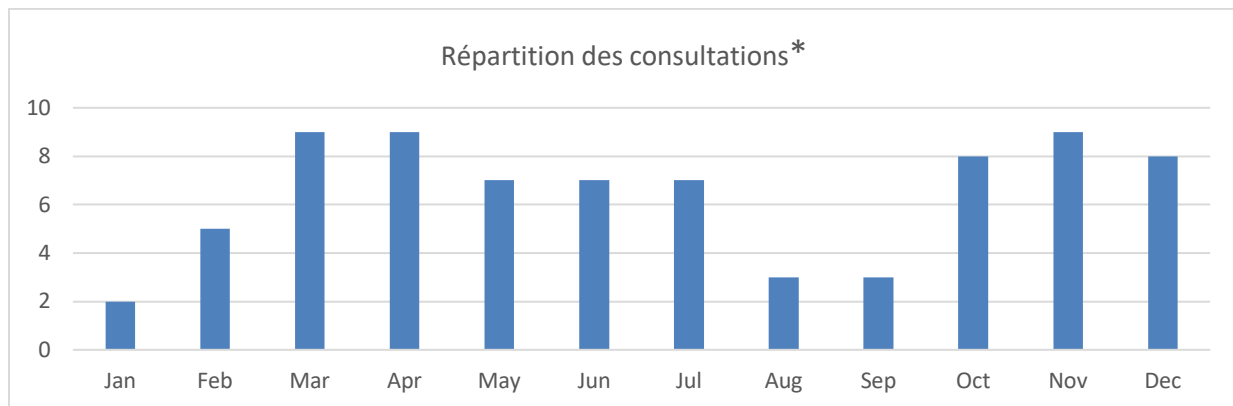
### **3. Ingénieurs Canada utilise efficacement le temps et les ressources des organismes de réglementation**



*CELA SIGNIFIE QUE : Le programme permet aux organismes de réglementation de planifier leurs ressources, est prévisible, et ne les inonde pas de consultations qui se recourent.*

- Quarante-huit pour cent (48 %) des consultations étaient planifiées.

- Les chefs de la direction des organismes de réglementation ont été interrogés dans le cadre du sondage sur l'efficacité de la gouvernance; on leur a demandé si le programme de consultation leur avait permis de planifier leurs ressources. Seuls quatre d'entre eux ont répondu, leurs réponses se partageant également entre « oui » et « non », de sorte qu'aucune conclusion ne peut être tirée sur ce point. Un répondant a déclaré que les ressources des organismes de réglementation étaient planifiées de façon indépendante d'Ingénieurs Canada, tandis qu'un autre a indiqué que le plan de consultation d'Ingénieurs Canada n'avait pas d'incidence significative sur la planification des ressources de son organisme.
- Comme le montre l'histogramme suivant, les consultations ont été réparties de manière relativement uniforme tout au long de l'année, avec des « pauses » prévues pendant l'été et en début d'année.



\* À noter que la plupart des consultations s'étendent sur plus d'un mois.

#### 4. Il y a davantage de transparence entre Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation



*CELA SIGNIFIE QUE : Les organismes de réglementation reçoivent en temps voulu à l'information nécessaire pour participer à une consultation et ils ont accès aux résultats de chaque consultation.*

- Toutes les consultations auprès des organismes de réglementation ont été répertoriées dans le site des consultations, mais seulement treize (13) d'entre elles étaient accompagnées de toute la documentation pertinente, le reste de l'information ayant été distribué uniquement par courriel.
- Les résultats d'une consultation ne sont publiés que lorsque le document final est terminé et/ou approuvé, ce qui crée un délai important entre le moment où les organismes de réglementation participent à la consultation et celui où ils ont accès aux résultats. Ainsi, seuls trois rapports de consultation ont été publiés.

#### PROCHAINES ÉTAPES

En 2020, Ingénieurs Canada a créé un nouveau poste et affecté des ressources spécialisées au programme de consultation. La gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle, examinera les résultats de l'évaluation de cette année et proposera des améliorations du programme de consultation qui seront avantageuses pour les organismes de réglementation, le personnel et le conseil.

# Compte rendu du Groupe des chefs de direction au conseil

Kimberley King, FEC (Hon.)

Directrice générale, Engineers Yukon

24 février 2021





# Contexte

- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni virtuellement pendant plus de six heures les 22 et 23 février.
- Tous les organismes de réglementation étaient représentés.
- Les chefs de direction ont accueilli Vince McCormick, nouveau directeur général et registraire de la NAPEG, et remercié Linda Golding, directrice générale sortante de l'organisme, pour sa contribution inestimable au fil des ans.

# Points à l'ordre du jour

Le Groupe a assisté à des présentations/mises à jour sur les sujets suivants :

- Évaluation quantitative arrimée sur l'agrément
- Examen national sur l'exercice de la profession
- Activités du BCCAG et du BCAPG
- Approbations des enveloppes de bâtiment en Alberta : le statut des ingénieurs par rapport à celui des architectes
- Sous-stratégie sur la participation des Autochtones
- Versement des revenus affinitaires excédentaires
- Activités des groupes nationaux de responsables
- Activités des groupes de travail sur l'engagement stratégique
- État d'avancement des projets d'Ingénieurs Canada (BDEDE, BDNE et EBC)

# Groupe des chefs de direction Représentation 2021-2022

Comité/Poste	Représentants
Présidente	Kim King
Vice-présidente	Lia Daborn
Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément	Kalina Bacher-René et Amit Banerjee
Comité sur la responsabilité en matière d'agrément (Bureau d'agrément)	Matt Oliver
30 en 30	Jim Landrigan
Comité RH (à compter du 29 mai)	Janet Bradshaw
Comité consultatif des programmes d'affinité	Pal Mann, Lia Daborn, Janet Bradshaw
Comité consultatif des affaires publiques	Bob McDonald

# Techniciens et technologues

- Une discussion en table ronde a révélé que les efforts visant à faire voter des lois accordant le droit d'exercice à ce groupe constituent une préoccupation constante dans de nombreuses zones de compétence.

# Relation continue avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

- Le groupe a convenu que la poursuite de discussions thématiques régulières avec la haute direction de DDIC serait bénéfique.

## Le point sur les évaluations des ententes IPEA et APEC

- Le groupe a été informé du récent renouvellement du statut de membre d'Ingénieurs Canada (jusqu'en 2025).
- Cette approbation était fragile, et il est fort probable que la prochaine fois, les organismes de réglementation qui n'utilisent pas l'évaluation sur la base des compétences ou qui n'ont pas de DPC obligatoire (PEO, Engineers Nova Scotia) auront du mal à inscrire leurs titulaires de permis au répertoire international.

# Plan stratégique

- Le groupe a examiné le Plan stratégique et la plupart des membres ont approuvé toutes les priorités stratégiques telles que présentées.
- La plupart des membres ont appuyé la campagne de marketing proposée, à condition qu'elle soit élaborée en collaboration avec tous les organismes de réglementation et soit axée sur la valeur du permis d'exercice, la pérennité de la profession et la protection du public.

# Des questions?





# Merci de votre attention

Kimberley King – 24 février 2021



# Rapport du Groupe des présidents

Marisa Sterling, P.Eng., FEC

Présidente du Groupe et

Présidente, Professional Engineers Ontario

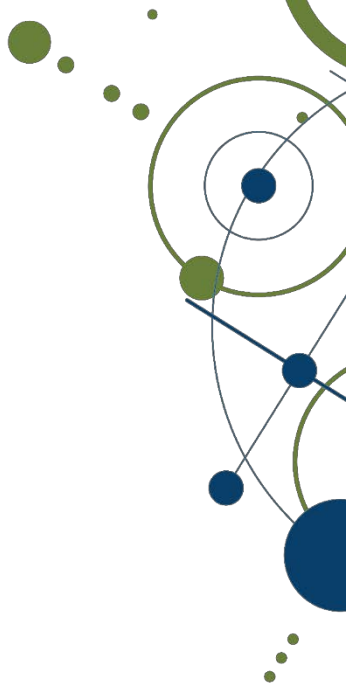
*Réunion de mai 2021*

*Présidence du Groupe : Nouveau-Brunswick*



# Organismes de réglementation

- **NAPEG** – Justin Hazenberg
- **Engineers Yukon** – Chris Dixon, Kristen Hogan (vice-présidente)
- **EGBC** – Larry Spence
- **APEGA** - John Van der Put, Brian Pearse (président élu)
- **APEGS** – Drew Lockwood, Kristin Darr (présidente élue)
- **EGM** – Jason Mann
- **PEO** – Marisa Sterling, Christian Bellini (président élu)
- **OIQ** – Kathy Baig
- **Engineers NS** –
- **AIGNB** - Maggie Stothart, Michelle Paul-Elias (vice-présidente)
- **Engineers PEI** – Elliot Coles
- **PEGNL** – Natalie Hallett



# Remerciements

- Nous apprécions la valeur du Groupe des présidents, qui permet à notre groupe de pairs d'échanger des expériences et des enseignements.
  - Cinq organismes ont invité leur président élu/vice-présidents à accompagner leur président afin de faciliter leur transition.
  - Nous remercions Ingénieurs Canada de nous fournir la plateforme en ligne Microsoft Teams qui facilite les discussions et assure la continuité d'une année sur l'autre.
  - Merci aussi à Ingénieurs Canada de nous avoir fourni la formation de sensibilisation à la culture autochtone « Les 4 saisons de la réconciliation ». Les organismes de réglementation comptent également l'offrir à leur conseil et à leurs bénévoles.

# Présentation spéciale

- Rappel : Rapport de 2020 sur la taille du conseil d'Ingénieurs Canada
  - Présentation très claire et très complète de Jeff Holm, ancien président du Comité sur la gouvernance d'Ingénieurs Canada
  - Question : est-ce que la directive donnée par les organismes de réglementation était de ne pas accroître la taille du conseil d'IC et, le cas échéant, pendant combien de temps cette directive sera-t-elle en vigueur?

# Grands thèmes

- Nous acquitter de nos mandats législatifs et de gouvernance en établissant des orientations et en assurant un contrôle.
  - Évaluations de la gouvernance – structures des comités; comités des candidatures chargés de se concentrer sur les compétences des conseillers
  - Mise à jour de la loi
  - Séances de stratégie visant à clarifier les visions à long terme
  - Outils réglementaires améliorés
  - Culture d'inclusion, de diversité et d'équité

# Grands thèmes

- COVID-19 – Impacts et occasions à saisir
  - Les AGA et les conférences virtuelles et hybrides sont plus accessibles pour les bénévoles, et mettent tous les participants sur un pied d'égalité; on prévoit poursuivre l'apprentissage et les événements en ligne afin d'assurer un accès équitable.
  - On remet en question l'espace physique nécessaire pour les réunions des conseils et des comités après la pandémie.
  - Poursuite de la numérisation des processus et procédures réglementaires.
  - Réduction des cotisations des membres et des heures de DPC durant la pandémie.

# Grands thèmes

- Cohérence nationale au sein des organismes de réglementation
  - Apparition de chevauchements des champs d'exercice avec les technologues en génie.
  - Prioriser l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) :
    - › Priorité continue de 30 en 30 et plans d'urgence si l'objectif n'est pas atteint
    - › Plus de milieux de travail accueillants grâce au programme 30 en 30
    - › Inclusion de l'EDI dans le développement professionnel obligatoire en matière de déontologie
    - › Reconnaissance des territoires ancestraux des Premières Nations lors des réunions, et réponse des organismes de réglementation à la Commission de vérité et de réconciliation
    - › Évaluation des préjugés raciaux des processus de réglementation
  - Valeur d'un programme national de DPC et de déontologie pour soutenir la mobilité des inscrits.
  - Valeur de l'examen sur l'exercice de la profession en lien avec des ateliers pour ingénieurs stagiaires propres aux organismes de réglementation.



**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 206<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

Le 24 février 2021, de 10 h à 17 h (HE), par webinaire

<b>Administratrices et administrateurs présents :</b>	
J. Boudreau, présidente, AIGNB D. Lynch, président sortant, APEGA D. Chui, président élu, PEO K. Baig, OIQ M. Belletête, OIQ C. Bellini, PEO V. Benz, APEGA J. Card, PEGNL J. Dunn, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO	J. Holm, Engineers & Geoscientists BC S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA R. Trimble, Engineers Yukon N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Administrateurs absents :</b>	
<b>Conseillère présente :</b>	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
<b>Personnes relevant directement du conseil :</b>	
B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
<b>Observateurs présents :</b>	
J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL E. Coles, président, Engineers PEI L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC L. Linda Golding, directrice générale et registraire sortante, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL K. Hogan, vice-présidente, Engineers Yukon B. Hunt, directeur des normes professionnelles, PEGNL P. Lafleur, vice-président, BCAPG J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS	P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG B. McDonald, directeur général, APEGS D. McLean, vice-président, Engineers Nova Scotia J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC M. Paul-Elias, vice-présidente, AIGNB B. Pearse, président élu, APEGA L. Spence, président, Engineers & Geoscientists BC M. Sterling, présidente, PEO M. Stothart, présidente, AIGNB J. Van der Put, président, APEGA J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
<b>Membres du personnel présents :</b>	
J. Christou, spécialiste en planification, événements et conduite du changement S. Francoeur, directrice, Ressources humaines R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications	M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion L. Scott, gestionnaire, Services aux membres J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats

C. Mash, administratrice de la gouvernance	stratégiques
R. Melsom, secrétaire du BCCAG	J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques
D. Menard, directeur, Finances	M. Warken, secrétaire du BCAPG

## 1. Ouverture de la réunion

### 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Boudreau ouvre la réunion à 10 h 03 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

#### ***Motion 2021-02-1D***

***Présentée par J. Holm, appuyée par S. Jha***

***QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.***

#### ***Adoptée***

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

J. Boudreau présente une minute de sécurité portant sur l'importance d'avoir des interactions sociales tout en travaillant à distance.

J. Boudreau prend également un moment pour souligner que le Mois de l'histoire des Noirs est une occasion importante de célébrer l'histoire et les réalisations des Noirs. Les célébrations de 2021 ont permis de sensibiliser le public aux siècles de réalisations et de contributions des Canadiens noirs, notamment celles de Mathieu da Costa, arrivé en 1608, le premier Noir à laisser sa marque dans l'histoire du Canada, ainsi que celles des loyalistes d'origine africaine qui se sont installés dans les Maritimes après la Révolution américaine. Malgré la reconnaissance croissante de personnalités telles que Lincoln Alexander, avocat, premier député noir, ministre et ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Viola Davis Desmond, qui a lutté contre les pratiques ségrégationnistes en Nouvelle-Écosse et est devenue la première Canadienne à figurer sur un billet de banque canadien, et Jean Augustine, première femme noire élue au Parlement du Canada, qui a défendu le vote unanime visant à désigner officiellement février comme le Mois de l'histoire des Noirs au Canada, le racisme systémique continue d'avoir des répercussions sur la vie des personnes noires dans le monde entier. J. Boudreau rappelle aux participants qu'en tant que Canadiens, nous devons nous engager à lutter contre ces inégalités et à prendre des mesures pour créer des milieux de travail plus inclusifs et équitables.

### 1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

### 1.3 Examen de la réunion précédente

#### **a) Liste des mesures de suivi**

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

#### **b) Liste de présence des membres du conseil**

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

## 2. Rapports de la direction

### 2.1 Rapport de la présidente

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. J. Boudreau souligne la créativité dont ont fait preuve les organisateurs des événements auxquels elle a assisté pendant la pandémie. Aucune question n'est soulevée.

### 2.2 Compte rendu du chef de la direction

G. McDonald présente verbalement les mises à jour suivantes :

- Accords internationaux : Bien que l'International Engineering Alliance (IEA) ait convenu d'accepter le statut d'Ingénieurs Canada en vertu de l'International Professional Engineers Agreement et de l'APEC Engineers Agreement jusqu'en 2025, les organismes de réglementation qui n'utilisent pas l'évaluation sur la base des compétences ou qui n'ont pas de programme obligatoire de développement professionnel continu (DPC) pourraient éprouver des difficultés à faire inscrire leurs titulaires de permis au répertoire international après cette période.
- Pandémie de COVID-19 : Actuellement, les directives provinciales autorisent l'ouverture des bureaux d'Ingénieurs Canada. Tous les employés ont toujours la possibilité faire du télétravail, et la moyenne quotidienne des employés qui travaillent dans nos bureaux dépasse rarement dix personnes. Les déplacements et les réunions en personne des groupes de responsables, du BCAPG et du BCCAG sont actuellement suspendus jusqu'au 1<sup>er</sup> mai. Selon les informations actuellement disponibles, il est probable que cette suspension se poursuivra jusqu'en septembre.
- Palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale : Ingénieurs Canada a été reconnu comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale pour la troisième année consécutive. Ce titre reconnaît les employeurs de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau qui se démarquent dans leur domaine en offrant des milieux de travail exceptionnels, et il est considéré comme un important outil de recrutement.

Aucune question n'est soulevée.

### 2.3 Rapport du Groupe des chefs de direction

K. King fait le point sur les réunions du groupe tenues en février, où tous les organismes de réglementation étaient représentés. En voici les points saillants :

- Vince McCormick, nouveau directeur général et registraire de la NAPEG, a été accueilli au sein du groupe.
- Compte tenu du départ à la retraite d'A. English, J. Bradshaw assumera le rôle de conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du Comité RH à compter du 29 mai 2021.
- Il ressort des discussions du Groupe des chefs de direction que les efforts visant à adopter des lois accordant le droit d'exercice indépendant aux techniciens et aux technologues préoccupent de nombreux organismes de réglementation.
- Les membres du groupe sont en faveur des discussions thématiques qu'Ingénieurs Canada tient régulièrement avec l'équipe de direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).
- Le groupe a examiné le Plan stratégique 2022-2024 et, bien que la plupart des membres appuient la priorité proposée de mener une campagne de marketing, ils ont souligné qu'il fallait l'élaborer d'une façon collaborative incluant tous les organismes de réglementation et que la campagne devait mettre l'accent sur la valeur du permis d'exercice, la pérennité de la profession et la protection du public.

Aucune question n'est soulevée; la présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

#### 2.4 Rapport du Groupe des présidents

M. Sterling fait le point sur la réunion de février, où tous les organismes de réglementation étaient représentés, à l'exception d'Engineers Nova Scotia. En voici les points saillants :

- Les discussions ont porté sur le respect des mandats législatifs et de gouvernance dans l'environnement réglementaire, les impacts et les occasions à saisir liés à la COVID-19, et l'adoption par les organismes de réglementation d'une approche nationale unifiée ou plus cohérente.
- Les organismes de réglementation prévoient d'offrir la formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à leurs conseils.
- Le groupe remercie Ingénieurs Canada pour son soutien, qui leur permet d'échanger des expériences et des enseignements.

Aucune question n'est soulevée; la présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

### 3. **Ordre du jour de consentement**

#### 3.1 Approbation du procès-verbal

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 7 décembre 2020 soit approuvé tel que présenté.

#### 3.2 Énoncés de principe nationaux

- a) QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :
  - i. Rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada
  - ii. Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable
- b) QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national Recherche, développement et innovation soit approuvée.

#### ***Motion 2021-02-2D***

***Présentée par C. Sadr, appuyée par M. Wrinch***

***QUE les points de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.***

***Adoptée***

### 4. **Affaires/décisions du conseil**

#### 4.1 Rapport annuel de rendement stratégique 2020 et comptes rendus du BCAPG et du BCCAG

G. McDonald présente le rapport distribué à l'avance, notant que les perturbations qui touchent certaines initiatives sont liées à la COVID-19, les organismes de réglementation étant dans l'impossibilité de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives. Les résultats restent toutefois en bonne voie d'être réalisés d'ici le 31 décembre 2021, ce qui explique l'écart entre les cotes. Bien que les objectifs n'aient pas été entièrement atteints, les prévisions actuelles indiquent que le retard sera rattrapé et que les résultats seront produits d'ici la fin de 2021.

Le rapport annuel de rendement stratégique vise à déterminer si des adaptations sont nécessaires, afin que des changements puissent être incorporés à temps pour que les membres puissent les examiner et les approuver lors de leur assemblée annuelle. Il est suggéré de mieux structurer ce processus dans l'avenir, afin que le conseil ne se sente pas obligé de demander à la table du conseil des changements qui n'ont pas été soigneusement examinés.

B. Dony fait brièvement le point sur les activités du BCAPG. Le Bureau d'agrément se concentre sur l'adaptation à la situation actuelle et B. Dony indique qu'il n'est pas nécessaire, à cette étape, de modifier les priorités stratégiques 1 et 2, ni l'impératif opérationnel 1.

M. Mahmoud fait brièvement le point sur les activités du BCCAG. Deux objectifs (la création d'un nouveau programme d'examens de génie aéronautique et de génie aérospatial et la révision du Document d'Ingénieurs Canada sur le génie logiciel – 2016) accusent du retard, que le BCCAG s'efforce de rattraper. Il indique que le BCCAG pourvoira deux nouveaux postes de membres hors cadre.

**Motion 2021-02-3D**

**Présentée par K. Reid, appuyée par S. Jha**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2020 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2021.**

**Adoptée**

**4.2 Plan stratégique 2022-2024**

J. Boudreau cède la présidence de la réunion à D. Lynch et présente le plan distribué à l'avance, qui donne lieu aux réactions et discussions suivantes :

- Le document du plan stratégique ne comprend pas tous les détails opérationnels permettant de réaliser les priorités. Il s'agit d'un aperçu de haut niveau de ce qui doit être réalisé.
- Des sondages informels ont été menés lors des séances de consultation, au cours desquels on a demandé aux participants de classer les priorités et d'identifier celles qui devraient être supprimées. Aucune priorité n'a été supprimée. On a noté que de nombreux organismes de réglementation de l'Ouest estimaient que les résultats du sondage ne reflétaient pas le sentiment de l'ensemble des participants.
- En ce qui concerne la priorité Accélérer 30 en 30, on confirme qu'apprendre des autres organismes qui ont des initiatives semblables en cours fera partie de la planification organisationnelle. Cela fait également partie du travail continu d'Ingénieurs Canada.
- Bien qu'il n'y ait pas eu de vote officiel lors des consultations, la majorité des organismes de réglementation ont réclamé la tenue de la campagne nationale « Favoriser la confiance et la fierté », et la plupart ont approuvé l'idée. Des fonds sont disponibles pour ce projet, mais si les membres ne sont plus d'accord avec cette priorité, elle peut être retirée du plan et d'autres idées seront proposées. Certains organismes de réglementation mènent actuellement leurs propres campagnes, qui sont considérées comme des occasions de collaboration. On note que l'APEGA aimerait avoir l'assurance qu'il n'y aura pas de chevauchements dans ce domaine, ce qui concorde avec l'approche proposée par Ingénieurs Canada, qui consiste à collaborer plutôt qu'à réinventer des initiatives existantes. Le groupe des chefs de direction a discuté du plan lors de sa récente réunion et souligné que, pour continuer de recevoir le soutien des organismes de réglementation, la campagne devra mettre l'accent sur la valeur du permis d'exercice, la pérennité de la profession et la protection du public.
- On soulève une préoccupation au sujet des droits d'exercice indépendant des technologues, soulignant qu'il existe maintenant une menace claire pour l'exercice indépendant des ingénieurs et pour le public en raison des enjeux actuels au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et en Alberta. Il s'agit d'une question qui a déjà été soulevée, avec divers degrés d'appui de la part des organismes de réglementation, mais qui n'est pas abordée dans le plan stratégique, même si elle correspond aux objectifs d'Ingénieurs Canada. En réponse, on note qu'il est possible de modifier les

priorités stratégiques en demandant l'approbation des membres. Toutefois, comme cette question pourrait nécessiter une attention plus rapidement que ne le permet le processus de modification du plan stratégique, on suggère d'aborder plutôt cette question dans le plan stratégique actuel, sous l'*Impératif opérationnel 6, Suivi, recherche et prestation de conseils*, après un examen plus approfondi.

- En ce qui concerne la priorité relative à l'agrément, on précise que d'ici la fin des trois années, un plan aura été mis en place après une consultation importante, et que toute action prévue dans ce plan aura lieu après la conclusion du plan stratégique 2022-2024. Cela tient compte du cycle d'agrément de six ans, et on indique que la mise en œuvre du plan d'action prendra du temps.
- On craint que la priorité relative à l'agrément ne reflète pas les discussions qui ont eu lieu au sujet de la réalisation d'un examen fondamental et qu'elle pourrait amener Ingénieurs Canada à simplement valider que le système actuel est adéquat, au lieu d'envisager ce qu'il pourrait être. On précise que l'intention de cette priorité est, en fait, d'effectuer un tel examen fondamental afin de déterminer les besoins des organismes de réglementation et de comprendre si le système actuel répond à ces besoins. Cependant, on craint toujours que la priorité soit mal interprétée, et l'on convient de modifier le texte pour plus de clarté, en adoptant le nouveau titre « **Examiner et valider le but et la portée de l'agrément** »; en modifiant le corps du texte par « **Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément** », et en supprimant la mention des comparaisons dans le premier paragraphe. On précise que le terme « exigence de formation » est utilisé pour refléter la formulation employée dans la législation.

**Présentée par J. Boudreau, appuyée par C. Bellini**

**QUE le conseil recommande aux membres d'approuver le plan stratégique 2022-2024 lors de leur assemblée annuelle de 2021, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.**

**Motion 2021-02-4D**

**Présentée par N. Hill, appuyée par K. Reid**

**QUE la priorité 1.1 du Plan stratégique 2022-2024 soit modifiée comme suit :**

**Examiner et valider le but et la portée de l'agrément**

**Notre action - Depuis la création du système d'agrément des programmes de génie canadiens, en 1965, la réglementation et la formation ont connu des changements importants. Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, ~~nous soumettrons notre système d'agrément à des comparaisons~~ et travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément.**

**Adoptée**

**Motion 2021-02-5D**

**Présentée par J. Boudreau, appuyée par C. Bellini**

**QUE le conseil recommande aux membres d'approuver, lors de leur assemblée annuelle de 2021, le plan stratégique 2022-2024 modifié, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.**

**Adoptée**

**SUIVI : Le personnel fera un suivi sur les droits d'exercice indépendant des technologues auprès des organismes de réglementation afin de déterminer si cette question doit être opérationnalisée dans le cadre du plan stratégique actuel.**

**SUIVI : Le personnel modifiera la priorité 1.1 du Plan stratégique, tel qu'indiqué ci-dessus, avant de la distribuer aux membres.**

J. Boudreau reprend la présidence de la réunion.

#### 4.3 Objectifs du chef de la direction pour 2021

D. Lynch présente les objectifs du chef de la direction pour 2021. Aucune question n'est soulevée.

#### **Motion 2021-02-6D**

**Présentée par D. Lynch, appuyée par J. Card**

**QUE le conseil approuve les objectifs 2021 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH. Adoptée**

#### 4.4 Révision des politiques du conseil

N. Hill donne un aperçu des recommandations du Comité sur la gouvernance, en soulignant les aspects où des changements importants ont été apportés. Il est confirmé que :

- La politique du conseil 7.7 *Investissements* a été rédigée en collaboration avec le Comité FAGR et sera examinée plus avant pour tenir compte de l'importance accordée aux investissements axés sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).
- Les nouveaux critères d'éligibilité énoncés dans la politique du conseil 6.13 *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*, selon lesquels les administrateurs remplissant leur second mandat devront avoir au moins un an restant à courir à ce mandat pour briguer le poste de président élu, n'entreront en vigueur qu'en 2022. On rappelle aux administrateurs et administratrices que, pour se présenter au poste de président élu, la prolongation de leur mandat doit être approuvée par leur organisme de réglementation.

#### **Motion 2021-02-7D**

**Présentée par N. Hill, appuyée par J. Dunn**

**QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :**

**a) approuve les politiques révisées suivantes :**

**4.12, Autoévaluation du conseil**

**4.2, Responsabilités des administrateurs**

**4.3, Code de conduite**

**6.1, Comités et groupes de travail du conseil**

**6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu**

**6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance**

**7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles**

**7.9, Procédure pour les réunions à huis clos**

**9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission**

**9.3, Énoncés de principe nationaux**

**b) approuve la nouvelle politique 7.7, Investissements**

**c) abroge la politique 8.1, Nouvelles disciplines**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

#### 4.5 Modifications du Règlement administratif

N. Hill présente les modifications du Règlement administratif. Aucune question n'est soulevée.

**Motion 2021-02-8D**

**Présentée par N. Hill, appuyée par C. Sadr**

**QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation lors de leur assemblée annuelle de 2021, les modifications suivantes du Règlement administratif, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :**

**1.1 « Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article ~~7-8~~.**

**5.8 « Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :**

...

**(b) ~~modifications aux~~ le montant de la cotisation par personne**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

4.6 Évaluation des administrateurs et administratrices

D. Lynch présente le sondage et signale les améliorations mineures apportées depuis la première évaluation des présidents conclue en mars 2020. Il souligne la valeur de cette activité et précise que l'évaluation par les pairs de D. Chui sera présentée par la présidente.

**Motion 2021-02-9D**

**Présentée par D. Lynch, appuyée par D. Gelowitz**

**QUE le conseil approuve le contenu des sondages d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs sur recommandation du Comité RH.**

**Adoptée**

4.7 Versement des revenus affinitaires excédentaires

C. Zinck présente la note de breffage. Les commentaires suivants sont formulés :

- Dans le cadre du plan proposé, seuls les organismes de réglementation participants seront admissibles à un versement, ce qui exclura PEO.
- Le système actuel encourage l'utilisation des fonds pour des initiatives pancanadiennes, et non pas seulement au profit des participants au programme d'affinité.
- La relation avec TD pourrait être compromise si cette approche en matière de revenus d'affinité est adoptée.
- L'approbation annuelle par les membres de la cotisation par personne est le mécanisme en place pour le contrôle des réserves, et un autre mécanisme n'est pas nécessaire.
- Après avoir examiné plusieurs options, KPMG a indiqué que le fait de ristourner les revenus aux membres pourrait compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada et que la cotisation par personne est considérée comme le meilleur mécanisme pour gérer les réserves.
- En approuvant le Plan stratégique, les organismes de réglementation prennent une décision financière, à savoir qu'ils renoncent à réduire la cotisation par personne pour réaliser les priorités du plan.



**Motion 2021-02-10D**

**Présentée par C. Zinck, appuyée par M. Wrinch**

**QUE le conseil charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer, en collaboration avec le Comité FAGR, une politique prévoyant le versement des revenus de commandite excédentaires des programmes d'affinité provenant des membres de PEO aux organismes de réglementation partenaires affinitaires, en fonction de leur volume total de primes souscrites (VTPS) respectif, calculé au prorata.**

**Rejetée**

4.8 Demande de l'OIQ visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs 2027 à Montréal

K. Baig présente la demande de l'OIQ, soulignant expressément que l'OIQ assumera l'entière responsabilité du projet, outre le fait que la proposition sera soumise à la FMOI par Ingénieurs Canada. Les clarifications et considérations suivantes sont signalées :

- Pour soumettre une proposition, un organisme de réglementation doit être associé au projet, et une seule proposition peut être soumise par le Canada. La préparation de la proposition est un processus complexe qui doit être terminé en mai. Engineers & Geoscientists BC confirme ne pas être intéressé à soumettre une proposition.
- Ingénieurs Canada ne sera pas responsable de l'événement, et un accord en ce sens sera établi entre l'OIQ et Ingénieurs Canada.
- On devrait envisager la possibilité qu'un représentant d'Ingénieurs Canada fasse partie du comité de planification de l'événement.

On discute du fait que ce projet présente un risque important pour la réputation, et on fait remarquer que si Montréal est choisie pour accueillir le congrès, Ingénieurs Canada devrait y être associé, d'une façon ou d'une autre, pour des raisons de visibilité en tant que membre officiel de la FMOI. En réponse, on précise qu'Ingénieurs Canada – outre son statut de membre – n'est pas particulièrement impliqué dans les activités de la FMOI et n'est pas intéressé à participer à l'organisation de l'événement, et que c'est l'OIQ qui sera l'organisme le plus visible.

**Motion 2021-02-11D**

**Présentée par K. Baig, appuyée par M. Wrinch**

**QUE le conseil approuve qu'Ingénieurs Canada soumette à la FMOI, au nom de l'OIQ, une proposition visant la tenue du Congrès mondial des ingénieurs à Montréal en 2027.**

**Adoptée**

K. Baig remercie les administrateurs et administratrices de leur appui, et indique que, si sa proposition retenue, l'OIQ s'efforcera de bien représenter le Canada. Elle dit espérer que tous les membres envisageront de visiter Montréal lors du Congrès mondial.

## **5. Rapports**

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada. Le BCAPG et le BCCAG présentent leurs rapports en lien avec le rapport de rendement intermédiaire.

### 5.1 Registre des risques

D. Gelowitz présente le registre des risques et signale les changements survenus depuis décembre.

Aucune question n'est soulevée.

## 5.2 Comité FAGR

D. Gelowitz présente le compte rendu du Comité FAGR, qui comprend un aperçu général de la nouvelle approche proposée de gestion des risques, où l'accent passera de la surveillance des risques à leur gestion active. Le conseil examinera les risques sur une base annuelle, et le Comité FAGR s'occupera des rapports trimestriels. On rappelle aux administrateurs et administratrices qu'ils sont invités à participer aux réunions du Comité FAGR en tant qu'observateurs. Si un risque important survient en dehors du cycle d'examen établi, le Comité FAGR le soumettra au conseil. Le conseil félicite le personnel pour son travail.

## 5.3 Comité sur la gouvernance

N. Hill présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Elle souligne que, lors de sa prochaine ronde de révision de politiques, le Comité s'efforcera particulièrement de mieux intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans le Manuel des politiques du conseil. L'actuelle politique du conseil 8.2, *Diversité et inclusion*, a été jugée insuffisante, et on demandera au conseil d'approuver son abrogation lors de la réunion de mai, après avoir travaillé à mieux intégrer l'EDI dans d'autres politiques. N. Hill remercie le personnel pour son excellent soutien.

## 5.4 Comité RH

D. Lynch présente le compte rendu du Comité RH et félicite le personnel pour son soutien exceptionnel. Il rappelle aux administrateurs et administratrices de s'inscrire au programme de formation « Board-on-Board » et félicite ceux qui l'ont déjà suivie. Il souligne que le programme « Les 4 saisons de la réconciliation » est un important programme de formation qui offre de la valeur aux participants, et indique que certains organismes de réglementation ont fait des demandes de licences pour l'offrir à leur propre conseil. Une formation portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion sera offerte aux membres du conseil plus tard cette année.

## 5.5 Champion 30 en 30 du conseil

J. Dunn présente le compte rendu. Il remercie C. Polyzou et J. Southwood pour leur leadership.

## 5.6 Mise à jour opérationnelle sur l'initiative 30 en 30

### **a) Rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans le cadre des programmes d'ingénieur stagiaire**

G. McDonald présente le rapport qui a été distribué à l'avance et indique qu'Ingénieurs Canada contactera les différents organismes de réglementation pour discuter des aspects à améliorer.

### **b) Fiche de pointage contenant des cibles à atteindre**

G. McDonald présente la fiche, qui a été distribuée à l'avance, et qui fera également l'objet de discussions avec les organismes de réglementation. Ingénieurs Canada les encouragera à se fixer des cibles à atteindre afin de mieux comprendre les progrès réalisés.

On salue cette approche, indiquant qu'elle devrait aider à structurer les approches adoptées par les différents organismes de réglementation. On remercie C. Polyzou et J. Southwood de diriger ce travail.

## **6. Questions diverses**

Aucune autre question n'est présentée.

## **7. Prochaines réunions**

Le conseil discute du lieu des prochaines réunions, reconnaissant que le 1<sup>er</sup> octobre sera probablement la première occasion de se réunir en personne en toute sécurité. Il est question de reporter l'atelier du conseil

au mois d'août, la réunion du conseil ayant toujours lieu virtuellement le 14 juin. Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 7 avril 2021 (réunion virtuelle)
- 28 et 29 mai (réunion virtuelle)
- 14 et 15 juin (réunion virtuelle)
- août 2021 (atelier, à déterminer)
- 1<sup>er</sup> octobre 2021 (Ottawa, ON)
- 13 décembre 2021 (Ottawa, ON)

## 8. Séances à huis clos

### 8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

#### **Motion 2021-02-12D**

**Présentée par V. Benz, appuyée par C. Sadr**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.**

**Adoptée**

### 8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

#### **Motion 2021-02-13D**

**Présentée par R. Trimble, appuyée par V. Benz**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

**Adoptée**

### 8.3 Administrateurs et administratrices seulement

#### **Motion 2021-02-14D**

**Présentée par J. Holm, appuyée par D. Nedohin-Macek**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.**

**Adoptée**

#### **Motion 2021-02-15D**

**Présentée par D. Lynch, appuyée par C. Sadr**

**QUE le conseil reprenne la réunion régulière.**

**Adoptée**

## 9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 10 (HE), et les administrateurs et administratrices sont invités à se joindre au 5 à 7 virtuel.

*Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :*

Jean Boudreau, FEC, P.Eng., présidente

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 207<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

7 avril 2021 | 11 h – 14 h (HE) par webinaire

<b>Administratrices et administrateurs présents :</b>	
J. Boudreau, présidente, AIGNB D. Lynch, président sortant, APEGA D. Chui, président élu, PEO K. Baig, OIQ M. Belletête, OIQ C. Bellini, PEO V. Benz, APEGA J. Dunn, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO	J. Holm, Engineers & Geoscientists BC S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO J. Tink, APEGA R. Trimble, Engineers Yukon N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Administrateurs absents :</b>	
J. Card, PEGNL	
<b>Conseillère présente :</b>	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
<b>Personnes relevant directement du conseil :</b>	
B. Dony, vice-président, BCAPG G. McDonald, chef de la direction	E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
<b>Observateurs présents :</b>	
L. Daborn, chef de la direction, AIGNB S. Holmes, nouvel administrateur, APEGS J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia J. Nicell, président, DDIC	B. B. Pearse, président élu, APEGA L. Spence, président, Engineers & Geoscientists BC M. Sterling, présidente, PEO M. Stothart, présidente, AIGNB J Van der Put, président, APEGA Y. Yang, VP FCEG, Affaires externes
<b>Membres du personnel présents :</b>	
J. Christou, spécialiste en planification, événements et conduite du changement E. David, spécialiste en planification, événements et conduite du changement R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications C. Mash, administratrice de la gouvernance R. Melsom, secrétaire du BCCAG D. Menard, directeur, Finances	M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion L. Scott, gestionnaire, Services aux membres J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques M. Warken, secrétaire du BCAPG

**1. Ouverture de la réunion**
**1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

J. Boudreau ouvre la réunion à 10 h 05 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

**Motion 2021-04-1D**

**Présentée par S. Jha, appuyée par J. Holm**

**QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.**

**Adoptée**

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

**2. Affaires/décisions du conseil**

2.1 États financiers audités de 2020

D. Gelowitz présente les états financiers, qui ont été distribués à l'avance, en soulignant que les auditeurs (KPMG) ont apprécié le travail effectué par l'équipe des finances et qu'aucune correction n'était requise. En raison de la pandémie de COVID-19, KPMG a pris soin de vérifier que les procédures appropriées sont en place et indiqué qu'Ingénieurs Canada gère bien la situation, comparativement à d'autres organismes semblables au Canada. De plus, Ingénieurs Canada a réalisé un excédent budgétaire en raison des annulations dues à la COVID-19 et de la décision de PEO de ne pas se prévaloir des revenus d'affinité de 2020. Les commentaires suivants sont formulés :

- L'importante croissance des investissements en 2020 est attribuable à l'excédent réalisé et au transfert accru de liquidités dans le portefeuille d'investissements.
- Le rapport des constatations de l'audit doit être corrigé, pour indiquer que l'audit s'est conclu en février 2021, et non en 2020.
- Les cotisations au régime de retraite s'établissent à 5 % du revenu de chaque employé, égalant ainsi la cotisation de l'employé.
- KPMG a tenu compte de l'environnement de travail à distance dans son examen particulier des mesures de contrôle mises en place pour gérer la COVID-19.
- Les normes d'audit décrites dans le rapport des constatations de l'audit sont des normes de l'industrie, et non des normes particulières à KPMG.
- Les auditeurs examinent le budget afin de déterminer le niveau approprié d'importance relative par rapport à l'ensemble des états financiers.

On félicite D. Menard et l'équipe des finances pour leurs efforts.

**Motion 2021-04-2D**

**Présentée par D. Gelowitz, appuyée par C. Bellini**

**QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation à leur assemblée annuelle de 2021, les états financiers audités de 2020, sur recommandation du Comité FAGR.**

**Adoptée**

**SUIVI : Le personnel corrigera le rapport des conclusions de l'audit pour indiquer que l'audit de 2020 s'est conclu en février 2021.**

## 2.2 Profil de risques de l'organisation

D. Gelowitz présente le profil de risque de l'organisation et souligne les efforts déployés par S. Price et M. Ouellette pour analyser les commentaires du conseil et élaborer un processus répondant aux besoins identifiés. S. Price présente en détail le processus proposé, et le conseil discute des modifications à apporter pour améliorer les documents distribués à l'avance. Les commentaires suivants sont formulés :

- Le conseil recevra le registre des risques sur une base annuelle, mais le Comité FAGR informera le conseil de tout nouveau risque majeur dès qu'il survient.
- Le registre des risques est un document évolutif qui est actualisé au besoin. Tous les administrateurs et administratrices sont invités à signaler les risques qu'ils détectent.
- *Agrément* – On discute des autres contrôles qui pourraient être ajoutés pour accélérer la réduction du risque lié au processus d'agrément d'ici 2024. On rappelle au conseil que la mise en œuvre de modifications apportées aux normes d'agrément prend un temps considérable en raison de la dépendance envers des bénévoles pour l'exécution du travail, en plus de la longueur du cycle d'agrément. J. Nicell, de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, indique que la description de ce risque est très juste et que l'aspect le plus important pour gérer ce risque sera de maintenir l'élan sans plus tarder. Les conversations seront essentielles et devront se poursuivre pour atténuer ce risque. Le Bureau d'agrément a apporté, au cours des deux dernières années, des changements importants qui commencent à donner des résultats; ces efforts se poursuivront, en plus de la nouvelle priorité proposée dans le Plan stratégique 2022-2024 – Examiner et valider le but et la portée de l'agrément. On demande si ce risque devrait être évalué plus souvent, étant donné qu'il s'agit du seul risque situé dans une zone rouge de la carte; on répond que, puisque le président du Bureau d'agrément fournit des comptes rendus au conseil, ce risque sera examiné tous les trimestres lors des réunions du conseil.
- *Agrément* – Il faut apporter une modification mineure à la cible, en remplaçant, dans la version anglaise, « reduce the likelihood to improbable » par « reduce the likelihood to unlikely », pour refléter correctement les termes employés dans le tableau.
- *Ressources humaines* – On convient d'ajouter « Évaluation à 360 degrés du chef de la direction » comme contrôle supplémentaire de ce risque.
- *Fonctions de gouvernance* – On fait remarquer que des contrôles supplémentaires pourraient être ajoutés pour atténuer le risque « Il est difficile de tenir les bénévoles responsables de leurs gestes », en s'inspirant des pratiques exemplaires des organismes de réglementation qui gèrent un nombre important de bénévoles. Les administrateurs et administratrices sont invités à proposer des contrôles supplémentaires à envisager.
- *Viabilité financière à long terme* – On demande si une analyse des effets à long terme de la modification du pourcentage des revenus d'affinité versés aux organismes de réglementation participants pour les nouveaux clients (passant de 51 % à 90 %) a été effectuée. En réponse, on indique que le conseil a demandé, dans le cadre des objectifs du chef de la direction, qu'une évaluation de la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada soit réalisée, et que cette analyse soit incluse dans la portée de l'évaluation. Cet objectif est actuellement en suspens, en raison de l'instabilité économique actuelle et de ses effets à long terme imprévisibles sur les organismes de réglementation et le secteur de l'assurance, et le Comité FAGR a recommandé qu'on envisage l'inclusion de cette question dans les objectifs du chef de la direction pour 2022. On convient d'ajouter l'évaluation de la viabilité financière et opérationnelle à long terme aux contrôles

de ce risque. On note également que le Rapport annuel sur les programmes d'affinité soumis au conseil en mai décrit les programmes d'affinité et leur rendement.

- *Femmes en génie* – On fait remarquer qu'il est probable que l'objectif de 30 en 30 ne soit pas atteint, compte tenu de l'absence de contrôle et d'influence sur l'éducation primaire et secondaire et le recrutement d'ingénieurs étrangers. En réponse à ce commentaire, S. Price précise que la cible visée est la réduction de l'impact de ce risque et non de sa probabilité, et de faire en sorte qu'Ingénieurs Canada s'emploie à réduire la possibilité que les organismes de réglementation retirent leur soutien de l'initiative 30 en 30 ou se désintéressent d'accroître la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur, que l'objectif de 30 en 30 soit atteint ou non.

**Motion 2021-04-3D**

**Présentée par D. Gelowitz, appuyée par S. Jha**

**QUE le conseil approuve le profil de risques de l'organisation, sur recommandation du Comité FAGR.**

**Adoptée**

**SUIVI : Le personnel apportera les ajustements demandés au profil de risques de l'organisation.**

### 3. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

### 4. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 28 et 29 mai (réunion virtuelle)
- 13 décembre (Ottawa, ON)
- 14 et 15 juin (réunion virtuelle)
- 25 février 2022 (Ottawa, ON)
- 1<sup>er</sup> octobre (Ottawa, ON)

### 5. Séances à huis clos

5.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

**Motion 2021-02-12D**

**Présentée par T. Joseph, appuyée par M. Wrinch**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.**

**Adoptée**

Le conseil convient, par consensus, de tenir son atelier les 14 et 15 juin 2021, en format virtuel seulement.

5.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

**Motion 2021-02-13D**

**Présentée par K. Reid, appuyée par T. Joseph**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

**Adoptée**

### 5.3 Administrateurs et administratrices seulement

#### **Motion 2021-02-14D**

**Présentée par D. Lynch, appuyée par D. Gelowitz**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.**

**Adoptée**

#### **Motion 2021-02-15D**

**Présentée par D. Gelowitz, appuyée par T. Joseph**

**QUE le conseil reprenne la réunion régulière.**

**Adoptée**

### **6. Clôture**

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 14 h (HE).

*Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :*

Jean Boudreau, FEC, P.Eng., présidente

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C., secrétaire générale



## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au BCAPG		3.2
Objet :	Approuver la nomination d'un nouveau membre hors cadre et de trois reconductions de mandats au BCAPG pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024.	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Suzelle Barrington, représentante du Québec (troisième mandat)</i></li> <li>• <i>Emily Cheung, membre hors cadre (troisième mandat)</i></li> <li>• <i>James K.W. Lee, membre hors cadre (nouveau membre)</i></li> <li>• <i>Ramesh Subramanian, représentant de l'Ontario (deuxième mandat)</i></li> </ul>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément	
Présenté par :	Jeff Card, administrateur représentant Terre-Neuve-et-Labrador, et administrateur nommé au BCAPG	

### Définition du problème/de l'enjeu

- En vertu des droits acquis des membres en place prévus dans la [Politique du conseil 6.9](#), *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)*, Suzelle Barrington et Emily Cheung sont admissibles à un renouvellement de mandat de trois ans. L'appui au renouvellement de leur mandat et à celui de Ramesh Subramanian a été confirmé par le Comité des candidatures du BCAPG et par leur organisme de réglementation respectif.
- Le 8 décembre 2020, le Comité des candidatures du Bureau d'agrément a lancé un appel national à manifestation d'intérêt en vue de pourvoir un poste de membre hors cadre. Cet appel a été publié dans le [site Web d'Ingénieurs Canada](#) et diffusé à tous les organismes de réglementation, aux membres de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et aux membres du Bureau d'agrément, qui ont été invités à le faire circuler dans leurs réseaux. Le Comité des candidatures a examiné toutes les candidatures déposées et déterminé que James K.W. Lee correspondait le mieux au profil désiré de membre hors cadre. James K.W. Lee a confirmé sa volonté d'agir à titre de membre hors cadre s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada, et il a reçu l'appui de PEO.

### Action ou recommandation proposée

- Approuver les candidatures pour les mandats indiqués.

### Autres options envisagées

- Aucune.

### Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

## Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

## Avantages

- Le Bureau d'agrément disposera d'une équipe complète pour l'épauler dans son travail.

## Consultations

- Les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif.

## Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Jeff Card, président du Comité des candidatures du BCAPG et administrateur nommé, informera les personnes concernées de leur nomination.

## Annexe

- **Annexe 1** : Brèves notes biographiques sur le nouveau membre hors cadre



**Profil du nouveau membre hors cadre  
Nomination au BCAPG en 2021**

Brèves notes biographiques - James K.W. Lee :

- A représenté la région de l'Ontario au BCAPG de 2008 à 2014. A démissionné de son poste au sein du Bureau d'agrément en raison de son déménagement à l'étranger et est depuis rentré au Canada.
- A participé, à titre de président, à six visites d'agrément de 2009 à 2013.
- Est professeur au Département des sciences géologiques de l'Université de la Saskatchewan depuis 2017.
- Possède une très large perspective internationale, ayant travaillé dans trois pays (Canada, États-Unis et Australie).
- Maîtrise l'anglais et possède une bonne connaissance pratique du français et de l'espagnol.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au BCCAG		3.3
Objet :	Approuver les nominations de deux nouveaux membres hors cadre et cinq reconductions de mandats au BCCAG pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024.	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Kamran Behdinan, membre hors cadre (nouveau membre)</i></li> <li>• <i>Marcie Cochrane, membre hors cadre (nouvelle membre)</i></li> <li>• <i>Frank Collins, représentant de la région de l'Atlantique (troisième mandat)</i></li> <li>• <i>Amy Hsiao, représentante de la région de l'Atlantique (second mandat)</i></li> <li>• <i>Sam Inchasi, membre hors cadre (second mandat)</i></li> <li>• <i>Karen Savage, représentante de la Colombie-Britannique (second mandat)</i></li> <li>• <i>Qing Zhao, membre hors cadre (second mandat)</i></li> </ul>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles	
Présenté par :	Jeff Holm, administrateur représentant la Colombie-Britannique, et administrateur nommé au BCCAG	

### Définition du problème ou de l'enjeu

- En vertu des droits acquis des membres en place prévus dans la [Politique du conseil 6.10, Bureau canadien des conditions d'admission en génie \(BCCAG\)](#), Frank Collins est admissible à un troisième et dernier mandat de trois ans. L'appui au renouvellement de son mandat a été confirmé par le Comité des candidatures du BCCAG et par l'AIGNB.
- Tous les autres candidats à un renouvellement de mandat ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif et du Comité des candidatures du BCCAG, conformément à la procédure de nomination décrite dans la [Politique du conseil 6.10, BCCAG](#).
- Le 5 novembre 2020, le Comité des candidatures du Bureau des conditions d'admission a lancé un appel national à manifestation d'intérêt en vue de pourvoir deux postes de membre hors cadre. Cet appel a été publié dans le site Web d'Ingénieurs Canada et diffusé à tous les organismes de réglementation et aux membres du BCCAG, qui ont été invités à le faire circuler dans leurs réseaux. Le Comité des candidatures du BCCAG a examiné toutes les candidatures déposées et déterminé que Kamran Behdinan et Marcie Cochrane correspondaient le mieux au profil désiré de membre hors cadre. Tous deux ont confirmé leur volonté d'agir à titre de membres hors cadre s'ils sont nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada, et leurs organismes de réglementation respectifs, PEO et Engineers & Geoscientists BC, ont confirmé qu'ils sont des membres en règle et qu'il n'y a pas d'objection à leur nomination.

### Action ou recommandation proposée

- Approuver les candidatures pour les mandats indiqués.

### Autres options envisagées

- Aucune.

## Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

## Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

## Avantages

- Le BCCAG disposera d'une équipe complète pour l'épauler dans son travail.

## Consultations

- Les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif.

## Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Jeff Holm, président du Comité des candidatures du BCCAG et administrateur nommé, informera les personnes concernées de leur nomination.

## Annexe

- **Annexe 1** : Brèves notes biographiques sur les nouveaux membres

## Profils des nouveaux membres Nominations au BCCAG en 2021

Brèves notes biographiques - Kamran Behdinan :

- Ancien président de la Société canadienne de génie mécanique (SCGM).
- Directeur fondateur de l'Institute for Multidisciplinary Design and Innovation de l'Université de Toronto; membre fondateur et directeur général de l'Institute for Aerospace Design and Innovation de l'Université Ryerson (2003-2011), et du Canadian-European Graduate Student Exchange Program en génie aérospatial à l'Université Ryerson.
- Titulaire actuel de la chaire du CRSNG en conception technique multidisciplinaire (*Multidisciplinary Design and Innovation – UT IMDI*); titulaire de la chaire du CRSNG en génie de la conception (*Engineering Design and Innovation*), 2010-2012.
- S'est joint, à titre de professeur titulaire, au Département de génie mécanique et industriel de l'Université de Toronto en septembre 2011.
- A publié plus de 370 articles et communications revus par des pairs, un livre et neuf chapitres de livres.
- Titulaire d'un doctorat en génie mécanique de l'Université de Victoria.

Brèves notes biographiques - Marcie Cochrane :

- Dirige le Comité des champions et championnes de 30 en 30 d'Engineers and Geoscientists BC; est membre du Comité EDI de l'Association of Consulting Engineering Companies of BC (ACEC-BC) et de quatre groupes de travail 30 en 30 d'Ingénieurs Canada.
- Experte en matière de diversité et d'inclusion dans le secteur du génie; son mémoire de maîtrise, qui portait sur le maintien en poste des femmes en génie en Colombie-Britannique, a été réalisé pour Engineers and Geoscientists BC.
- A exercé le génie-conseil en Colombie-Britannique et en Alberta pendant plus de 15 ans avant d'occuper des fonctions de soutien auprès d'entreprises d'ingénierie dans le cadre d'initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), ainsi que des fonctions de planification stratégique et de développement du leadership.
- Travaille actuellement comme consultante, soutenant à la fois EGBC et l'Association of Consulting Engineering Companies of BC (ACEC-BC), et dirige bon nombre des programmes et initiatives d'EDI dans les deux organismes.
- Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires/MBA (*Executive Management, Leadership*) de l'Université Royal Roads et d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université de Victoria.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux		3.4
Objet :	Approuver un nouvel énoncé de principe et deux énoncés actualisés	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Motion(s) à examiner :	<p>a) <i>QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :</i></p> <p>i. <i>Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie</i></p> <p>b) <i>QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :</i></p> <p>i. <i>Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers</i></p> <p>ii. <i>Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
  - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
  - Influent sur les politiques publiques
  - Facilitent la discussion avec le gouvernement
  - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du Comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3 *Énoncés de principe nationaux*.
- Les EPN devant être examinés à cette réunion sont liés à l'Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral. Ils comprennent :
  - Un nouvel énoncé :
    - *Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie*
  - Deux énoncés actualisés :
    - *Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers*
    - *Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux*

## Action/recommandation proposée

- Le Comité consultatif des affaires publiques recommande au conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver les EPN présentés en annexe.
- Une fois approuvés, les EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

## Autres options envisagées

- S./o.

## Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à l'établissement d'une approche unifiée.

## Répercussions financières

- S./o.

## Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
  - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
  - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des fonctionnaires.
- Pour la profession d'ingénieur :
  - L'actualisation de ces EPN met également en lumière le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
  - Ces EPN informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

## Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de direction), le Bureau des conditions d'admission et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés; cinq des 12 organismes de réglementation et trois membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont fourni des commentaires par courriel.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si la motion est adoptée, les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

## Annexes

Les EPN suivants sont inclus; les versions en suivi des modifications mettent en évidence les changements découlant de la consultation :

- Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie (nouveau)
- Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers (actualisé)
- Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux (actualisé)





# Énoncés de principe nationaux

---

Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie .....	2
Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers .....	5
Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux .....	8

# Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Ingénieurs Canada appuie, en matière de biotechnologie, un cadre de réglementation qui intègre des considérations sociales, éthiques, de santé, économiques, d'ingénierie, scientifiques et environnementales dans un cadre de sécurité publique.
- En intégrant la responsabilité d'un ingénieur dans la législation fédérale et provinciale ou territoriale liée à la biotechnologie, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales et on assure ainsi la sécurité et la prospérité du pays.
- Les ingénieurs sont en mesure de travailler au sein d'équipes de divers domaines scientifiques pour proposer des idées novatrices et fournir des conseils d'experts en ce qui a trait au développement de nouvelles biotechnologies afin de maintenir la sécurité du public, de protéger l'environnement naturel et de propulser le Canada au rang de leader en matière de biotechnologie.
- Les conseils objectifs, transparents et experts des ingénieurs sont importants pour soutenir et maintenir le secteur canadien de la biotechnologie.

## Enjeu

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a été témoin de progrès extraordinaires en sciences et en ingénierie, notamment la croissance exponentielle de la biotechnologie, un terme englobant un éventail d'activités et d'initiatives dans de nombreux secteurs au Canada, dont l'agriculture, l'alimentation, les produits pharmaceutiques, l'industrie et la santé. La biotechnologie est la branche des sciences appliquées qui utilise des organismes vivants et leurs dérivés pour produire des procédés et des produits.<sup>1</sup> Les avantages potentiels de la biotechnologie peuvent avoir une incidence positive sur le Canada, tant pour répondre à ses propres besoins que pour soutenir l'économie. La profession d'ingénieur contribue fortement à l'évolution du secteur de la biotechnologie, en particulier dans les domaines qui impliquent l'application de principes d'ingénierie dans le cadre du développement d'organismes modifiés, de produits liés à la biotechnologie et d'autres projets connexes.

Comme pour tout nouveau développement technologique, celui de la biotechnologie présente des avantages et des risques. Ces risques comprennent un manque de compréhension de la part du public et de transparence de la part du secteur, un manque perçu de conseils d'experts et de participation du public à la réglementation de la biotechnologie, et l'utilisation inappropriée et dangereuse de la biotechnologie au Canada.<sup>2</sup> L'élaboration et l'application de normes sont des éléments importants pour atténuer ces risques. Compte tenu de la demande croissante de professionnels de la biotechnologie et d'infrastructures biotechnologiques essentielles, il est important que le gouvernement fédéral demeure vigilant et veille à ce que les personnes qui effectuent des travaux d'ingénierie dans ce domaine soient

---

<sup>1</sup> Bio (2020). *What is Biotechnology?* Consulté en février 2021 à : <https://www.bio.org/what-biotechnology>.

<sup>2</sup> Simon Fraser University (2010). *The Canadian biotechnology regulatory regime: The role of participation*. Consulté le 15 août 2020 à : <https://www.sfu.ca/~howlett/documents/Howlett%20and%20Migone%20-%20The%20Canadian%20biotechnology%20regulatory%20regime%20The%20.pdf>

titulaires d'un permis d'exercice délivré par les organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.

## **Contribution d'Ingénieurs Canada**

Compte tenu de l'augmentation de la demande en matière de biotechnologie, la demande croissante d'ingénieurs travaillant dans ce secteur se poursuivra. Comme l'innovation est au cœur de l'ingénierie, les ingénieurs sont en mesure de travailler au sein d'équipes de divers domaines scientifiques pour proposer des idées novatrices et fournir des conseils d'experts en ce qui a trait au développement de nouvelles biotechnologies qui permettent de maintenir la sécurité du public, de protéger l'environnement naturel et de propulser le Canada au rang de leader en matière de biotechnologie. Les conseils d'experts objectifs, éthiques et transparents des ingénieurs jouent un rôle important pour répondre aux préoccupations du public tout en soutenant un secteur biotechnologique innovant et responsable.

Les progrès et les innovations biotechnologiques nécessitent des évaluations rigoureuses, une réglementation solide et des conseils d'experts pour protéger la santé et le bien-être de la population canadienne, l'économie et l'environnement naturel. La profession d'ingénieur est bien placée pour collaborer avec les scientifiques à l'atténuation des risques associés aux progrès biotechnologiques grâce à ces processus réglementaires solides et ces conseils d'experts.

Les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie ont pour mission de protéger et d'améliorer le bien-être du public. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent et tiennent à jour des codes de conduite et administrent les processus réglementaires pour les ingénieurs afin d'assurer la protection du public et de l'environnement naturel. Dans le cadre de ces processus et en vertu de leur code de déontologie, les ingénieurs sont tenus de respecter leurs obligations envers la société, le public et l'environnement. En intégrant la responsabilité des ingénieurs dans la législation fédérale et provinciale liée à la biotechnologie lorsque des travaux d'ingénierie sont effectués, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales, ce qui accroît la transparence et la responsabilité en matière de progrès biotechnologiques.

## **Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral**

Ingénieurs Canada croit fermement que le gouvernement fédéral devrait :

- s'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie dans le développement ou la mise en œuvre de la biotechnologie exigent l'intervention d'un ingénieur dans ces travaux, conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires;
- s'assurer qu'il y a une exigence législative prévoyant que lorsque des travaux d'ingénierie sont effectués, toute personne qui participe au développement ou à la mise en œuvre de la biotechnologie au niveau fédéral doit être un ou une ingénieure titulaire d'un permis.

## **Contribution future d'Ingénieurs Canada**

- Collaborer avec des ministères fédéraux clés qui réglementent la biotechnologie au Canada pour s'assurer que la valeur et les avantages de faire participer des ingénieurs au développement des progrès et des innovations biotechnologiques sont reconnus par la population canadienne.

- Collaborer avec des ingénieurs de la fonction publique afin de promouvoir la valeur d'une participation professionnelle appropriée au développement de la biotechnologie.
- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de réglementation du gouvernement en matière de biotechnologie afin de porter à l'attention de ce dernier des recommandations sur la biotechnologie et les disciplines émergentes.

# Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Ingénieurs Canada appuie la mobilité des ingénieurs étrangers qualifiés et favorise la transparence, l'ouverture et l'équité du processus d'admission à la profession d'ingénieur au Canada.
- Qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger, tous les ingénieurs en exercice doivent satisfaire aux conditions d'obtention du permis d'exercice de l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.
- Les gouvernements doivent prendre en considération les incidences des législations, des politiques et des programmes en matière d'immigration sur la responsabilité des organismes de réglementation en ce qui a trait à la protection du public.

## Enjeu

Les Canadiens s'attendent à ce que tous les ingénieurs respectent les normes élevées d'obtention du permis d'exercice au Canada, peu importe qu'ils aient reçu leur formation au Canada ou à l'étranger. Ingénieurs Canada a pour rôle de faciliter, au sein des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, un dialogue favorisant l'uniformité des pratiques d'admission à la profession.

## Contribution d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur partage avec le gouvernement fédéral la vision que l'immigration est un élément clé de la viabilité économique et de la capacité d'innovation du Canada. Depuis plus de vingt ans, la profession d'ingénieur fait preuve de leadership pour faciliter l'immigration de professionnels qualifiés. De concert avec les organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada travaille en étroite collaboration avec des ministères fédéraux pour fournir des conseils objectifs sur la façon d'intégrer à la profession d'ingénieur au Canada les diplômés en génie formés à l'étranger.

Ingénieurs Canada cherche aussi à s'assurer que les exigences du gouvernement fédéral ne font pas double emploi avec les processus d'attribution du permis d'exercice qui doivent être suivis, en vertu de la loi, par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux.

Depuis presque deux décennies, Ingénieurs Canada met en œuvre les recommandations issues du projet *De la considération à l'intégration* parrainé par le gouvernement fédéral, avec l'appui des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes d'établissement des immigrants. Ces recommandations ont donné lieu à des changements qui ont amélioré le processus d'attribution de permis et le soutien offert aux diplômés formés en génie à l'étranger. Bon nombre de nos processus actuels ont été lancés dans le cadre de ce projet, comme l'évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences, qui permet aux personnes de présenter une demande en ligne et d'amorcer le processus d'attribution de permis depuis n'importe où dans le monde, ou la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers, qui aide les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux à évaluer avec promptitude et précision les diplômes des personnes formées en génie à l'étranger.

## Évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences

En partenariat avec Ingénieurs Canada et d'autres organismes de réglementation, Engineers and Geoscientists BC a développé un système d'évaluation de l'expérience de travail en génie d'un candidat sur la base des compétences. Cet outil d'évaluation offert en ligne contribue à simplifier le processus d'attribution de permis tout en permettant aux personnes d'entamer le processus depuis n'importe où dans le monde.

Les compétences désignées sont observables et constituent un ensemble mesurable d'habiletés, de savoirs, de capacités, de motivations et de traits de caractère que les candidats doivent démontrer pour pouvoir obtenir un permis d'exercice. Plusieurs organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada ont déjà mis en œuvre l'évaluation sur la base des compétences (EBC) ou sont en voie de le faire. L'EBC a l'avantage de mieux définir les exigences en matière de permis d'exercice et de donner aux candidats des informations claires sur les exigences auxquelles ils doivent satisfaire pour obtenir un permis. Le processus d'évaluation est également plus objectif, transparent et uniforme pour les candidats et le système leur indiquera avec précision comment combler les lacunes au cas où leur demande de permis ne serait pas acceptée<sup>3</sup>.

### Exigence relative à l'expérience de travail en milieu canadien

Auparavant, tous les organismes de réglementation du génie exigeaient que les candidats au permis d'exercice aient acquis une année d'expérience de travail en milieu canadien. Cette exigence visait à s'assurer que les personnes avaient été suffisamment exposées à la culture canadienne, ainsi qu'aux codes, lois, normes techniques et règlements canadiens en matière d'ingénierie. Récemment, plusieurs organismes de réglementation ont remplacé cette exigence d'un an d'expérience par une exigence de compétences canadiennes précises à démontrer<sup>4</sup>. Ces compétences font partie du processus d'évaluation sur la base des compétences et doivent être démontrées par tous les candidats au permis d'exercice. Les candidats qui démontrent ces compétences en donnant des exemples de travail qui ont eu lieu à l'étranger doivent également réfléchir à la façon dont leurs actions auraient été différentes si le travail avait été effectué au Canada. S'il subsiste des lacunes et que la compétence n'a pas été démontrée, les candidats pourraient également être tenus de suivre le séminaire *Working in Canada* et d'effectuer toutes les évaluations de ce cours, afin de démontrer qu'ils possèdent les compétences requises pour travailler dans un milieu d'ingénierie canadien et obtenir un permis d'ingénieur. L'introduction de ces compétences, le séminaire *Working in Canada* et d'autres options offrent plus de souplesse aux candidats formés en génie à l'étranger et peut permettre à certains d'entre eux d'obtenir un permis sans expérience de travail au Canada.

### Ingénieurs-ici.ca

Des recherches menées par Ingénieurs Canada ont révélé que les personnes formées en génie à l'étranger disposent de multiples sources d'information fournissant parfois des renseignements contradictoires ou inexacts. En 2019, Ingénieurs Canada a lancé [Ingénieurs-ici.ca](https://www.egbc.ca/Online-Learning/Products/Videos/Technical-Professional-Practice/Working-in-Canada-Key-Competencies-for-Engineers-a), une ressource Web conçue pour aider les diplômés étrangers à comprendre comment accomplir les premières étapes du processus menant à l'obtention du permis d'exercice au Canada. Le site vise à fournir, de façon claire et conviviale, des renseignements clés sur le cheminement vers l'obtention d'un permis d'exercice. Il a été mis au point en concertation avec les organismes de réglementation, des experts en la matière et des

---

<sup>3</sup> Competency Assessment (2021). *Engineering and Geoscience Competency Assessment*: <https://competencyassessment.ca/>

<sup>4</sup> Engineers & Geoscientists British Columbia (2021). *Working in Canada: Key Competencies for Engineers and Geoscientists* : <https://www.egbc.ca/Online-Learning/Products/Videos/Technical-Professional-Practice/Working-in-Canada-Key-Competencies-for-Engineers-a>

diplômés en génie de l'étranger qui en sont à diverses étapes du processus d'obtention du permis d'exercice au Canada. Cet outil a pour objectif de fournir aux nouveaux arrivants de l'information sur leur formation de premier cycle en génie afin de les aider à prendre une décision concernant leur immigration au Canada. Ingénieurs Canada enrichit continuellement l'information accessible aux diplômés étrangers.

## Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada

Dans le cadre de l'International Engineering Alliance, Ingénieurs Canada est membre de l'[International Professional Engineers Agreement](#) (IPEA) et de l'[APEC Engineers Agreement](#) (APEC EA). Ces ententes multilatérales établissent une norme internationale pour l'exercice indépendant du génie et visent à améliorer la reconnaissance des qualifications entre les pays.

Les ingénieurs canadiens qui satisfont à la norme internationale peuvent être inscrits au Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada et utiliser les désignations IntPE (Canada) et APEC Engineer. Ils peuvent bénéficier d'une reconnaissance plus rapide dans certains pays. De même, les ingénieurs inscrits aux répertoires d'autres pays membres peuvent bénéficier d'une évaluation simplifiée lorsqu'ils demandent un permis d'exercice au Canada.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour reconnaître les pénuries de compétences en ingénierie et continuer à recruter des personnes qualifiées pour combler ce manque. De plus, un délai standard et raisonnable devrait être établi pour le traitement des candidats, sans abaisser les normes nationales, et un niveau d'efficacité devrait être mis en place pour gérer les fluctuations du volume des demandes. Il est important de s'assurer qu'il existe des ressources humaines en nombre suffisant pour recevoir, examiner, et traiter les demandes afin d'améliorer les délais d'attente et de réduire les dossiers en souffrance, et de maintenir l'efficacité.

Le Programme fédéral des travailleurs qualifiés devrait aussi faciliter l'entrée expresse de travailleurs immigrants qualifiés et expérimentés afin de soutenir les industries et les professions qui font face à des pénuries de compétences. Cela favorisera la prospérité des industries et stimulera l'économie globale du Canada. Les politiques du gouvernement fédéral comme le programme Entrée express vont vraisemblablement rationaliser la migration internationale des ingénieurs en fonction des besoins futurs en main-d'œuvre.

Le gouvernement fédéral doit continuer de collaborer avec les professions réglementées, comme le génie, lorsqu'il envisage des options et met en œuvre des politiques susceptibles d'avoir des incidences sur la capacité des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie à protéger le public et à intégrer à la profession les ingénieurs qualifiés formés à l'étranger.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que le système d'immigration du Canada est rigoureux, équitable et adapté aux besoins économiques des collectivités du pays.

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec les organismes de réglementation du génie pour que le processus de délivrance de permis soit accessible, rapide, contrôlé, transparent, objectif et impartial, tout en s'assurant que les candidats répondent aux normes rigoureuses qui sont exigées pour protéger l'intérêt public et exercer le génie au Canada.

# Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Témoigner à titre d'expert en ingénierie devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen de compétence fédérale relève de l'exercice du génie. Par conséquent, afin d'assurer la sécurité et le bien-être du public, les personnes qui comparaissent à titre de témoins experts en ingénierie doivent être titulaires d'un permis d'ingénieur.
- Les personnes qui prennent des décisions ou fournissent des conseils en matière d'ingénierie dans le cadre de conseils de réglementation ou de comités d'examen de compétence fédérale devraient être qualifiées pour le faire et être titulaires d'un permis d'ingénieur.

## Enjeu

D'importantes décisions en matière d'ingénierie qui ont un impact sur la sécurité et le bien-être du public sont prises dans le cadre de la fonction de nombreux conseils de réglementation et comités d'examen de compétence fédérale. Ingénieurs Canada croit que les personnes qui témoignent à titre d'experts sur des questions touchant l'ingénierie devraient être qualifiées pour le faire afin de maintenir la sécurité du public dans les collectivités canadiennes.

Lorsqu'il s'agit d'ingénierie, seules les dépositions faites par des ingénieurs inscrits auprès d'un organisme canadien de réglementation du génie devraient avoir valeur de témoignages d'experts, pourvu que ces ingénieurs soient dûment qualifiés. Cette exigence devrait être expliquée clairement aux personnes prenant part à ces processus. Les non-ingénieurs qui se prononcent sur des questions d'ingénierie devraient être tenus de déclarer qu'ils ne sont pas des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice, étant donné que se fier au témoignage d'un non-ingénieur sur des questions liées au génie pourrait présenter un risque important pour la sécurité du public.

Au Canada, les ingénieurs fournissent une expertise objective, soutiennent les décisions fondées sur des données et apportent des compétences analytiques et des approches interdisciplinaires à la prise de décision. Les ingénieurs possèdent les compétences nécessaires pour parler de questions d'ingénierie et de science dans leur domaine d'expertise et ont la responsabilité professionnelle de présenter correctement les données. S'appuyer sur le témoignage d'une personne qui n'est pas un ingénieur titulaire d'un permis lorsqu'il s'agit de questions d'ingénierie présente un risque important pour la sécurité du public, l'environnement naturel et l'économie.

Alors que les cours de justice disposent de processus très précis pour vérifier les titres et qualifications d'un professionnel appelé à donner un témoignage d'expert, ce n'est pas nécessairement le cas pour les conseils de réglementation, les comités d'examen et les tribunaux administratifs. Actuellement, ces nominations fédérales manquent de responsabilisation et de transparence. Afin d'accroître la responsabilité et la transparence des décisions fédérales, les nominations fédérales aux conseils de réglementation, comités d'examen ou tribunaux qui rendent des jugements en matière d'ingénierie doivent inclure des ingénieurs titulaires.



## Contribution d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continue d'exhorter le gouvernement fédéral à reconnaître le rôle important des ingénieurs dans la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être de la population et des communautés canadiennes. Les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie doivent s'assurer que les personnes qualifiées sont tenues aux normes professionnelles les plus rigoureuses en matière d'exercice du génie.

Bien que le génie soit réglementé aux niveaux provincial et territorial, les Canadiens s'attendent à ce que les titres professionnels soient reconnus par tous les paliers de gouvernement afin de protéger leurs collectivités, les milieux naturels, ainsi que leur sécurité et leur bien-être personnels.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral devrait :

- Reconnaître que les personnes qui prennent des décisions en matière d'ingénierie ou qui utilisent le titre d'ingénieur dans le cadre de conseils de réglementation ou de comités d'examen de compétence fédérale devraient être qualifiées pour le faire et être titulaires d'un permis d'ingénieur.
- Préciser les règles et les lignes de conduite applicables aux témoins experts, afin que seules les personnes qualifiées et titulaires d'un permis d'exercice soient autorisées à témoigner sur des questions d'ingénierie devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen de compétence fédérale. Seules les dépositions faites par des ingénieurs qualifiés et titulaires d'un permis devraient avoir valeur de témoignages d'experts. Cette exigence devrait être expliquée clairement aux personnes prenant part à ces processus.
- S'assurer, à titre d'employeur, que les membres de conseils de réglementation ou de comités d'examen de compétence fédérale qui utilisent des titres propres au génie ou qui fournissent des conseils en matière d'ingénierie soient qualifiés pour le faire et titulaires d'un permis d'ingénieur.



# Énoncés de principe nationaux

---

Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie .....	2
Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers .....	5
Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux .....	8

# Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Ingénieurs Canada appuie, en matière de biotechnologie, un cadre de réglementation qui intègre des considérations sociales, éthiques, de santé, économiques, d'ingénierie, scientifiques et environnementales dans un cadre de sécurité publique.
- En intégrant la responsabilité d'un ingénieur dans la législation fédérale et provinciale ou territoriale liée à la biotechnologie, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales et on assure ainsi la sécurité et la prospérité du pays.
- Les ingénieurs sont en mesure de [travailler au sein d'équipes de divers domaines scientifiques pour](#) proposer des idées novatrices et fournir des conseils d'experts [en ce qui a trait au](#) développement de nouvelles biotechnologies afin de maintenir la sécurité du public, de protéger l'environnement naturel et de propulser le Canada au rang de leader en matière de biotechnologie.
- Les conseils objectifs, transparents et experts des ingénieurs sont [importants pour soutenir et maintenir le](#) secteur canadien de la biotechnologie.

## Enjeu

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a été témoin de progrès extraordinaires en sciences et en ingénierie, notamment la croissance exponentielle de la biotechnologie, un terme englobant un éventail d'activités et d'initiatives dans de nombreux secteurs au Canada, dont l'agriculture, l'alimentation, les produits pharmaceutiques, l'industrie et la santé. La biotechnologie est la branche des sciences appliquées qui utilise des organismes vivants et leurs dérivés pour produire des procédés et des produits.<sup>1</sup> Les avantages potentiels de la biotechnologie peuvent avoir une incidence positive sur le Canada, tant pour répondre à ses propres besoins que pour soutenir l'économie. [La profession d'ingénieur contribue fortement à l'évolution](#) du secteur de la biotechnologie, [en particulier dans les domaines qui impliquent l'application de principes d'ingénierie dans le cadre du développement d'organismes modifiés, de produits liés à la biotechnologie et d'autres projets connexes.](#)

Comme pour tout nouveau développement technologique, celui de la biotechnologie présente des avantages et des risques. Ces risques comprennent un manque de compréhension de la part du public et de transparence de la part du secteur, un manque perçu de conseils d'experts et de participation du public à la réglementation de la biotechnologie, et l'utilisation inappropriée et dangereuse de la biotechnologie au Canada.<sup>2</sup> L'élaboration et l'application de normes sont des éléments importants pour atténuer ces risques. Compte tenu de la demande croissante de professionnels de la biotechnologie et d'infrastructures biotechnologiques essentielles, il est important que le gouvernement fédéral demeure vigilant et veille à ce que les personnes qui effectuent des travaux d'ingénierie dans ce domaine soient

---

<sup>1</sup> Bio (2020). *What is Biotechnology?* Consulté en février 2021 à : <https://www.bio.org/what-biotechnology>.

<sup>2</sup> Simon Fraser University (2010). *The Canadian biotechnology regulatory regime: The role of participation*. Consulté le 15 août 2020 à : <https://www.sfu.ca/~howlett/documents/Howlett%20and%20Migone%20-%20The%20Canadian%20biotechnology%20regulatory%20regime%20The%20.pdf>

titulaires d'un permis d'exercice délivré par les organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.

## Contribution d'Ingénieurs Canada

Compte tenu de l'augmentation de la demande en matière de biotechnologie, la demande croissante d'ingénieurs travaillant dans ce secteur se poursuivra. Comme l'innovation est au cœur de l'ingénierie, les ingénieurs sont en mesure de travailler au sein d'équipes de divers domaines scientifiques pour proposer des idées novatrices et fournir des conseils d'experts en ce qui a trait au développement de nouvelles biotechnologies qui permettent de maintenir la sécurité du public, de protéger l'environnement naturel et de propulser le Canada au rang de leader en matière de biotechnologie. Les conseils d'experts objectifs, éthiques et transparents des ingénieurs jouent un rôle important pour répondre aux préoccupations du public tout en soutenant un secteur biotechnologique innovant et responsable.

Les progrès et les innovations biotechnologiques nécessitent des évaluations rigoureuses, une réglementation solide et des conseils d'experts pour protéger la santé et le bien-être de la population canadienne, l'économie et l'environnement naturel. La profession d'ingénieur est bien placée pour collaborer avec les scientifiques à l'atténuation des risques associés aux progrès biotechnologiques grâce à ces processus réglementaires solides et ces conseils d'experts.

Les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie ont pour mission de protéger et d'améliorer le bien-être du public. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent et tiennent à jour des codes de conduite et administrent les processus réglementaires pour les ingénieurs afin d'assurer la protection du public et de l'environnement naturel. Dans le cadre de ces processus et en vertu de leur code de déontologie, les ingénieurs sont tenus de respecter leurs obligations envers la société, le public et l'environnement. En intégrant la responsabilité des ingénieurs dans la législation fédérale et provinciale liée à la biotechnologie lorsque des travaux d'ingénierie sont effectués, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales, ce qui accroît la transparence et la responsabilité en matière de progrès biotechnologiques.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada croit fermement que le gouvernement fédéral devrait :

- s'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie dans le développement ou la mise en œuvre de la biotechnologie exigent l'intervention d'un ingénieur dans ces travaux, conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires;
- s'assurer qu'il y a une exigence législative prévoyant que lorsque des travaux d'ingénierie sont effectués, toute personne qui participe au développement ou à la mise en œuvre de la biotechnologie au niveau fédéral doit être un ou une ingénieure titulaire d'un permis.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

- Collaborer avec des ministères fédéraux clés qui réglementent la biotechnologie au Canada pour s'assurer que la valeur et les avantages de faire participer des ingénieurs au développement des progrès et des innovations biotechnologiques sont reconnus par la population canadienne.

- Collaborer avec des ingénieurs de la fonction publique afin de promouvoir la valeur d'une participation professionnelle appropriée au développement de la biotechnologie.
- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de réglementation du gouvernement en matière de biotechnologie afin de porter à l'attention de ce dernier des recommandations sur la biotechnologie et les disciplines émergentes.

# Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Ingénieurs Canada appuie la mobilité des ingénieurs étrangers qualifiés et favorise la transparence, l'ouverture et l'équité du processus d'admission à la profession d'ingénieur au Canada.
- Qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger, tous les ingénieurs en exercice doivent satisfaire aux conditions d'obtention du permis d'exercice de l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.
- Les gouvernements doivent prendre en considération les incidences des législations, des politiques et des programmes en matière d'immigration sur la responsabilité des organismes de réglementation en ce qui a trait à la protection du public.

## Enjeu

Les Canadiens s'attendent à ce que tous les ingénieurs respectent les normes élevées d'obtention du permis d'exercice au Canada, peu importe qu'ils aient reçu leur formation au Canada ou à l'étranger. Ingénieurs Canada a pour rôle de faciliter, au sein des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, un dialogue favorisant l'uniformité des pratiques d'admission à la profession.

## Contribution d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur partage avec le gouvernement fédéral la vision que l'immigration est un élément clé de la viabilité économique et de la capacité d'innovation du Canada. Depuis plus de vingt ans, la profession d'ingénieur fait preuve de leadership pour faciliter l'immigration de professionnels qualifiés. De concert avec les organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada travaille en étroite collaboration avec des ministères fédéraux pour fournir des conseils objectifs sur la façon d'intégrer à la profession d'ingénieur au Canada les diplômés en génie formés à l'étranger.

Ingénieurs Canada cherche aussi à s'assurer que les exigences du gouvernement fédéral ne font pas double emploi avec les processus d'attribution du permis d'exercice qui doivent être suivis, en vertu de la loi, par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux.

Depuis presque deux décennies, Ingénieurs Canada met en œuvre les recommandations issues du projet *De la considération à l'intégration* parrainé par le gouvernement fédéral, avec l'appui des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes d'établissement des immigrants. Ces recommandations ont donné lieu à des changements qui ont amélioré le processus d'attribution de permis et le soutien offert aux diplômés formés en génie à l'étranger. Bon nombre de nos processus actuels ont été lancés dans le cadre de ce projet, comme l'évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences, qui permet aux personnes de présenter une demande en ligne et d'amorcer le processus d'attribution de permis depuis n'importe où dans le monde, ou la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers, qui aide les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux à évaluer avec promptitude et précision les diplômes des personnes formées en génie à l'étranger.

## Évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences

En partenariat avec Ingénieurs Canada et d'autres organismes de réglementation, Engineers and Geoscientists BC a développé un système d'évaluation de l'expérience de travail en génie d'un candidat sur la base des compétences. Cet outil d'évaluation offert en ligne contribue à simplifier le processus d'attribution de permis tout en permettant aux personnes d'entamer le processus depuis n'importe où dans le monde.

Les compétences désignées sont observables et constituent un ensemble mesurable d'habiletés, de savoirs, de capacités, de motivations et de traits de caractère que les candidats doivent démontrer pour pouvoir obtenir un permis d'exercice. Plusieurs organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada ont déjà mis en œuvre l'évaluation sur la base des compétences (EBC) ou sont en voie de le faire. L'EBC a l'avantage de mieux définir les exigences en matière de permis d'exercice et de donner aux candidats des informations claires sur les exigences auxquelles ils doivent satisfaire pour obtenir un permis. Le processus d'évaluation est également plus objectif, transparent et uniforme pour les candidats et le système leur indiquera avec précision comment combler les lacunes au cas où leur demande de permis ne serait pas acceptée<sup>3</sup>.

## Exigence relative à l'expérience de travail en milieu canadien

Auparavant, tous les organismes de réglementation du génie exigeaient que les candidats au permis d'exercice aient acquis une année d'expérience de travail en milieu canadien. Cette exigence visait à s'assurer que les personnes avaient été suffisamment exposées à la culture canadienne, ainsi qu'aux codes, lois, normes techniques et règlements canadiens en matière d'ingénierie. Récemment, plusieurs organismes de réglementation ont remplacé cette exigence d'un an d'expérience par une exigence de compétences canadiennes précises à démontrer<sup>4</sup>. Ces compétences font partie du processus d'évaluation sur la base des compétences et doivent être démontrées par tous les candidats au permis d'exercice. Les candidats qui démontrent ces compétences en donnant des exemples de travail qui ont eu lieu à l'étranger doivent également réfléchir à la façon dont leurs actions auraient été différentes si le travail avait été effectué au Canada. S'il subsiste des lacunes et que la compétence n'a pas été démontrée, les candidats pourraient également être tenus de suivre le séminaire *Working in Canada* et d'effectuer toutes les évaluations de ce cours, afin de démontrer qu'ils possèdent les compétences requises pour travailler dans un milieu d'ingénierie canadien et obtenir un permis d'ingénieur. L'introduction de ces compétences, le séminaire *Working in Canada* et d'autres options offrent plus de souplesse aux candidats formés en génie à l'étranger et peut permettre à certains d'entre eux d'obtenir un permis sans expérience de travail au Canada.

## Ingénieurs-ici.ca

Des recherches menées par Ingénieurs Canada ont révélé que les personnes formées en génie à l'étranger disposent de multiples sources d'information fournissant parfois des renseignements contradictoires ou inexacts. En 2019, Ingénieurs Canada a lancé [Ingénieurs-ici.ca](https://www.egbc.ca/Online-Learning/Products/Videos/Technical-Professional-Practice/Working-in-Canada-Key-Competencies-for-Engineers-a), une ressource Web conçue pour aider les diplômés étrangers à comprendre comment accomplir les premières étapes du processus menant à l'obtention du permis d'exercice au Canada. Le site vise à fournir, de façon claire et conviviale, des renseignements clés sur le cheminement vers l'obtention d'un permis d'exercice. Il a été

<sup>3</sup> Competency Assessment (2021). *Engineering and Geoscience Competency Assessment*: <https://competencyassessment.ca/>

<sup>4</sup> Engineers & Geoscientists British Columbia (2021). *Working in Canada: Key Competencies for Engineers and Geoscientists* : <https://www.egbc.ca/Online-Learning/Products/Videos/Technical-Professional-Practice/Working-in-Canada-Key-Competencies-for-Engineers-a>

mis au point en concertation avec les organismes de réglementation, des experts en la matière et des diplômés en génie de l'étranger qui en sont à diverses étapes du processus d'obtention du permis d'exercice au Canada. Cet outil a pour objectif de fournir aux nouveaux arrivants de l'information sur leur formation de premier cycle en génie afin de les aider à prendre une décision concernant leur immigration au Canada. Ingénieurs Canada enrichit continuellement l'information accessible aux diplômés étrangers.

## Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada

Dans le cadre de l'International Engineering Alliance, Ingénieurs Canada est membre de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'APEC Engineers Agreement (APEC EA). Ces ententes multilatérales établissent une norme internationale pour l'exercice indépendant du génie et visent à améliorer la reconnaissance des qualifications entre les pays.

Les ingénieurs canadiens qui satisfont à la norme internationale peuvent être inscrits au Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada et utiliser les désignations IntPE (Canada) et APEC Engineer. Ils peuvent bénéficier d'une reconnaissance plus rapide dans certains pays. De même, les ingénieurs inscrits aux répertoires d'autres pays membres peuvent bénéficier d'une évaluation simplifiée lorsqu'ils demandent un permis d'exercice au Canada.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour reconnaître les pénuries de compétences en ingénierie et continuer à recruter des personnes qualifiées pour combler ce manque. De plus, un délai standard et raisonnable devrait être établi pour le traitement des candidats, sans abaisser les normes nationales, et un niveau d'efficacité devrait être mis en place pour gérer les fluctuations du volume des demandes. Il est important de s'assurer qu'il existe des ressources humaines en nombre suffisant pour recevoir, examiner, et traiter les demandes afin d'améliorer les délais d'attente et de réduire les dossiers en souffrance, et de maintenir l'efficacité.

Le Programme fédéral des travailleurs qualifiés devrait aussi faciliter l'entrée expresse de travailleurs immigrants qualifiés et expérimentés afin de soutenir les industries et les professions qui font face à des pénuries de compétences. Cela favorisera la prospérité des industries et stimulera l'économie globale du Canada. Les politiques du gouvernement fédéral comme le programme Entrée express vont vraisemblablement rationaliser la migration internationale des ingénieurs en fonction des besoins futurs en main-d'œuvre.

Le gouvernement fédéral doit continuer de collaborer avec les professions réglementées, comme le génie, lorsqu'il envisage des options et met en œuvre des politiques susceptibles d'avoir des incidences sur la capacité des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie à protéger le public et à intégrer à la profession les ingénieurs qualifiés formés à l'étranger.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que le système d'immigration du Canada est rigoureux, équitable et adapté aux besoins économiques des collectivités du pays.

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec les organismes de réglementation du génie pour que le processus de délivrance de permis soit accessible, rapide, contrôlé, transparent, objectif et impartial, tout en s'assurant que les candidats répondent aux normes rigoureuses qui sont exigées pour protéger l'intérêt public et exercer le génie au Canada.



# Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Témoigner à titre d'expert en ingénierie devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen de compétence fédérale relève de l'exercice du génie. Par conséquent, afin d'assurer la sécurité et le bien-être du public, les personnes qui comparaissent à titre de témoins experts en ingénierie doivent être titulaires d'un permis d'ingénieur.
- Les personnes qui prennent des décisions ou fournissent des conseils en matière d'ingénierie dans le cadre de conseils de réglementation ou de comités d'examen de compétence fédérale devraient être qualifiées pour le faire et être titulaires d'un permis d'ingénieur.

## Enjeu

D'importantes décisions en matière d'ingénierie qui ont un impact sur la sécurité et le bien-être du public sont prises dans le cadre de la fonction de nombreux conseils de réglementation et comités d'examen de compétence fédérale. Ingénieurs Canada croit que les personnes qui témoignent à titre d'experts sur des questions touchant l'ingénierie devraient être qualifiées pour le faire afin de maintenir la sécurité du public dans les collectivités canadiennes.

Lorsqu'il s'agit d'ingénierie, seules les dépositions faites par des ingénieurs inscrits auprès d'un organisme canadien de réglementation du génie devraient avoir valeur de témoignages d'experts, pourvu que ces ingénieurs soient dûment qualifiés. Cette exigence devrait être expliquée clairement aux personnes prenant part à ces processus. Les non-ingénieurs qui se prononcent sur des questions d'ingénierie devraient être tenus de déclarer qu'ils ne sont pas des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice, étant donné que se fier au témoignage d'un non-ingénieur sur des questions liées au génie pourrait présenter un risque important pour la sécurité du public.

Au Canada, les ingénieurs fournissent une expertise objective, soutiennent les décisions fondées sur des données et apportent des compétences analytiques et des approches interdisciplinaires à la prise de décision. Les ingénieurs possèdent les compétences nécessaires pour parler de questions d'ingénierie et de science dans leur domaine d'expertise et ont la responsabilité professionnelle de présenter correctement les données. S'appuyer sur le témoignage d'une personne qui n'est pas un ingénieur titulaire d'un permis lorsqu'il s'agit de questions d'ingénierie présente un risque important pour la sécurité du public, l'environnement naturel et l'économie.

Alors que les cours de justice disposent de processus très précis pour vérifier les titres et qualifications d'un professionnel appelé à donner un témoignage d'expert, ce n'est pas nécessairement le cas pour les conseils de réglementation, les comités d'examen et les tribunaux administratifs. Actuellement, ces nominations fédérales manquent de responsabilisation et de transparence. Afin d'accroître la responsabilité et la transparence des décisions fédérales, les nominations fédérales aux conseils de réglementation, comités d'examen ou tribunaux qui rendent des jugements en matière d'ingénierie doivent inclure des ingénieurs titulaires.

## Contribution d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continue d'exhorter le gouvernement fédéral à reconnaître le rôle important des ingénieurs dans la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être de la population et des communautés canadiennes. Les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie doivent s'assurer que les personnes qualifiées sont tenues aux normes professionnelles les plus rigoureuses en matière d'exercice du génie.

Bien que le génie soit réglementé aux niveaux provincial et territorial, les Canadiens s'attendent à ce que les titres professionnels soient reconnus par tous les paliers de gouvernement afin de protéger leurs collectivités, les milieux naturels, ainsi que leur sécurité et leur bien-être personnels.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral devrait :

- Reconnaître que les personnes qui prennent des décisions en matière d'ingénierie ou qui utilisent le titre d'ingénieur dans le cadre de conseils de réglementation ou de comités d'examen de compétence fédérale devraient être qualifiées pour le faire et être titulaires d'un permis d'ingénieur.
- Préciser les règles et les lignes de conduite applicables aux témoins experts, afin que seules les personnes qualifiées et titulaires d'un permis d'exercice soient autorisées à témoigner sur des questions d'ingénierie devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen de compétence fédérale. Seules les dépositions faites par des ingénieurs qualifiés et titulaires d'un permis devraient avoir valeur de témoignages d'experts. Cette exigence devrait être expliquée clairement aux personnes prenant part à ces processus.
- S'assurer, à titre d'employeur, que les membres de conseils de réglementation ou de comités d'examen de compétence fédérale qui utilisent des titres propres au génie ou qui fournissent des conseils en matière d'ingénierie soient qualifiés pour le faire et titulaires d'un permis d'ingénieur.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

### Sondage sur l'efficacité de la gouvernance

4.1

Objet :	Examiner les résultats du sondage de 2021 sur l'efficacité de la gouvernance (ainsi que du sondage d'autoévaluation du conseil) et adopter les recommandations.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil
Motion à examiner :	<i>Que le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, adopte les recommandations du rapport sur l'efficacité de la gouvernance.</i>
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice de l'Ontario et présidente du Comité sur la gouvernance

### Contexte

- Évaluer l'efficacité du système de gouvernance d'Ingénieurs Canada est une importante responsabilité du conseil. Dans le cadre des améliorations de la Gouvernance 2.0, le conseil a entrepris de mener un sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance pour s'assurer que nos politiques, processus et pratiques continuent de permettre des opérations efficaces et d'apporter de la valeur aux organismes de réglementation.
- C'est la première année que le sondage sur l'efficacité de la gouvernance a été réalisé, et il a été distribué à tous les administrateurs/administratrices du conseil, aux membres du Groupe des chefs de direction, aux membres du Groupe des présidents et à l'équipe de direction. Le sondage a été envoyé le 13 janvier à tous les administrateurs/administratrices, qui avaient jusqu'au 27 janvier pour y répondre.
- Le sondage vise essentiellement à cerner les lacunes ou les faiblesses qui peuvent être corrigées avant d'en arriver à un point où la gouvernance serait perçue comme un obstacle au succès. Le sondage a également permis de recueillir les résultats de l'évaluation du conseil, qui sont compilés chaque année pour donner aux administrateurs/administratrices l'occasion de réfléchir à leur rendement et aux améliorations possibles. Les données tirées du sondage fournissent des informations précieuses au Comité sur la gouvernance, qui est chargé de faire des recommandations au conseil concernant l'actualisation des politiques et la formation en matière de gouvernance.

### Rapport de situation

- Sur un total possible de 23 membres, 11 membres du conseil ont répondu au sondage (48 %). Le sondage a été rempli par 4 des 12 chefs de direction (33 %), 2 des 12 présidents (16,5 %), et 7 des 8 membres de l'équipe de direction (87,5 %).
- Le Comité sur la gouvernance a examiné les résultats du sondage sur l'efficacité de la gouvernance et élaboré des recommandations afin d'apporter les améliorations requises en matière de gouvernance. En même temps, il a déterminé s'il y avait des recommandations à faire au conseil concernant la formation sur la gouvernance/l'éducation des administrateurs/administratrices.
- Le rapport sur l'efficacité de la gouvernance est présenté à l'annexe 1.

### Action ou recommandation proposée

- Le Comité sur la gouvernance estime qu'il est possible de mettre en œuvre des changements ou de consacrer une attention particulière aux trois aspects suivants :
  1. Affiner le processus d'évaluation (en particulier des présidents du BCAPG, du BCCAG et des comités, mais aussi des administrateurs/administratrices et du conseil), notamment en indiquant aux nouveaux

membres du conseil que leur rendement sera évalué, par eux-mêmes et par leurs pairs, et dans quel but.

2. Mieux définir le rôle et le travail de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et d'autres organismes ayant des intérêts communs avec Ingénieurs Canada, afin que leur valeur et leur lien avec les objectifs d'Ingénieurs Canada soient bien compris. Il y a également du travail à faire pour démontrer comment Ingénieurs Canada gère ses relations, en particulier avec DDIC et la FCEG.
  3. S'attaquer au problème du régionalisme – un thème qui revient régulièrement dans les commentaires formulés dans le sondage est que les décisions ne semblent pas toujours refléter les intérêts nationaux et que les administrateurs/administratrices semblent encore être influencés par les points de vue de leur organisme de réglementation, plutôt que par les intérêts supérieurs d'Ingénieurs Canada.
- Fait à noter, on estime qu'il est possible d'aborder presque tous les sujets énumérés ci-dessus dans le cadre de l'éducation et de la formation dispensées à l'interne, à la fois lors des séances d'orientation et d'éducation continue du conseil (pour les administrateurs/administratrices) et lors des séances d'orientation et d'information offertes aux présidents et aux chefs de direction (webinaires, déjeuners pour les nouveaux présidents, présentations pour les conseillers, etc.) En outre, l'examen des processus d'évaluation est susceptible d'entraîner la révision des politiques connexes du conseil.
  - Les sujets suivants ont également été identifiés comme des domaines où une formation est souhaitée, tous ces sujets ayant aussi été identifiés lors de l'évaluation du conseil de l'an dernier et étant couverts dans le programme de leadership « Board-on-Board » actuellement offert aux administrateurs/administratrices par la Canadian Nonprofit Academy :
    - Rôle des administrateurs/administratrices dans la prestation d'orientations et de contrôle
    - Rôle des administrateurs/administratrices au niveau du conseil
    - Gestion des risques pour l'organisme
    - Éducation financière et finances d'Ingénieurs Canada
    - Obligation fiduciaire et responsabilités d'Ingénieurs Canada envers les organismes de réglementation
    - Dynamique du conseil : collaboration, recherche de compromis et établissement de consensus

### Autres options envisagées

- Aucune. Le Comité sur la gouvernance doit rendre compte des résultats du sondage, soit en préparant un rapport avec des recommandations concernant les améliorations de la gouvernance et la formation nécessaire, soit en indiquant que, sur la base des résultats du sondage, aucune action n'est nécessaire.

### Risques

- Le fait de ne pas répondre aux résultats du sondage serait en contradiction directe avec la responsabilité du conseil de se tenir responsable.

### Répercussions financières

- Le budget 2021 prévoit 10 000 \$ pour la formation du conseil, dont une grande partie a déjà été affectée à la formation qui sera dispensée cette année. Par conséquent, toute recommandation supplémentaire en matière de formation approuvée par le conseil doit être planifiée et budgétisée par le Comité des ressources humaines (RH) 2021-2022 pour une mise en œuvre en 2022.

### Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Si le conseil approuve les recommandations contenues dans le rapport, le Comité sur la gouvernance de 2021-2022, en concertation avec le Comité RH, prendra des mesures pour superviser la révision du processus d'évaluation du conseil, et le Comité RH de 2021-2022 sera chargé de mettre en œuvre les recommandations relatives à l'éducation du conseil.

### Annexes

- **Annexe 1** : Rapport sur l'efficacité de la gouvernance

## Annexe 1

# Rapport sur l'efficacité de la gouvernance

## Sommaire

Le sondage sur l'efficacité de la gouvernance de 2021, qui a été envoyé en janvier au conseil et aux membres du Groupe des chefs de direction, du Groupe des présidents et de l'équipe de direction, sollicitait leurs avis et commentaires sur l'efficacité générale des systèmes de gouvernance d'Ingénieurs Canada. Il comprenait également une autoévaluation du conseil, étape importante des efforts déployés par le conseil pour se tenir responsable.

Les résultats du sondage indiquent que, bien que le conseil soit très performant, certains ajustements sont nécessaires. Il convient toutefois de noter que le taux de participation au sondage était relativement faible, moins de la moitié des parties prenantes ciblées y ayant répondu. Les recommandations et les plans d'action qui en découlent sont donc basés uniquement sur les commentaires reçus et ne doivent pas être considérés comme étant représentatifs des points de vue et opinions de toutes les parties prenantes.

Sur la base des résultats du sondage<sup>1</sup>, le Comité sur la gouvernance recommande les actions suivantes afin d'améliorer les pratiques et processus existants d'Ingénieurs Canada :

1. Revoir le processus d'évaluation des présidents (du BCAPG, du BCCAG et des autres comités du conseil) afin de déterminer comment les présidents des comités du conseil peuvent contribuer davantage au rendement global du conseil;
2. Mieux cerner, par le biais de webinaires et de présentations d'orientation à l'intention des parties prenantes, les rôles et le travail de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et d'autres organismes au sein de la structure de gouvernance d'Ingénieurs Canada, notamment pour préciser comment et pourquoi Ingénieurs Canada collabore avec ces groupes;
3. S'attaquer, dans les programmes d'orientation et d'éducation continue des administrateurs/administratrices, au problème récurrent du régionalisme, qui fait que les décisions du conseil ne sont pas toujours perçues comme étant prises dans l'intérêt national. Pour ce faire, il faut clarifier les obligations des administrateurs/administratrices, à savoir : on s'attend à ce qu'ils fassent valoir à la table du conseil les points de vue et les préoccupations de leur organisme de réglementation d'attache, mais ils doivent prendre des décisions en tant que membres du conseil dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada, et non de leur propre organisme de réglementation.

En plus de ce qui précède, les résultats du sondage confirment que les sujets de formation identifiés dans le sondage d'évaluation du conseil de 2020, et qui sont actuellement dispensés aux membres du conseil, sont toujours pertinents, applicables et souhaités.

## Introduction

En janvier 2021, Ingénieurs Canada a lancé son tout premier sondage sur l'efficacité de la gouvernance. Ce sondage était axé sur la mise en œuvre des améliorations de la Gouvernance 2.0, ainsi que sur les modifications des processus et des pratiques connexes apportées dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC). Ce projet pluriannuel a été entrepris par Ingénieurs Canada pour corriger certaines faiblesses de la gouvernance d'Ingénieurs Canada qui étaient un facteur de perte de confiance entre Ingénieurs Canada et ses propriétaires, les organismes de réglementation du génie. Le projet a donné lieu à des objets révisés, de nouvelles politiques, de nouveaux processus, une clarification des rôles, ainsi qu'à l'engagement renouvelé de la part du conseil de servir d'abord les organismes de réglementation.

L'un des principaux objectifs du sondage sur l'efficacité de la gouvernance était de s'assurer qu'Ingénieurs Canada respecte ses engagements et de cerner les lacunes ou les points faibles afin de pouvoir y remédier et les rectifier.

---

<sup>1</sup> Les recommandations découlent des parties du sondage où le taux de réponses positives était inférieur à 50 %.

Le Comité sur la gouvernance était chargé d'examiner les résultats du sondage, y compris de l'autoévaluation du conseil, et de déterminer s'il existe des tendances justifiant une action ou une attention particulière, notamment en faisant des recommandations concernant la formation sur la gouvernance qui pourrait être nécessaire au conseil.

### Constats et conclusions

Vingt-quatre (24) répondants ont rempli le sondage de 2021 sur l'efficacité de la gouvernance, soit : onze (11) des 23 administrateurs/administratrices (48 %) <sup>2</sup>, quatre (4) des 12 chefs de direction (33 %), quatre (4) des 12 membres du Groupe des présidents (16,5 %), et sept (7) des huit membres de l'équipe de direction (87,5 %).

Les répondants devaient évaluer l'efficacité d'Ingénieurs Canada dans les domaines généraux suivants :

- Politiques de gouvernance et documents essentiels
- Processus de gouvernance
- Pratiques de gouvernance
- Rétroaction générale

La plupart des répondants croient que les objets d'Ingénieurs Canada aident à établir les orientations et à cibler les opérations d'Ingénieurs Canada. Ils croient également que les principes directeurs d'Ingénieurs Canada les aident à guider le processus décisionnel.

Tous les administrateurs/administratrices croient que les politiques du conseil les aident à comprendre et à remplir leur rôle d'administrateur/administratrice. La plupart des répondants comprennent le rôle et le travail du BCAPG, du BCCAG et du Groupe des chefs de direction. Toutefois, les réponses concernant le Groupe des présidents, DDIC et les groupes de responsables sont variées, et il est particulièrement clair que les répondants ne comprennent pas bien le rôle de la FCEG. Les répondants se partagent entre ceux qui estiment que le conseil gère efficacement ses relations avec DDIC et la FCEG et ceux qui disent ne pas disposer d'informations suffisantes pour répondre.

En ce qui concerne le plan de consultation de 2020, la plupart des répondants indiquent qu'il leur a donné la possibilité de planifier leurs ressources et leur a fourni suffisamment d'informations sur les résultats des consultations. Ils estiment que le plan de consultation et le contenu Web leur fournissent de l'information pertinente sur le travail d'Ingénieurs Canada. En outre, presque tous les répondants estiment que le processus de planification stratégique leur fournit suffisamment de possibilités de contribuer.

Les répondants considèrent que les rapports trimestriels d'évaluation du rendement leur donnent un bon aperçu du travail d'Ingénieurs Canada. Les rapports trimestriels et annuels d'évaluation du rendement les aident aussi à comprendre les progrès accomplis par Ingénieurs Canada dans la réalisation du plan stratégique 2019-2021.

La plupart des administrateurs/administratrices croient que les objectifs du chef de la direction et l'évaluation de son rendement fournissent des résultats significatifs qui engendrent des améliorations, et estiment que les évaluations du conseil et des administrateurs/administratrices ont contribué à l'amélioration du rendement du conseil. Fait à noter, cependant, seulement le quart des administrateurs/administratrices croient que l'évaluation des présidents du BCAPG, du BCCAG et des comités du conseil a contribué à de meilleurs résultats, ce qui signifie qu'il pourrait être nécessaire d'améliorer ce processus d'évaluation. En outre, les répondants membres du Groupe des chefs de direction et du Groupe des présidents étaient partagés sur la question de savoir si les évaluations du chef de la direction, du conseil, des administrateurs/administratrices et des présidents de comité ont mené à davantage de responsabilisation – avec 50 % de réponses positives, les autres ayant répondu « Je ne sais pas » ou « Partiellement ».

Les réunions du conseil sont généralement perçues comme un forum efficace pour la prise de décision et les discussions qui s'y déroulent contribuent à éclairer les décisions des administrateurs/administratrices. La majorité

---

<sup>2</sup> 15 administrateurs/administratrices ont répondu au sondage d'évaluation du conseil de 2020.

des répondants croient que les décisions du conseil sont prises dans le meilleur intérêt de la fédération nationale des organismes de réglementation, bien que les commentaires fournis dans cette section laissent entendre en très grande majorité que l'accent est mis sur les organismes de réglementation.

Les résultats de chaque question sont présentés ci-dessous.

#### Politiques de gouvernance et documents essentiels

- 88 % des répondants estiment que les objets d'Ingénieurs Canada aident à établir les orientations et à cibler les opérations.
- 63 % des répondants croient que les principes directeurs d'Ingénieurs Canada les aident à prendre des décisions éclairées.

Est-ce que les objets d'Ingénieurs Canada aident à établir les orientations et à cibler les opérations d'Ingénieurs Canada?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	100 % (11 sur 11)			
<b>Chefs de direction</b>	100 % (4 sur 4)			
<b>Présidents</b>			50 % (1 sur 2)	50 % (1 sur 2)
<b>Équipe de direction</b>	85,7 % (6 sur 7)			14,3 % (1 sur 7)

- Un seul commentaire a été fourni, indiquant que le fait de reconnaître « servir les intérêts collectifs des organismes de réglementation » comme un objet primordial était une amélioration.

Est-ce que les principes directeurs d'Ingénieurs Canada vous aident à guider le processus décisionnel?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	100 % (11 sur 11)			
<b>Chefs de direction</b>	25 % (1 sur 4)		75 % (3 sur 4)	
<b>Présidents</b>			50 % (1 sur 2)	50 % (1 sur 2)
<b>Équipe de direction</b>	42,9 % (3 sur 7)	42,9 % (3 sur 7)	14,3 % (1 sur 7)	

- Un seul commentaire a été formulé, indiquant que le conseil ne semble pas se référer aux principes directeurs dans son processus décisionnel.

Est-ce que les politiques du conseil vous aident à comprendre et remplir votre rôle d'administrateur/administratrice d'Ingénieurs Canada?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	100 % (11 sur 11)			

- Aucun commentaire n'a été formulé.

Est-ce que vous comprenez le rôle et le travail des groupes suivants :	Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>				
BCAPG	90,9 % (10 sur 11)		9,1 % (1 sur 11)	
BCCAG	72,7 % (8 sur 11)		27,3 % (3 sur 11)	
Groupe des chefs de direction	81,8 % (9 sur 11)		18,2 % (2 sur 11)	
Groupe des présidents	81,8 % (9 sur 11)		18,2 % (2 sur 11)	
DDIC	36,4 % (4 sur 11)		63,6 % (7 sur 11)	
FCEG	36,4 % (4 sur 11)		45,5 % (5 sur 11)	18,2 % (2 sur 11)
Groupes de responsables	36,4 % (4 sur 11)	9,1 % (1 sur 11)	36,4 % (4 sur 11)	18,2 % (2 sur 11)

Est-ce que vous comprenez le rôle et le travail des groupes suivants :	Oui	Non	Partiellement	Je ne sais pas
<b>Chefs de direction</b>				
BCAPG	100 % (4 sur 4)			
BCCAG	75 % (3 sur 4)		25 % (1 sur 4)	
Groupe des chefs de direction	100 % (4 sur 4)			
Groupe des présidents	50 % (2 sur 4)	25 % (1 sur 4)	25 % (1 sur 4)	
DDIC	50 % (2 sur 4)		50 % (2 sur 4)	
FCEG	25 % (1 sur 4)	25 % (1 sur 4)	50 % (2 sur 4)	
Groupes de responsables	100 % (4 sur 4)			
<b>Présidents</b>				
BCAPG	100 % (2 sur 2)			
BCCAG	100 % (2 sur 2)			
Groupe des chefs de direction			100 % (2 sur 2)	
Groupe des présidents	50 % (1 sur 2)		50 % (1 sur 2)	
DDIC	50 % (1 sur 2)		50 % (1 sur 2)	
FCEG			100 % (2 sur 2)	
Groupes de responsables			50 % (1 sur 2)	50 % (1 sur 2)
<b>Équipe de direction</b>				
BCAPG	85,7 % (6 sur 7)		14,3 % (1 sur 7)	
BCCAG	71,4 % (5 sur 7)		2,6 % (2 sur 7)	
Groupe des chefs de direction	57,1 % (4 sur 7)		42,9 % (3 sur 7)	
Groupe des présidents	57,1 % (4 sur 7)		42,9 % (3 sur 7)	
DDIC	71,4 % (5 sur 7)		14,3 % (1 sur 7)	14,3 % (1 sur 7)
FCEG	50 % (3 sur 6)		33,3 % (2 sur 6)	16,7 % (1 sur 6)
Groupes de responsables	85,7 % (6 sur 7)		14,3 % (1 sur 7)	

- Un répondant a fait remarquer que le rôle du Groupe des présidents n'est toujours pas clair. Il indique : « Bien que le réseautage et l'éducation des futurs administrateurs/administratrices potentiels sur les activités d'Ingénieurs Canada aient de la valeur, aucun de ces objectifs n'est clairement énoncé ou mesuré. Par conséquent, il est difficile de savoir si la valeur est vraiment livrée. »

#### Processus de gouvernance

- 83 % des répondants croient que le processus de consultation et le contenu Web leur fournissent de l'information pertinente sur le travail d'Ingénieurs Canada. La même proportion de répondants était d'accord pour dire que le processus de planification stratégique leur fournit suffisamment d'occasions d'y contribuer.
- 75 % des répondants croient que les rapports trimestriels d'évaluation du rendement leur donnent un bon aperçu du travail d'Ingénieurs Canada.
- 82 % des répondants croient que les objectifs du chef de la direction et les évaluations de son rendement fournissent des résultats significatifs qui engendrent des améliorations. Également 64 % des répondants croient que les évaluations du conseil et des administrateurs/administratrices ont contribué à l'amélioration du rendement du conseil. Cependant, seulement 50 % des répondants considèrent que ces évaluations entraînent une plus grande responsabilisation à Ingénieurs Canada.
- Seulement 27 % des administrateurs/administratrices sondés croient que les évaluations des présidents du BCAPG, du BCCAG et des autres comités du conseil ont contribué à améliorer les résultats, la majorité des



autres n'étant pas en mesure de fournir une réponse définitive (en choisissant « Partiellement » et « Je ne sais pas »).

- Certains répondants ont fait remarquer que toutes ces évaluations sont relativement récentes et qu'il faudra donc du temps avant que leurs effets se fassent sentir.

Le plan de consultation 2020 vous a-t-il donné la possibilité de planifier vos ressources?	Oui	Non	Parfois/Partiellement	Je ne sais pas
<b>Chefs de direction</b>	50 % (2 sur 4)	50 % (2 sur 4)		
<b>Équipe de direction</b>	57,1 % (4 sur 7)	14,3 % (1 sur 7)	28,6 % (2 sur 7)	

- Deux chefs de direction ont fait des commentaires, l'un disant que les ressources des organismes de réglementation sont planifiées de façon indépendante d'Ingénieurs Canada et l'autre que le plan de consultation n'a pas d'incidence significative sur la planification des ressources de son organisme.

Le processus de consultation vous a-t-il fourni suffisamment d'information sur les résultats des consultations?	Oui	Non	Parfois/Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	81,8 % (9 sur 11)		9,1 % (1 sur 11)	9,1 % (1 sur 11)
<b>Chefs de direction</b>	75 % (2 sur 4)		25 % (1 sur 4)	
<b>Présidents</b>	50 % (1 sur 2)		50 % (1 sur 2)	
<b>Équipe de direction</b>	57,1 % (4 sur 7)		14,3 % (1 sur 7)	28,6 % (2 sur 7)

- Dans son commentaire, un répondant a laissé entendre que le processus de consultation n'était pas tout à fait inclusif. Un autre répondant a indiqué qu'il avait parfois le sentiment que les avis formulés n'étaient pas pris en compte.

Le processus de consultation et le contenu Web vous fournissent-ils de l'information pertinente sur le travail d'Ingénieurs Canada?	Oui	Non	Parfois/Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	90,9 % (10 sur 11)			9,1 % (1 sur 11)
<b>Chefs de direction</b>	100 % (4 sur 4)			
<b>Présidents</b>	100 % (2 sur 2)			
<b>Équipe de direction</b>	57,1 % (4 sur 7)		42,9 % (3 sur 7)	

- Un commentaire indique : « Si le processus d'élaboration du plan peut parfois être problématique, il permet un bon partage des informations. »

Le processus de planification stratégique vous fournit-il suffisamment d'occasions d'y contribuer?	Oui	Non	Parfois/Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	90,9 % (10 sur 11)		9,1 % (1 sur 11)	
<b>Chefs de direction</b>	75 % (3 sur 4)		25 % (1 sur 4)	
<b>Présidents</b>	50 % (1 sur 2)	50 % (1 sur 2)		
<b>Équipe de direction</b>	85,7 % (6 sur 7)		14,3 % (1 sur 7)	

- Quelques commentaires positifs indiquent qu'il y avait beaucoup d'occasions de contribuer et que la séance tenue à Banff l'été dernier était très dynamique. Cependant, certains répondants ont exprimé des préoccupations concernant l'inclusion des membres, se demandant si toutes les voix étaient entendues.

Les rapports trimestriels d'évaluation du rendement donnent-ils un bon aperçu du travail d'Ingénieurs Canada?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
Administrateurs et administratrices	81,8 % (9 sur 11)		18,2 % (2 sur 11)	
Chefs de direction	75 % (3 sur 4)		25 % (1 sur 4)	
Présidents	50 % (1 sur 2)			50 % (1 sur 2)
Équipe de direction	71,4 % (5 sur 7)		14,3 % (1 sur 7)	14,3 % (1 sur 7)

- Un commentaire indiquait que la préparation des rapports trimestriels d'évaluation du rendement demandait beaucoup de temps et suggérait d'améliorer ce processus, qui devrait être mis en place pour coïncider avec le rapport sur le nouveau plan stratégique. Un autre répondant a indiqué qu'il ne s'appuyait pas sur les évaluations du rendement pour se faire une idée du travail d'Ingénieurs Canada.

Les rapports trimestriels et annuels d'évaluation du rendement vous aident-ils à comprendre les progrès réalisés par Ingénieurs Canada dans la réalisation du plan stratégique 2019-2021?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
Administrateurs et administratrices	70 % (7 sur 10)		30 % (3 sur 10)	
Chefs de direction	75 % (3 sur 4)	25 % (1 sur 4)		
Présidents	50 % (1 sur 2)			50 % (1 sur 2)
Équipe de direction	42,9 % (3 sur 7)		57,1 % (4 sur 7)	

- Un répondant a indiqué qu'on pourrait améliorer le rapport annuel d'évaluation du rendement en fournissant un énoncé sommaire pour l'année. Le même répondant a proposé que le conseil ait des discussions plus approfondies sur ses priorités stratégiques, notamment pour déterminer s'il est sur la bonne voie ou s'il doit faire des changements, comme de nouvelles ressources ou une nouvelle orientation.
- Un autre participant a indiqué qu'il aurait répondu par l'affirmative si la question demandait plutôt si les rapports décrivent suffisamment les progrès réalisés.

Croyez-vous que les objectifs du chef de la direction et l'évaluation de son rendement fournissent des résultats significatifs qui engendrent des améliorations?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
Administrateurs et administratrices	81,8 % (9 sur 11)		18,2 % (2 sur 11)	

- Aucun commentaire n'a été fourni.

Croyez-vous que les évaluations du conseil et des administrateurs/administratrices ont contribué à l'amélioration du rendement du conseil?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
Administrateurs et administratrices	63,6 % (7 sur 11)	9,1 % (1 sur 11)	27,3 % (3 sur 11)	

- Un répondant a indiqué que les évaluations du conseil et des administrateurs/administratrices sont relativement récentes et qu'il faudra un certain temps pour les établir. Ce répondant a également mentionné que ces évaluations sont une bonne idée et a suggéré qu'il serait utile d'informer le conseil et les administrateurs/administratrices qu'ils seront évalués.
- Un autre répondant dit avoir remarqué une augmentation des contributions des membres du conseil après le dernier sondage, et un autre encore a mentionné qu'Ingénieurs Canada est toujours aux prises avec le régionalisme, certains administrateurs/administratrices (principalement de l'Ontario et du Québec) restant concentrés sur des enjeux provinciaux plutôt que nationaux.

Croyez-vous que l'évaluation des présidents du BCAPG, du BCCAG et des comités du conseil a contribué à des résultats améliorés?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	27,3 % (3 sur 11)	9,1 % (1 sur 11)	36,4 % (4 sur 11)	27,3 % (3 sur 11)

- Un administrateur a fait remarquer que, étant donné que l'évaluation des présidents du BCAPG, du BCCAG et des comités du conseil n'a été effectuée qu'une seule fois, il est trop tôt pour dire si elle contribue à l'amélioration des résultats.

Croyez-vous que les nouvelles évaluations du conseil, des administrateurs/administratrices, des présidents de comités et du chef de la direction ont mené à davantage de responsabilisation à Ingénieurs Canada?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Chefs de direction</b>	50 % (2 sur 4)		25 % (1 sur 4)	25 % (1 sur 4)
<b>Présidents</b>	50 % (1 sur 2)		50 % (1 sur 2)	

- Un répondant a mentionné que l'examen des processus de gouvernance était une bonne initiative, mais que les provinces qui contrôlent le processus décisionnel d'Ingénieurs Canada n'en tiennent pas compte. Un autre commentaire mentionne que la responsabilisation a augmenté, mais le répondant n'est pas certain que ce sont les évaluations qui ont provoqué ce changement.

#### Pratiques de gouvernance

- 67 % des répondants croient que les réunions du conseil constituent un forum efficace pour la prise de décision. 82 % des administrateurs/administratrices conviennent également que les discussions lors des réunions du conseil contribuent à éclairer leurs décisions.
- 65 % des répondants croient que les décisions du conseil sont prises dans le meilleur intérêt de la fédération nationale des organismes de réglementation. Quelques répondants ont indiqué que, dans certains cas, les décisions semblent favoriser certains organismes de réglementation.
- 100 % des répondants sont d'accord pour dire que les webinaires pour les nouveaux conseillers des organismes de réglementation aident à informer leurs bénévoles et conseillers sur les objets et le travail d'Ingénieurs Canada. Des répondants ont indiqué que cette ressource est très utile.
- 88 % des répondants ont utilisé les documents d'orientation mis à leur disposition.

Croyez-vous que les réunions du conseil constituent un forum efficace pour la prise de décision?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	90,9 % (10 sur 11)		9,1 % (1 sur 11)	
<b>Chefs de direction</b>	50 % (2 sur 4)		50 % (2 sur 4)	
<b>Présidents</b>			50 % (1 sur 2)	50 % (1 sur 2)
<b>Équipe de direction</b>	57,1 % (4 sur 7)		28,6 % (2 sur 7)	14,3 % (1 sur 7)

- Un répondant a précisé que sa participation aux réunions du conseil a été de courte durée.

Est-ce que les discussions lors des réunions du conseil contribuent à éclairer vos décisions?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	81,8 % (9 sur 11)		18,2 % (2 sur 11)	

- Des répondants ont indiqué que ces discussions sont l'occasion d'entendre d'autres opinions et points de vue, et que les rapports des comités sont très instructifs. Un répondant a toutefois indiqué qu'il tirait la plupart de ses informations du cahier de travail du conseil.

Croyez-vous que les décisions du conseil sont prises dans le meilleur intérêt de la fédération nationale des organismes de réglementation?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	90,9 % (10 sur 11)	9,1 % (1 sur 11)		
<b>Chefs de direction</b>	25 % (1 sur 4)	50 % (2 sur 4)	25 % (1 sur 4)	
<b>Présidents</b>			100 % (2 sur 2)	

- Bien que 64,7 % des répondants aient répondu « oui » à cette question, cinq des six répondants qui ont fait des commentaires ont indiqué que les décisions ne reflètent pas toujours les intérêts nationaux et sont plutôt dominées par des intérêts centralisateurs et prises dans l'intérêt des plus grands organismes de réglementation. Un répondant a proposé que le conseil soit réorganisé en une structure coopérative de type un membre/une voix.

Est-ce que la participation d'administrateurs/administratrices d'Ingénieurs Canada à votre assemblée générale annuelle améliore les communications avec les organismes de réglementation?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Chefs de direction</b>	25 % (1 sur 4)	25 % (1 sur 4)	50 % (2 sur 4)	
<b>Présidents</b>	50 % (1 sur 2)		50 % (1 sur 2)	

- Les commentaires des répondants laissent entendre qu'ils apprécient la participation d'Ingénieurs Canada à leurs assemblées générales annuelles et estiment qu'il s'agit d'une bonne occasion d'établir des relations et de travailler ensemble efficacement. Toutefois, un répondant a indiqué que d'autres occasions d'améliorer les communications devraient également être envisagées.

Est-ce que les webinaires pour les nouveaux conseillers des organismes de réglementation aident à informer vos bénévoles et conseillers sur les objets et le travail d'Ingénieurs Canada?	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Chefs de direction</b>	100 % (4 sur 4)			
<b>Présidents</b>	100 % (2 sur 2)			

- Les commentaires sur cette question étaient tous très positifs et mentionnaient que les webinaires sont une excellente introduction et sont très informatifs et utiles.

Avez-vous utilisé les documents d'orientation disponibles? (p. ex. : présentations pour nouveaux présidents/conseillers, orientation pour nouveaux administrateurs, procès-verbaux et cahiers de travail de réunions précédentes, etc.)	Oui	Non	Parfois/ Partiellement	Je ne sais pas
<b>Administrateurs et administratrices</b>	100 % (11 sur 11)			
<b>Chefs de direction</b>	75 % (3 sur 4)	25 % (1 sur 4)		
<b>Présidents</b>	50 % (1 sur 2)		50 % (1 sur 2)	

- Les personnes interrogées ont déclaré avoir utilisé un grand nombre de documents d'orientation et les trouver très utiles. Un répondant a suggéré qu'il serait utile que les présidents du BCAPG et du BCCAG, qui relèvent directement du conseil, fournissent des informations sur le fonctionnement de ces comités.

*Il convient de noter que, dans le cadre de l'autoévaluation du conseil de 2020, 59 % des administrateurs/administratrices interrogés estimaient que le conseil devait améliorer ses prestations en matière d'orientation et d'éducation continue, et que l'orientation en particulier devait être améliorée. Il est clair que les améliorations*

apportées par le Comité RH au cours de l'année écoulée ont donné de meilleurs résultats, puisque désormais 100 % des administrateurs/administratrices sondés indiquent avoir utilisé ces documents d'orientation.

Avec quelle efficacité le conseil maintient-il ses relations avec les principales parties prenantes suivantes :	Très efficace	Efficace	Doit s'améliorer	Pas efficace	Pas suffisamment d'info pour répondre
<b>Administrateurs et administratrices</b>					
<b>DDIC</b>	9,1 % (1 sur 11)	27,3 % (3 sur 11)	27,3 % (3 sur 11)		36,4 % (4 sur 11)
<b>FCEG</b>	9,1 % (1 sur 11)	36,4 % (4 sur 11)			54,5 % (6 sur 11)
<b>Chefs de direction</b>					
<b>DDIC</b>		50 % (2 sur 4)	25 % (1 sur 4)		25 % (1 sur 4)
<b>FCEG</b>		75 % (3 sur 4)			25 % (1 sur 4)
<b>Présidents</b>					
<b>DDIC</b>					100 % (2 sur 2)
<b>FCEG</b>					100 % (2 sur 2)
<b>Équipe de direction</b>					
<b>DDIC</b>		42,9 % (3 sur 7)		28,6 % (2)	28,6 % (2 sur 7)
<b>FCEG</b>	14,3 % (1 sur 7)	28,6 % (2 sur 7)	14,3 % (1 sur 7)	14,3 % (1)	28,6 % (1 sur 7)

- Un répondant a mentionné qu'à part le fait de recevoir des rapports de DDIC et de la FCEG, il ne sait pas si le conseil a une relation avec ces groupes.

Dans le cadre de l'autoévaluation du conseil de 2020, 81 % des administrateurs/administratrices qui ont répondu au sondage ont estimé que le conseil était efficace dans le maintien de ses relations avec la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) et d'autres intervenants clés. Cependant, en ce qui a trait aux relations avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), les réponses sont partagées à 50/50 entre ceux qui croient que des améliorations sont nécessaires et ceux qui estiment que le conseil parvient bien à maintenir ces relations. Les répondants qui ont fait des commentaires sur les relations avec DDIC en 2020 ont indiqué que ces relations sont actuellement médiocres, voire qu'elles se détériorent.

#### Éducation des administrateurs et administratrices

On a également demandé aux membres du conseil d'identifier des aspects sur lesquels ils aimeraient se concentrer l'an prochain afin de poursuivre leur développement personnel en tant qu'administrateur/administratrice et d'améliorer leurs contributions au travail du conseil. Les résultats suivants ont été enregistrés, des sujets de formation les plus demandés aux moins demandés<sup>3</sup> :

1. Dynamique du conseil : collaboration, recherche de compromis et établissement de consensus - 8 demandes
2. Obligation fiduciaire et responsabilités d'Ingénieurs Canada envers les organismes de réglementation - 6 demandes
3. Rôle des administrateurs/administratrices dans la prestation d'orientations et de contrôle - 5 demandes
4. Expérience en gestion des risques pour l'organisme - 5 demandes
5. Rôle des administrateurs/administratrices au niveau du conseil - 4 demandes
6. Éducation financière et finances d'Ingénieurs Canada – 3 demandes

<sup>3</sup> Les répondants pouvaient sélectionner plus d'une option.

7. Autre – 1 demande (la demande portait spécifiquement sur la sensibilisation aux préjugés personnels (influençant les décisions) et sur les différences entre les organismes de réglementation (pour aider à mieux comprendre les perspectives et les opinions des autres administrateurs/administratrices).

Cela correspond aux résultats de l'autoévaluation du conseil de 2020, où les demandes de formation les plus fréquentes concernaient les finances (6 demandes), la gestion des risques (5 demandes) et la gouvernance générale (5 demandes).

En outre, les administrateurs/administratrices ont été invités à sélectionner leur style d'apprentissage<sup>4</sup> préféré pour la formation du conseil :

- Interactif – 9 demandes
- Autoformation – 5 demandes
- Présentation magistrale – 4 demandes

Deux commentaires précisent que des possibilités d'éducation en ligne sont souhaitées.

### Commentaires généraux sur l'efficacité de la gouvernance

Dans la dernière partie du sondage, on demandait aux répondants de donner leur avis général sur l'efficacité du conseil et la gouvernance d'Ingénieurs Canada. Un répondant a indiqué que le conseil avait fait de très bons progrès au cours de la dernière année, en passant aux réunions virtuelles et en utilisant efficacement le temps de réunion. Ce même répondant a mentionné qu'en général, les discussions lors des réunions du conseil sont restées sur la bonne voie, car les administrateurs/administratrices ne se sont pas embourbés dans les détails et semblent avoir fait confiance au jugement des comités en ce qui concerne le travail qui leur a été délégué.

Certains commentaires portaient plus spécifiquement sur les processus de réunion, un répondant indiquant qu'il faudrait discuter de certaines motions avant la réunion afin de permettre aux membres qui ne sont pas d'accord avec une motion d'exprimer leur point de vue et d'en apprendre davantage sur l'objectif de la motion. Un autre répondant a expliqué que la règle de procédure « intervention limitée à deux minutes et pas plus de deux interventions » appliquée par le président de la réunion du conseil aux discussions et aux débats ne permet pas de comprendre et d'explorer pleinement la question en jeu.

Plusieurs commentaires (cinq sur neuf) ont également fait état de préoccupations relatives à la représentation incomplète des intérêts nationaux. Un répondant a indiqué que l'orientation opérationnelle du conseil peut parfois l'empêcher de tenir compte des objectifs stratégiques de la collaboration nationale dans son ensemble et de la viabilité à long terme d'Ingénieurs Canada. Un autre répondant a mentionné que les membres du conseil continuent d'être biaisés par les intérêts de leur propre organisme de réglementation et que tant que cette situation persistera, il sera impossible d'obtenir une gouvernance appropriée d'Ingénieurs Canada. Un autre commentaire encore suggère que le conseil devrait passer à un modèle collaboratif de type un membre/un vote afin d'être vraiment efficace. Ce même répondant a souligné que les intérêts financiers des membres seraient toujours protégés par le vote proportionnel lors de l'AGA.

### Recommandations

Le Comité sur la gouvernance recommande que le conseil approuve les actions suivantes afin de mettre en œuvre les **améliorations de la gouvernance** cernées dans le cadre du sondage :

1. Effectuer un examen du processus d'évaluation des présidents (du BCAPG, du BCCAG et des autres comités du conseil) afin de déterminer s'il existe des moyens d'améliorer le rendement du conseil. Il pourrait s'agir, par exemple, d'officialiser le processus de rétroaction des présidents et de publier les résultats, ce qui permettrait d'apporter des changements aux politiques du conseil. Le Comité recommande en outre qu'au cours de leur orientation, on informe les nouveaux administrateurs/ administratrices des façons précises dont leur rendement sera évalué, ainsi que de l'objectif de cette évaluation. De plus, on devrait rappeler chaque

---

<sup>4</sup> Les répondants pouvaient sélectionner plus d'une option.

année, aux administrateurs/administratrices dont le mandat est reconduit et aux présidents des comités du conseil, les attentes et les compétences requises pour chacun de leurs rôles et la façon dont ils seront évalués.

2. Dans le cadre des webinaires et des présentations d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs/administratrices, chefs de direction et présidents, définir les rôles et le travail de la FCEG, de DDIC et des autres organismes au sein de la structure de gouvernance d'Ingénieurs Canada afin que leur valeur et leur lien avec le travail d'Ingénieurs Canada soient clairement compris. Plus précisément, la FCEG et DDIC utilisent un grand nombre des services offerts par Ingénieurs Canada et sont touchés par ceux-ci. Il est important que les administrateurs/administratrices comprennent l'importance de ces relations et la valeur qu'apportent une collaboration et une communication continues.
3. Lors des séances d'orientation des nouveaux administrateurs/administratrices et dans les programmes d'éducation continue qui leur sont offerts, s'assurer que ces personnes comprennent bien comment équilibrer leurs obligations en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada et leurs obligations parfois contradictoires en tant que membres de leur organisme de réglementation d'attache ou du conseil de leur organisme de réglementation. Pour ce faire, souligner aux personnes concernées les obligations des administrateurs/administratrices, à savoir qu'on s'attend à ce qu'ils fassent valoir les points de vue et les préoccupations de leur organisme d'attache à la table du conseil d'Ingénieurs Canada, mais qu'ils doivent prendre des décisions dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada, et non de leur organisme d'attache. Les administrateurs/administratrices doivent comprendre comment cerner, gérer et concilier leurs intérêts et essayer d'éviter que la partialité, le manque d'indépendance et les conflits ne s'infiltrerent dans les décisions du conseil.

En plus des deux sujets de formation mentionnés ci-dessus, le Comité recommande que l'**éducation des administrateurs/administratrices** continue, en 2021 et 2022, de se concentrer sur les sujets identifiés dans l'évaluation du conseil de 2020, et porte particulièrement sur la dynamique du conseil, les obligations fiduciaires des administrateurs/administratrices et les responsabilités particulières d'Ingénieurs Canada envers les organismes de réglementation.

Le Comité souligne que la formation sur les sujets susmentionnés est actuellement dispensée dans le cadre du programme de leadership « Board-on-Board » qui est offert à tous les membres du conseil depuis le début de février. Bien que cette formation aborde les sujets demandés par les administrateurs/ administratrices dans le cadre du sondage d'évaluation du conseil de cette année et de l'année dernière, et qu'elle soit accessible au besoin, elle n'est pas interactive. Ceci étant dit, le programme de formation n'était pas offert au moment où le sondage sur l'efficacité de la gouvernance était ouvert et le Comité estime qu'il y a lieu d'attendre que les administrateurs/administratrices aient eu l'occasion d'accéder pleinement à ce programme pour l'évaluer, notamment pour confirmer si le format de livraison flexible a été efficace/apprécie.

### Prochaines étapes

Si le conseil décide d'adopter les recommandations proposées dans le présent rapport, le Comité sur la gouvernance de 2021-2022 supervisera la révision du processus d'évaluation des présidents, en concertation avec le Comité RH, et le Comité RH de 2021-2022 veillera à ce que la formation et l'information supplémentaires requises soient fournies aux membres du conseil et aux parties prenantes d'Ingénieurs Canada.

En outre, le Comité sur la gouvernance propose qu'un autre sondage sur l'efficacité de la gouvernance soit réalisé dans deux ou trois ans, auprès d'un auditoire plus restreint composé uniquement de participants et d'observateurs bien informés (administrateurs/administratrices et chefs de direction). Étant donné que seuls quelques membres de l'équipe de direction participent directement aux processus et pratiques de gouvernance de l'organisme et qu'il y a un roulement constant des présidents des organismes de réglementation (à différents moments de l'année), la valeur globale de la rétroaction de ces groupes est incertaine. Le Comité sur la gouvernance qui sera chargé de superviser le prochain sondage sur l'efficacité de la gouvernance devrait

également s'efforcer de faire comprendre aux parties prenantes l'importance de répondre au sondage – des invitations et des rappels de la part du président du conseil pourraient être recommandés.

En outre, le Comité estime que le calendrier du sondage, qui est réalisé en janvier, devrait être maintenu. En particulier, ce moment de l'année permet au personnel de budgétiser l'éducation et la formation du conseil de l'année suivante pendant l'été, au moment de l'établissement du budget, après l'approbation de ces recommandations par le conseil en mai.



## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.2
Objet :	Approuver les révisions des politiques du conseil	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>a) a) approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <p><i>i. 1.2, Principes directeurs</i></p> <p><i>ii. 6.9, Mandat du BCAPG</i></p> <p><i>iii. 6.10, Mandat du BCCAG</i></p> <p><i>b) abroge la politique du conseil 8.2, Diversité et inclusion.</i></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice représentant l'Ontario et présidente du Comité sur la gouvernance	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Trois (3) politiques révisées sont présentées aujourd'hui pour approbation, et l'abrogation d'une (1) politique est recommandée.

### Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées des politiques existantes, et approuve l'abrogation de la politique 8.2, *Diversité et inclusion*.
  - Pour en venir à recommander l'abrogation de la politique 8.2, *Diversité et inclusion*, le Comité sur la gouvernance a tenu compte des recommandations du Comité sur la gouvernance de 2019-2020 et de la discussion tenue par le conseil en mai 2020, quand on a souligné que : « bien qu'elles [les politiques de la section 8] appuient le plan stratégique, elles ne sont peut-être plus utiles. On fait remarquer qu'elles visent à formuler la position du conseil à l'intention du personnel et à aider à réduire la portée de la mise en œuvre opérationnelle ».
  - En outre, le Comité a estimé que la politique exprimait des aspirations et contenait des principes ou des déclarations qui étaient pour la plupart hors du contrôle d'Ingénieurs Canada. » Malgré cela, le comité a estimé que les principes contenus dans la politique 8.2 doivent être conservés et incorporés dans d'autres politiques existantes du conseil, lorsqu'il est logique de le faire, y compris dans la politique 1.2, *Principes directeurs*, nouvellement révisée, et dans les politiques relatives au BCAPG et au BCCAG (6.9 et 6.10), qui contiennent toutes maintenant des références élargies à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).
  - L'annexe 2 résume comment les dispositions de la politique 8.2 ont été incorporées dans le Manuel des politiques du conseil.

### Consultations

- Les politiques relatives au Bureau d'agrément (BCAPG) et au Bureau des conditions d'admission (BCCAG) ont été examinées par le personnel de soutien de ces bureaux, ainsi que par leur comité exécutif respectif.

- Chacune des politiques présentées pour approbation aujourd'hui a également été examinée par la gestionnaire, Diversité, équité et inclusion, afin d'assurer sa conformité à la stratégie et aux objectifs généraux d'Ingénieurs Canada en matière d'EDI.

### **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques du conseil sera mis à jour pour inclure les politiques révisées et pour supprimer la politique 8.2.

### **Annexes**

- **Annexe 1** : Politiques – versions avec suivi des modifications et versions « propres »
- **Annexe 2** : Incorporation de l'EDI dans le Manuel des politiques du conseil (pour information)
  - Résumé de la politique 8.2, *Diversité et inclusion*, accompagné de notes indiquant dans quelle politique l'énoncé a été déplacé.

---

# 1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

## 1.2 Principes directeurs

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification :*

*Date de la dernière révision : 8 octobre 2019*

Les principes directeurs sont des énoncés qui éclairent et guident la prise de décisions à Ingénieurs Canada. Ils incarnent la culture organisationnelle et précisent ce qui est le plus important. En cas d'ambiguïté, ils indiquent la ligne de conduite privilégiée. Ils renvoient à la façon dont les choses devraient être faites, pas à ce qui doit être fait.

### **(1) Répondre aux besoins des organismes de réglementation.**

- a) Atteindre un équilibre entre la satisfaction des besoins des organismes de réglementation et le renforcement de l'intérêt collectif :
  - i. Au moyen du dialogue et
  - ii. Tel que déterminé de façon collaborative par les organismes de réglementation.
- b) Les organismes de réglementation sont les « propriétaires » de la relation et du dialogue avec les titulaires de permis de la profession.
- c) Démontrer le lien entre les orientations du conseil, l'Objet d'Ingénieurs Canada, et les besoins des organismes de réglementation.

### **(2) Assurer la transparence et la responsabilisation du processus décisionnel.**

- a) S'assurer que le processus est clair et transparent.
- b) Faire participer activement au processus toutes les parties prenantes touchées.
- c) Veiller à ce que le processus tienne compte des commentaires et des conseils fournis dans le cadre des consultations.
- d) Communiquer à toutes les parties touchées le contexte et la justification des décisions finales.

### **(3) Encourager l'engagement et la participation des organismes de réglementation**

- a) Contribuer de manière proactive à la compréhension des enjeux touchant la profession, et établir et maintenir un consensus national à ce sujet.
- b) Fournir aux organismes de réglementation un forum favorisant la collaboration et l'atteinte de consensus afin de comprendre, de prioriser et de satisfaire les besoins collectifs des organismes de réglementation.

### **(4) Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur.**

- a) Reconnaître l'importance cruciale d'une profession diversifiée, soutenue par un climat inclusif pour l'avenir de la profession.

- b) Appuyer et encourager l'égalité des chances pour que toutes les personnes qualifiées aient leur place dans la profession d'ingénieur, sans égard à la race, la couleur, la religion, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, le handicap ou l'âge.
- c) Développer des programmes et des projets conçus pour faire progresser la profession en faisant la promotion d'une culture diversifiée et inclusive au sein de la profession.
- d) Encourager les organismes de réglementation et les parties prenantes du génie à appuyer l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et à partager des recherches pertinentes sur la diversité au sein de la profession.
- e) Fournir en continu de l'information, de la formation et des ressources de soutien pour aider le conseil, les comités du conseil, les bénévoles et le personnel à développer des capacités pour aborder les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion dans leur travail.
  - i. La formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion fera partie de la formation obligatoire du conseil et du personnel afin que des dispositions précises et mesurables en matière de diversité soient intégrées dans tous les domaines de travail.



## 1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

### 1.2 Principes directeurs

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification :*

*Date de la dernière révision : 8 octobre 2019*

Les principes directeurs sont des énoncés qui éclairent et guident la prise de décisions à Ingénieurs Canada. Ils incarnent la culture organisationnelle et précisent ce qui est le plus important. En cas d'ambiguïté, ils indiquent la ligne de conduite privilégiée. Ils renvoient à la façon dont les choses devraient être faites, pas à ce qui doit être fait.

#### (1) Répondre aux besoins des organismes de réglementation.

- a) Atteindre un équilibre entre la satisfaction des besoins des organismes de réglementation et le renforcement de l'intérêt collectif :
  - i. Au moyen du dialogue et
  - ii. Tel que déterminé de façon collaborative par les organismes de réglementation.
- b) Les organismes de réglementation sont les « propriétaires » de la relation et du dialogue avec les titulaires de permis de la profession.
- c) Démontrer le lien entre les orientations du conseil, l'Objet d'Ingénieurs Canada, et les besoins des organismes de réglementation.

#### (2) Assurer la transparence et la responsabilisation du processus décisionnel.

- a) S'assurer que le processus est clair et transparent.
- b) Faire participer activement au processus toutes les parties prenantes touchées.
- c) Veiller à ce que le processus tienne compte des commentaires et des conseils fournis dans le cadre des consultations.
- d) Communiquer à toutes les parties touchées le contexte et la justification des décisions finales.

#### (3) Encourager l'engagement et la participation des organismes de réglementation

- a) Contribuer de manière proactive à la compréhension des enjeux touchant la profession, et établir et maintenir un consensus national à ce sujet.
- b) Fournir aux organismes de réglementation un forum favorisant la collaboration et l'atteinte de consensus afin de comprendre, de prioriser et de satisfaire les besoins collectifs des organismes de réglementation.

#### (4) Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur.

- a) Reconnaître l'importance cruciale d'une profession diversifiée, soutenue par un climat inclusif pour l'avenir de la profession.

**Commented [ES1]:** Ajouts tirés de la Politique 8.2, *Diversité et Inclusion*, améliorés avec l'aide de la gestionnaire, DEI



- b) Appuyer et encourager l'égalité des chances pour que toutes les personnes qualifiées aient leur place dans la profession d'ingénieur, sans égard à la race, la couleur, la religion, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, le handicap ou l'âge.
- c) Développer des programmes et des projets conçus pour faire progresser la profession en faisant la promotion d'une culture diversifiée et inclusive au sein de la profession.
- d) Encourager les organismes de réglementation et les parties prenantes du génie à appuyer l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et à partager des recherches opportunes et pertinentes sur la diversité au sein de la profession.
- e) Fournir en continu de l'information, de la formation et des ressources de soutien pour aider le conseil, les comités du conseil, les bénévoles et le personnel à développer des capacités pour aborder les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion dans leur travail.
  - i. La formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion fera partie de la formation obligatoire du conseil et du personnel afin que des dispositions précises et mesurables en matière de diversité soient intégrées dans tous les domaines de travail.

---

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)*

*Date de la dernière révision : 22 mai 2020*

#### 6.9.1 Mandat

Le BCAPG accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées à l'agrément des programmes de génie de niveau universitaire.

##### A. But/Produits

- (1) Le BCAPG produit les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger. Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes.
- (2) À l'appui de ce but et de ces produits, le BCAPG doit :
  - a) Examiner, sur une base régulière, les normes, politiques et procédures qui sont utilisées pour évaluer les programmes de génie à des fins d'agrément ou d'équivalence substantielle.
  - b) Entreprendre, à la demande des établissements d'enseignement supérieur et en se fondant sur les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada, l'évaluation des programmes de génie à des fins d'agrément.
  - c) Déterminer l'équivalence des systèmes d'agrément d'autres pays d'après les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada.
  - d) Conclure des accords internationaux de reconnaissance mutuelle négociés au plan de la formation, selon les instructions du conseil.
  - e) Fournir des rapports périodiques au conseil en ce qui concerne l'état des accords internationaux de reconnaissance mutuelle liés à la formation en génie.
  - f) Maintenir des liens efficaces avec les organismes d'agrément des programmes de génie des autres pays, avec les organismes d'agrément des autres professions et avec d'autres organismes pertinents.

- g) Fournir de l'information au conseil et, s'il y a lieu, lui présenter les options adéquates et leurs conséquences, en ce qui concerne les questions internationales liées à l'agrément et à la formation en génie, notamment la mise en œuvre et le maintien des accords internationaux relatifs à l'agrément.
- h) Fournir des conseils sur l'agrément aux établissements d'enseignement supérieur canadiens.
- i) Accepter les commentaires des organismes canadiens pertinents en ce qui concerne le système canadien d'agrément des programmes de génie.
- j) S'assurer que les administrateurs des programmes de génie évalués sont au fait des limites de l'évaluation et des responsabilités qui en découlent, notamment :
  - i. L'établissement d'enseignement supérieur qui offre le programme de génie doit respecter sans exception les normes et les règles d'agrément, présenter, documents pertinents à l'appui, tous les aspects du programme et aviser immédiatement le BCAPG de tout changement important apporté à son ou ses programmes agréés.
  - ii. Il n'y a aucun droit légal en ce qui a trait à l'agrément. Le BCAPG n'est aucunement redevable envers les étudiants, les diplômés ni tout autre tiers susceptibles d'être touchés par le refus, la fin ou le retrait de l'agrément et n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- k) S'assurer que les administrateurs des programmes évalués comme étant insuffisants pour être agréés sont au courant des raisons et de la procédure à suivre pour demander une réévaluation ou interjeter appel.

#### *B. Pouvoirs*

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCAPG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, le BCAPG :
  - a) agrée les programmes de génie du Canada ou détermine l'équivalence des programmes de génie d'autres pays conformément aux normes et procédures d'agrément approuvées par le conseil;
  - b) peut créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail;
  - c) peut traiter directement avec des organisations et des personnes;
  - d) Le représentant du BCAPG aux réunions des signataires de l'Accord de Washington est autorisé à voter au nom d'Ingénieurs Canada.
- (2) Le BCAPG n'a pas le pouvoir :
  - a) de modifier les politiques du conseil;
  - b) d'approuver les modifications apportées aux normes et procédures d'agrément, sauf celles qui sont de nature administrative;
  - c) de conclure des accords financiers;



- d) de dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil;
- e) de faire des déclarations quant à l'admissibilité au permis d'exercice des diplômés de programmes agréés;
- f) d'effectuer une visite d'agrément d'un programme avant d'avoir reçu une demande d'agrément de la part de l'établissement d'enseignement supérieur en question;
- g) d'effectuer, sans l'autorisation expresse du conseil, des visites d'équivalence substantielle de programmes de génie dans d'autres pays si les coûts de ces visites ne sont pas assumés par les établissements d'enseignement supérieur concernés;
- h) de prétendre qu'il cernerait chaque aspect d'un programme de génie évalué qui ne répond pas à ses normes et à ses règles d'agrément

### C. Composition

- (1) Le BCAPG comprend le président, le vice-président, le président sortant. De plus, le BCAPG doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :

- Colombie-Britannique
  - Alberta
  - Saskatchewan ou Manitoba
  - Ontario
  - Québec
  - Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick
- Et devrait comprendre un membre provenant :
- Du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut.

- (2) Le BCAPG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur la charge de travail future prévue.
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCAPG par le conseil.
- (4) Les membres du BCAPG doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (6) Le président, le vice-président et le président sortant constituent le comité exécutif du BCAPG.
- (7) Idéalement, le BCAPG doit être composé comme suit :
- a) Deux tiers de ses membres occupent ou ont occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;

- b) Un tiers de ses membres exerce ou a exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCAPG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :
- a) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
  - b) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
  - c) Expérience en supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
- (9) Dans la sélection des membres du BCAPG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCAPG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCAPG :
- a) Comprenne au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
  - b) Incline les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.
- (10) Le BCAPG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCCAG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.
- (11) Le secrétariat du BCAPG, nommé par le chef de la direction, appuie le BCAPG, et ses membres sont des participants sans droit de vote aux réunions du BCAPG et de ses sous-comités.

#### *D. Limites des mandats*

- (1) Les membres du BCAPG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.
- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.
- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCAPG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf ans à ce comité. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.

- (4) La durée des mandats aux postes de président, vice-président et président sortant du BCAPG est d'un (1) an.

### *E. Planification*

- (1) Le BCAPG doit préparer un plan de travail et un plan de recrutement et de relève de bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.
- a) Le BCAPG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.
  - b) Le BCAPG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- (2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

## **6.9.2 Rôle du président du BCAPG**

Le président du BCAPG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCAPG.

### *A. Responsabilités*

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCAPG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le président doit également :
- a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.
  - b) Examiner le plan de recrutement et de relève de bénévoles élaboré par le secrétariat.
  - c) Examiner le budget (élaboré par le secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.
  - d) Collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
  - e) Assister aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.
  - f) Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
  - g) Connaître le mandat du BCAPG et soutenir l'exécution de ses activités.

- h) S'assurer que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, tout en maintenant une perspective nationale.

### *B. Compétences*

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*. En outre, le président du BCAPG doit avoir une connaissance approfondie de l'agrément et une bonne compréhension de l'application des normes et processus du BCAPG.

## **6.9.3 Procédure de nomination des membres du BCAPG**

### *A. Conditions générales*

- (1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.
- (2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.
- (4) Toutes les nominations au BCAPG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCAPG) est le président du Sous-comité des candidatures.
- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.
- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCAPG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.

- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.
- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :

**a) Membres représentant les régions**

- i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel

**b) Membres hors cadre**

- i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.
- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de tous les candidats qualifiés présentés au Sous-comité des candidatures par des groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

*D. Postes vacants*

- (1) Si un poste se libère au sein du BCAPG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.

- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.
- (3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa.

#### *E. Reconduction de mandat*

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.
- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.
- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- (6) Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.
- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

### 6.9.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCAPG

- (1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCAPG.
- (2) À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

#### A. Mise en candidature

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président.
- (2) Le sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président.
- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCAPG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent signifier leur intérêt et fournir l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCAPG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

#### B. Élections

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCAPG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- (4) Le secrétaire du BCAPG et l'observateur du BCCAG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs.
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCAPG votent et indiquent s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».

- a) Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'elle contient.
  - c) Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.
  - d) S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui a le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCAPG déposent chacun un second bulletin de vote pour tous les candidats sauf un et placent leurs bulletins dans des enveloppes cachetées.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.
  - c) En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.
- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.



- (10) Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.

### 6.9.5 Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCAPG

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCAPG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

#### A. Responsabilités des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCAPG. Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :
- « se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil » (responsabilité du conseil 1)
  - « fournir une orientation stratégique continue et appropriée » (responsabilité du conseil 3).
- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCAPG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCAPG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.
- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCAPG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.
- (6) Le plus ancien administrateur nommé doit aussi assister aux réunions du Comité des politiques et des procédures à titre d'observateur.

#### B. Pouvoirs des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés ont le droit de vote au BCAPG et à tout sous-comité dont ils font partie.
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCAPG.

#### C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés

Le président du BCAPG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCAPG.

---

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)*

*Date de la dernière révision : 22 mai 2020*

#### 6.9.1 Mandat

Le BCAPG accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées à l'agrément des programmes de génie de niveau universitaire.

##### A. But/Produits

- (1) Le BCAPG produit les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger. Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes.
- (2) À l'appui de ce but et de ces produits, le BCAPG doit :
  - a) Examiner, sur une base régulière, les normes, politiques et procédures qui sont utilisées pour évaluer les programmes de génie à des fins d'agrément ou d'équivalence substantielle.
  - b) Entreprendre, à la demande des établissements d'enseignement supérieur et en se fondant sur les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada, l'évaluation des programmes de génie à des fins d'agrément.
  - c) Déterminer l'équivalence des systèmes d'agrément d'autres pays d'après les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada.
  - d) Conclure des accords internationaux de reconnaissance mutuelle négociés au plan de la formation, selon les instructions du conseil.
  - e) Fournir des rapports périodiques au conseil en ce qui concerne l'état des accords internationaux de reconnaissance mutuelle liés à la formation en génie.
  - f) Maintenir des liens efficaces avec les organismes d'agrément des programmes de génie des autres pays, avec les organismes d'agrément des autres professions et avec d'autres organismes pertinents.



- g) Fournir de l'information au conseil et, s'il y a lieu, lui présenter les options adéquates et leurs conséquences, en ce qui concerne les questions internationales liées à l'agrément et à la formation en génie, notamment la mise en œuvre et le maintien des accords internationaux relatifs à l'agrément.
- h) Fournir des conseils sur l'agrément aux établissements d'enseignement supérieur canadiens.
- i) Accepter les commentaires des organismes canadiens pertinents en ce qui concerne le système canadien d'agrément des programmes de génie.
- j) S'assurer que les administrateurs des programmes de génie évalués sont au fait des limites de l'évaluation et des responsabilités qui en découlent, notamment :
  - i. L'établissement d'enseignement supérieur qui offre le programme de génie doit respecter sans exception les normes et les règles d'agrément, présenter, documents pertinents à l'appui, tous les aspects du programme et aviser immédiatement le BCAPG de tout changement important apporté à son ou ses programmes agréés.
  - ii. Il n'y a aucun droit légal en ce qui a trait à l'agrément. Le BCAPG n'est aucunement redevable envers les étudiants, les diplômés ni tout autre tiers susceptibles d'être touchés par le refus, la fin ou le retrait de l'agrément et n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- k) S'assurer que les administrateurs des programmes évalués comme étant insuffisants pour être agréés sont au courant des raisons et de la procédure à suivre pour demander une réévaluation ou interjeter appel.

#### *B. Pouvoirs*

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCAPG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, le BCAPG :
  - a) agréé les programmes de génie du Canada ou détermine l'équivalence des programmes de génie d'autres pays conformément aux normes et procédures d'agrément approuvées par le conseil;
  - b) peut créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail;
  - c) peut traiter directement avec des organisations et des personnes;
  - d) Le représentant du BCAPG aux réunions des signataires de l'Accord de Washington est autorisé à voter au nom d'Ingénieurs Canada.
- (2) Le BCAPG n'a pas le pouvoir :
  - a) de modifier les politiques du conseil;
  - b) d'approuver les modifications apportées aux normes et procédures d'agrément, sauf celles qui sont de nature administrative;
  - c) de conclure des accords financiers;



- d) de dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil;
- e) de faire des déclarations quant à l'admissibilité au permis d'exercice des diplômés de programmes agréés;
- f) d'effectuer une visite d'agrément d'un programme avant d'avoir reçu une demande d'agrément de la part de l'établissement d'enseignement supérieur en question;
- g) d'effectuer, sans l'autorisation expresse du conseil, des visites d'équivalence substantielle de programmes de génie dans d'autres pays si les coûts de ces visites ne sont pas assumés par les établissements d'enseignement supérieur concernés;
- h) de prétendre qu'il cernerait chaque aspect d'un programme de génie évalué qui ne répond pas à ses normes et à ses règles d'agrément

### C. Composition

- (1) Le BCAPG comprend le président, le vice-président, le président sortant. De plus, le BCAPG doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :

- Colombie-Britannique ~~ou Yukon~~;
  - Alberta, ~~Territoires du Nord-Ouest ou Nunavut~~;
  - Saskatchewan ou Manitoba;
  - Ontario;
  - Québec;
  - ~~Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick~~;
- Et devrait comprendre un membre provenant :
- Du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut.
  -

- (2) Le BCAPG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur dépend de la charge de travail future actuelle et prévue, telle que décrite dans le plan de travail.
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCAPG par le conseil.
- (4) Les membres du BCAPG doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (6) Le président, le vice-président et le président sortant constituent le comité exécutif du BCAPG.
- (7) Idéalement, le BCAPG doit être composé comme suit :

**Commented [ES1]:** Commentaires du Comité sur la gouvernance :

Le comité croit qu'il devrait y avoir une catégorie distincte pour un membre du BCAPG provenant du Yukon, des T.N.O. ou du Nunavut, si cela est possible. Comme il n'est pas toujours possible de trouver une personne qualifiée provenant de ces régions, l'utilisation du conditionnel (devrait) est intentionnelle.



- a) Deux tiers de ses membres occupent ou ont occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;
- b) Un tiers de ses membres exerce ou a exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCAPG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :
- a) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
- b) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
- c) Expérience en supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
- (9) Dans la sélection des membres du BCAPG Comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCAPG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats au BCAPG qui feront en sorte que le BCAPG reflète les objectifs de diversité établis dans la Politique 8.2 du conseil d'Ingénieurs Canada ;-
- a) Comprendra au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
- a)b) Incluera les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger;
- ~~(9)(10) Le BCAPG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCCAG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote, peut être nommé participant sans droit de vote au BCAPG. Le BCAPG peut aussi inviter des observateurs à ses réunions.~~
- ~~(10)(11) Le secrétaire du BCAPG, est nommé par le chef de la direction. Le secrétaire appuie le BCAPG, et ses membres sont et est des participants sans droit de vote aux réunions du BCAPG et de ses sous-comités.~~

#### D. Limites des mandats

- (1) Les membres du BCAPG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.
- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.

**Commented [ES2]:** Étant donné que le Comité sur la gouvernance recommande d'abroger la politique 8.2 (EDI), nous avons inclus ici des extraits de cette politique, car le comité a convenu que la présente politique 6.9 pourrait se prêter à l'intégration de nos objectifs de diversité et d'inclusion.



- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCAPG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf ans à ce comité. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.
- (4) La durée des mandats aux postes de président, vice-président et président sortant du BCAPG est d'un (1) an.

#### E. Planification

- (1) Le BCAPG doit préparer un plan de travail et un plan de recrutement et de relève des bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.
  - a) Le BCAPG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.
  - b) Le BCAPG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- ~~(1)~~(2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. ~~Le nombre total de membres du BCAPG sera fonction de la charge de travail prévue, conformément à son plan de travail.~~

### 6.9.2 Rôle du président du BCAPG

Le président du BCAPG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCAPG.

#### A. Responsabilités

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCAPG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation ~~du génie~~. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil, le président doit également :
  - a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.
  - b) ~~Examiner~~Élaborer le plan de recrutement et ~~de relève~~le plan relatif aux des bénévoles, élaboré par le avec l'appui du secrétariat.
  - c) ~~Examiner~~Établir le budget (élaboré par le avec l'appui du secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.
  - d) Collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du



rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.

- e) Assister aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.
- f) Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
- g) Connaître le mandat du BCAPG et soutenir l'exécution de ses activités.
- h) S'assurer que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, [tout en maintenant une perspective nationale](#).

#### B. Compétences

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, [Comités et groupes de travail du conseil](#). En outre, le président du BCAPG doit avoir une connaissance approfondie de l'agrément et une bonne compréhension de l'application des [normes et](#) processus du BCAPG.

### 6.9.3 Procédure de nomination des membres du BCAPG

#### A. Conditions générales

- ~~(1)~~ Le BCAPG produit et tient à jour un plan relatif aux bénévoles qui sert de base à la préparation d'un plan de recrutement.
- ~~(2)~~ Le BCAPG produit et tient à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.
- ~~(3)~~ Le BCAPG tient à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- ~~(4)~~ Le plan de recrutement doit être un document public.
- ~~(5)~~(1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.
- ~~(6)~~(2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.
- ~~(7)~~(3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.
- ~~(8)~~(4) Toutes les nominations au BCAPG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

**Commented [SP3]:** Certains de ces aspects sont traités dans la section 6.9.1.E Planification, tandis que d'autres, sans être vraiment contradictoires, prêtent à confusion (par exemple les noms des plans, et le concept selon lequel les plans doivent être soumis à l'approbation du conseil - ce qui les rend publics - vs la déclaration selon laquelle le plan de recrutement est un document public). Je suggère de supprimer ce contenu ici, et d'inclure les définitions et les exigences pour les plans dans 6.9.1.E Planification.



### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCAPG) est le président du Sous-comité des candidatures.
- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.
- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCAPG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.
- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :
  - a) Membres représentant les régions**
    - i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
    - ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel
  - b) Membres hors cadre**
    - i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
    - ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.





- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de tous les candidats qualifiés potentiels présentés au Sous-comité des candidatures par des groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

#### D. Postes vacants

- (1) Si un poste se libère au sein du BCAPG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.
- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.

(3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa nomination.

(2) Le candidat est nommé pour le reste du mandat en cours. Si un membre est temporairement dans l'impossibilité d'exercer sa charge, le mandat de remplacement couvre la période d'absence du membre remplacé.

#### E. Reconduction de mandat

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève des relatif aux bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.
- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.

**Commented [ES4]:** Commentaires du Comité sur la gouvernance :

Dans les cas où un poste devient vacant pour seulement un an ou quelques mois, il serait extrêmement peu pratique de remplacer un membre seulement pour le reste du mandat du membre précédent, car il y a tant de choses à apprendre. Le comité suggère plutôt que le candidat soit nommé pour un nouveau mandat de 3 ans (qui se terminerait néanmoins le 30 juin, donc pourrait durer plus de 3 ans). Les nominations temporaires n'étant pas pratiques, ce passage a été supprimé.



- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève des bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.
- (6)
- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service. On lui fournit également toutes les raisons potentielles à l'appui de la décision.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

**Commented [MW5]:** Nous recommandons que des informations supplémentaires soient fournies pour clarifier la reconduction de mandat des membres hors cadre (MHC). Les MHC ne représentent pas une région. Quand une reconduction de mandat est demandée, les organismes de réglementation doivent seulement confirmer que le MHC est un membre en règle; l'organisme n'a pas à indiquer s'il appuie le candidat qui le représente. Étant donné que les MHC peuvent être inscrits dans plus d'une zone de compétence, le fait de permettre aux organismes de réglementation de confirmer, ou pas, leur appui pourrait donner lieu à des réponses différentes de la part de différents organismes, entraînant ainsi une situation intenable pour les conseils.

#### 6.9.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCAPG

~~(1) Le comité exécutif du BCAPG est composé du président, du vice-président et du président sortant.~~

~~(2)~~(1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCAPG.

~~(2)~~(2) À la fin suite de leurs mandats, le vice-président devient automatiquement nommé président, et les sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. Le président devient d'office président sortant à la fin de son mandat à la présidence, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

##### A. Mise en candidature

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président et de tout autre poste vacant au comité exécutif.
- (2) Le sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président et à tout autre poste vacant au comité exécutif.



- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCAPG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent ~~confirmer qu'ils ont l'appui de leur organisme de réglementation. Ils doivent~~ signifier leur intérêt et fournir l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCAPG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

#### B. Élections

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCAPG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent du BCAPG dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- (4) Le secrétaire du BCAPG et l'observateur du BCCAG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs.
- ~~(3) Pour tous les scrutins, le président du Sous-comité des candidatures (qui est le plus ancien administrateur nommé) dispose d'une seconde voix. Il place son bulletin dans une enveloppe cachetée. Son second vote n'est compté qu'en cas d'égalité des voix.~~
- ~~(4) Le secrétaire du BCAPG et l'observateur du BCCAG (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs et recueillent et dépouillent les bulletins de vote, qu'ils détruiront après les élections.~~
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCAPG votent et indiquent ~~par scrutin secret~~ secret s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».
  - a) Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le second bulletin de vote du président sortant ~~enveloppe cachetée~~ et utilisent le vote qu'elle contient.

**Commented [ES6]:** Le CG croit qu'il n'est pas nécessaire de détailler les tâches des scrutateurs, p. ex. : « recueillent et dépouillent les bulletins de vote ». Aussi, les parag. (8) et (10) indiquent ce qui doit être fait des bulletins déposés en personne et la déclaration des totaux.

**Commented [ES7]:** Comme ci-dessus, tous les bulletins de vote sont secrets. Pas besoin d'indiquer qu'ils sont placés dans une enveloppe cachetée.

**Commented [ES8]:** Comme ci-dessus. Tous les votes sont secrets.



- c) Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.
- d) S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui a le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux plus d'un candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats-membres indiquent par scrutin secret leur candidat préféré.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
- b) En cas d'égalité des voix, le candidat ayant obtenu le plus petit nombre de voix est retiré du scrutin et les membres votent à nouveau. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux candidats. À ce stade, en cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant scellé et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCAPG déposent chacun un second bulletin de vote pour tous les candidats sauf un et placent leurs bulletins dans des enveloppes cachetées.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
- b) Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.
- c) En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.
- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.



~~(7)~~(10) Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.

### 6.9.5 Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCAPG

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCAPG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

#### A. Responsabilités des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCAPG, ~~dont ils sont membres à part entière.~~ Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :
  - « se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil » (responsabilité du conseil 1)
  - « fournir une orientation stratégique continue et appropriée » (responsabilité du conseil 3).
- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCAPG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCAPG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.
- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCAPG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.
- (6) Le plus ancien administrateur nommé doit aussi assister aux réunions du Comité des politiques et des procédures à titre d'observateur.

#### B. Pouvoirs des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés ~~ont le droit de vote au sein des membres du BCAPG et à tout sous-comité dont ils font partie, ce qui leur confère tous les droits, privilèges et responsabilités de ce statut.~~
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCAPG.

#### C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés

Le président du BCAPG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCAPG.

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)*

*Date de la dernière révision : 22 mai 2020*

#### 6.10.1 Mandat

Le Bureau des conditions d'admission accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux conditions d'admission et à l'exercice du génie.

##### A. But/Produits

- (1) Le BCCAG fournit aux organismes de réglementation, par l'intermédiaire du conseil d'Ingénieurs Canada, des services et des outils qui permettent l'évaluation des qualifications en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
- (2) Il produit des recherches, des guides et des documents, et fournit des orientations sur les sujets suivants :
  - a) Admission
  - b) Reconnaissance des titres de compétences étrangers
  - c) Examen sur l'exercice de la profession
  - d) Ingénieurs stagiaires/juniors
  - e) Maintien de la compétence et développement professionnel continu
  - f) Exercice de la profession
  - g) Développement durable et environnement
  - h) Code de déontologie
  - i) Autres questions d'importance nationale signalées par les organismes de réglementation

Tous ces produits sont élaborés en coopération avec les organismes de réglementation conformément à la politique 9.2, *Guides du Bureau des conditions d'admission*.

- (3) Le BCCAG maintient un programme d'examens pour les candidats diplômés d'un programme autre qu'un programme agréé ou reconnu par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG). Les programmes reconnus par le BCAPG sont des programmes offerts à l'étranger que le BCAPG a évalués et jugés substantiellement équivalents.

## B. Pouvoirs

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCCAG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le BCCAG peut :
  - a) Créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail.
  - b) Traiter directement avec des organisations et des personnes.
  - c) Approuver les programmes d'examens.
  - d) Maintenir des procédures internes pour des activités comme l'élaboration et la tenue à jour de documents, les communications, les consultations, etc.
- (2) Le BCCAG n'a pas le pouvoir :
  - a) De modifier les politiques du conseil.
  - b) De conclure des accords financiers.
  - c) De dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil.

## C. Composition

- (1) Le BCCAG se compose d'un président, d'un vice-président et d'un président sortant, et doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :
  - Colombie-Britannique
  - Alberta
  - Saskatchewan ou Manitoba
  - Ontario
  - Québec
  - Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick et devrait comprendre un membre provenant :
    - du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou du Nunavut
- (2) Le BCCAG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur la charge de travail prévue.
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCCAG par le conseil.
- (4) Les membres doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (6) Le président, le vice-président, le président sortant forment le comité exécutif du BCCAG.
- (7) Idéalement, le BCCAG doit être composé comme suit :

- a) Un tiers de ses membres occupe ou a occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;
  - b) Deux tiers de ses membres exercent ou ont exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCCAG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :
- a) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
  - b) Expérience en embauche, supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
  - c) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
- (9) Lors de la sélection des membres du BCCAG, on doit étudier la possibilité de nommer des personnes qui sont ou ont été membres d'un comité d'examineurs (ou de son équivalent) et on s'efforce d'obtenir une représentation provenant de diverses disciplines du génie.
- (10) Dans la sélection des membres du BCCAG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCCAG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCCAG :
- a) Comprene au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
  - b) Inclue les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.
- (11) Le BCCAG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCAPG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.
- (12) Le secrétariat du BCCAG, nommé par le chef de la direction, appuie le BCCAG et ses membres sont des participants sans droit de vote aux réunions du BCCAG et à celles de ses sous-comités.

#### *D. Limites des mandats*

- (1) Les membres du BCCAG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.
- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.



- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCCAG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf (9) ans au BCCAG. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.
- (4) La durée des mandats aux postes de vice-président, président et président sortant du BCCAG est d'un (1) an.

#### *E. Planification*

- (1) Le BCCAG doit préparer un plan de travail et un plan de recrutement et de relève de bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.
  - a) Le BCCAG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.
  - b) Le BCCAG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- (2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### **6.10.2 Rôle du président du BCCAG**

Le président du BCCAG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCCAG.

#### *A. Responsabilités*

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCCAG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation du génie. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le président doit également :
  - a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.
  - b) Examiner le plan de recrutement et de relève de bénévoles élaboré par le secrétariat.
  - c) Examiner le budget (élaboré par le secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.
  - d) Collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
  - e) Assister aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.

- f) Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
- g) Connaître le mandat du BCCAG et soutenir l'exécution de ses activités.
- h) S'assurer que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, tout en maintenant une perspective nationale.

### *B. Compétences*

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*. En outre, le président du BCCAG doit avoir une connaissance approfondie de la réglementation et de l'exercice du génie et une bonne compréhension de l'application des processus du BCCAG.

## **6.10.3 Procédure de nomination des membres du BCCAG**

### *A. Conditions générales*

- (1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.
- (2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.
- (4) Toutes les nominations au BCCAG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCCAG) est le président du Sous-comité des candidatures.
- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.

- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCCAG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.
- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :

**a) Membres représentant les régions**

- i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.

**b) Membres hors cadre**

- i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.
- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de tous les candidats qualifiés présentés au Sous-comité des candidatures par des groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

*D. Postes vacants*

- (1) Si un poste se libère au sein du BCCAG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de

réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.

- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.
- (3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa nomination.

#### *E. Reconduction de mandat*

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.
- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.
- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- (6) Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.
- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

### 6.10.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCCAG

- (1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCCAG.
- (2) À la fin de leurs mandats, le vice-président devient et président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

#### A. Mise en candidature

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président.
- (2) Le Sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président.
- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCCAG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent confirmer leur intérêt et fournir l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCCAG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

#### B. Élections

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCCAG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- (4) Le secrétaire du BCCAG et l'observateur du BCAPG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs.
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCCAG votent et indiquent s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».
  - a) Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité, les scrutateurs utilisent le second vote du président sortant.

- c) Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.
  - d) S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui aura le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCCAG déposent chacun un second bulletin de vote pour tous les candidats sauf un et placent leurs bulletins dans des enveloppes cachetées.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.
  - c) En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.
- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (10) Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.

### **6.10.5 Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCCAG**

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCCAG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

#### *A. Responsabilités des administrateurs nommés*

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCCAG, dont ils sont membres à part entière. Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :

« se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil » (responsabilité du conseil 1).

« fournir une orientation stratégique continue et appropriée » (responsabilité du conseil 3).

- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCCAG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCCAG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.
- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCCAG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.

#### *B. Pouvoirs des administrateurs nommés*

- (1) Les administrateurs nommés ont le droit de vote au BCCAG et à tout sous-comité dont ils font partie.
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCCAG.

#### *C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés*

Le président du BCCAG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCCAG.

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

#### 6.10.1 Mandat

Le Bureau des conditions d'admission accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux conditions d'admission et à l'exercice du génie.

##### A. But/Produits

- (1) Le BCCAG fournit aux organismes de réglementation, par l'intermédiaire du conseil d'Ingénieurs Canada, des services et des outils qui permettent l'évaluation des qualifications en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
- (2) Il produit des recherches, des guides et des documents, et fournit des orientations sur les sujets suivants :
  - a) Admission
  - b) Reconnaissance des titres de compétences étrangers
  - c) Examen sur l'exercice de la profession
  - d) Ingénieurs stagiaires/juniors
  - e) Maintien de la compétence et développement professionnel continu
  - f) Exercice de la profession
  - g) Développement durable et environnement
  - h) Code de déontologie
  - i) Autres questions d'importance nationale signalées par les organismes de réglementation

Tous ces produits sont élaborés en coopération avec les organismes de réglementation conformément à la politique 9.2, [Guides du Bureau des conditions d'admission](#).

- (3) Le BCCAG maintient un programme d'examens pour les candidats diplômés d'un programme autre qu'un programme agréé ou reconnu par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG). Les programmes reconnus par le BCAPG sont des programmes offerts à l'étranger que le BCAPG a évalués et jugés substantiellement équivalents.





### B. Pouvoirs

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCCAG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. -En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil, le BCCAG peut :
  - a) Créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail.
  - b) Traiter directement avec des organisations et des personnes.
  - c) Approuver les programmes d'examens.
  - d) Maintenir des procédures internes pour des activités comme l'élaboration et la tenue à jour de documents, les communications, les consultations, etc.
- (2) Le BCCAG n'a pas le pouvoir :
  - a) De modifier les politiques du conseil.
  - b) De conclure des accords financiers.
  - c) De dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil.

### C. Composition

- (1) Le BCCAG se compose d'un président, d'un vice-président et d'un président sortant, ~~et -De plus, le BCCAG~~ doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :
  - Colombie-Britannique ~~ou Yukon~~
  - Alberta, ~~Territoires du Nord-Ouest ou Nunavut~~
  - Saskatchewan ou Manitoba
  - Ontario
  - Québec
  - ~~Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick et devrait comprendre un membre provenant :~~
  - ~~du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou du Nunavut~~
- (2) Le BCCAG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur ~~est basé sur~~ la charge de travail ~~actuelle et prévue, telle que décrite dans le plan de travail.~~
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCCAG par le conseil.
- (4) Les membres doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (6) Le président, le vice-président, le président sortant forment le comité exécutif du BCCAG.
- (7) Idéalement, le BCCAG doit être composé comme suit :

**Commented [ES1]:** Comments from Gov. Cttee:

Le comité croit qu'il devrait y avoir une catégorie distincte pour un membre du BCCAG provenant du Yukon, des T.N.-O. ou du Nunavut, si cela est possible. Comme il n'est pas toujours possible de trouver une personne qualifiée provenant de ces régions, l'utilisation du conditionnel (devrait) est intentionnelle.



- a) Un tiers de ses membres occupe ou a occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;
  - b) Deux tiers de ses membres exercent ou ont exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCCAG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :
- a) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
  - b) Expérience en embauche, supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
  - c) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
- (9) Lors de la sélection des membres du BCCAG, on doit étudier la possibilité de nommer des personnes qui sont ou ont été membres d'un comité d'examineurs (ou de son équivalent) et on s'efforce d'obtenir une représentation provenant de diverses disciplines du génie.

(10) -Dans la sélection des membres du BCCAG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCCAG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCCAG :

- a) Comprene au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
- b) Inclue les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.

(11) Le BCCAG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCAPG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.

(10) reflète les objectifs de diversité établis dans la Politique 8.2 du conseil d'Ingénieurs Canada.

(11) Un membre du BCAPG peut être nommé participant sans droit de vote au BCCAG. Le BCCAG peut aussi inviter des observateurs à ses réunions.

(12) Le secrétaire du BCCAG, est nommé par le chef de la direction. Le secrétaire appuie le BCCAG et ses membres sont est un des participants sans droit de vote aux à ses réunions du BCCAG et à celles de ses sous-comités.

#### *D. Limites des mandats*

- (1) Les membres du BCCAG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.

**Commented [ES2]:** Étant donné que le Comité sur la gouvernance recommande d'abroger la politique 8.2 (EDI), nous avons inclus ici des extraits de cette politique, car le comité a convenu que la présente politique pourrait se prêter à l'intégration de nos objectifs de diversité et d'inclusion.

**Commented [ES3R2]:** BCCAG : Nous soutenons cette recommandation, avec remerciements, et espérons que cela fera une différence. À noter que le Bureau inclut déjà un texte semblable dans ses appels aux organismes de réglementation.



- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.
- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCCAG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf (9) ans ~~au BCCAG à ce comité~~. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.
- (4) La durée des mandats aux postes de vice-président, président et président sortant du BCCAG est d'un (1) an.

~~E.~~

~~F.~~

#### ~~G.E.~~ Planification

~~(1)~~ Le BCCAG doit préparer un plan de travail et un plan ~~de recrutement et de relève des~~ relatif aux bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.

~~a)~~ Le BCCAG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.

~~a)b)~~ Le BCCAG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.

~~(1)~~(2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

~~(2)~~ Le nombre de membres du BCCAG dépend de la charge de travail actuelle et prévue, telle que décrite dans le plan de travail.

### 6.10.2-Rôle du président du BCCAG

Le président du BCCAG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCCAG.

#### A. Responsabilités

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCCAG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation du génie. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil, le président doit également :
  - a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.



- a) ~~b) Examiner~~ ~~Élaborer~~ les plans ~~de recrutement et de relève des~~ ~~relatifs aux~~ bénévoles ~~élaboré par le et au recrutement, avec l'appui du~~ secrétariat.
- a) ~~c) Examiner~~ ~~Établir~~ le budget (~~élaboré par le avec l'appui du~~ secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.
- a) ~~d) Collaborer~~ avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- a) ~~e) Assister~~ aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.
- a) ~~f) Contribuer~~ à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
- a) ~~g) Connaître~~ le mandat du BCCAG et soutenir l'exécution de ses activités.
- a) ~~h) S'assurer~~ que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment ~~notamment~~ s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, tout en maintenant une perspective nationale.

#### B. Compétences

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil. En outre, le président du BCCAG doit avoir une connaissance approfondie de la réglementation et de l'exercice du génie et une bonne compréhension de l'application des processus du BCCAG.

### 6.10.3 Procédure de nomination des membres du BCCAG

#### A. Conditions générales

- (1) ~~Le BCCAG produit et tient à jour un plan relatif aux bénévoles qui sert de base à la préparation d'un plan de recrutement.~~
- (2) ~~Le BCCAG produit et tient à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.~~
- (3) ~~Le BCCAG tient à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement dans lequel figurent les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.~~
- (4) ~~Le plan de recrutement doit être un document public.~~
- (5) (1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.

**Commented [SP4]:** Certains de ces aspects sont traités dans la section 6.10.1.E Planification, tandis que d'autres, sans être vraiment contradictoires, prêtent à confusion (par exemple les noms des plans, et le concept selon lequel les plans doivent être soumis à l'approbation du conseil - ce qui les rend publics - vs la déclaration selon laquelle le plan de recrutement est un document public). Je suggère de supprimer ce contenu ici, et d'inclure les définitions et les exigences pour les plans dans 6.10.1.E Planification.



~~(6)~~(2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.

~~(7)~~(3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.

~~(8)~~(4) Toutes les nominations au BCCAG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

#### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCCAG) est le président du Sous-comité des candidatures.
- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

#### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.
- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCCAG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.
- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :

##### **a) Membres représentant les régions**

- i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.

##### **b) Membres hors cadre**

- i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats



recherchés.

- ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.
- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de ~~tous~~ tous les candidats ~~qualifiés~~ potentiels présentés au Sous-comité des candidatures par des groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

#### D. Postes vacants

- (1) Si un poste se libère au sein du BCCAG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.
- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.

(3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa nomination.

*C. — Le candidat est nommé pour le reste du mandat en cours. Si un membre est temporairement dans l'impossibilité d'exercer sa charge, le mandat de remplacement couvre la période d'absence du membre remplacé.*

#### E. Reconduction de mandat

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève de relatif aux bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.

**Commented [RM5]:** Récemment, dans le cadre du déroulement de ce processus, le Sous-comité des candidatures a immédiatement constaté que plusieurs candidats ne répondaient pas aux critères énoncés dans l'appel à manifestation d'intérêt. Je suggérerais de remplacer « qualifiés » par « acceptables » ou un autre terme semblable. Cela permettrait à l'organisme de réglementation et au sous-comité de gagner du temps durant le processus de mise en candidature.

**Commented [ES6]:** Commentaires du Comité sur la gouvernance :

Dans les cas où un poste devient vacant pour seulement un an ou quelques mois, il serait extrêmement peu pratique de remplacer un membre seulement pour le reste du mandat du membre précédent, car il y a tant de choses à apprendre. Le comité suggère plutôt que le candidat soit nommé pour un nouveau mandat de 3 ans (qui se terminerait néanmoins le 30 juin, donc pourrait durer plus de 3 ans). Les nominations temporaires n'étant pas pratiques, le parag. suivant a été supprimé.



- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.
- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève de relatif aux bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- (6) Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.
- (6) L'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.
- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service. On lui fournit également toutes les raisons potentielles à l'appui de la décision.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

#### 6.10.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCCAG

- (1) Le comité exécutif du BCCAG est composé du président, du vice-président et du président sortant.
- (2)(1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCCAG.
- (3)(2) À la fin suite de leur son mandats, le vice-président devient est automatiquement nommé et président, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. Le président devient d'office président sortant à la fin de son mandat à la présidence, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

**Commented [E57]:** Renseignements supplémentaires pour clarifier la reconduction de mandat de membres hors cadre (MHC) :

Les MHC ne représentent pas une région. Quand une reconduction de mandat est demandée, les organismes de réglementation doivent seulement confirmer que le MHC est un membre en règle; l'organisme n'a pas à indiquer s'il appuie le candidat qui le représente. Étant donné que les MHC peuvent être inscrits dans plus d'une zone de compétence, le fait de permettre aux organismes de réglementation de confirmer, ou pas, leur appui pourrait donner lieu à des réponses différentes de la part de différents organismes, entraînant ainsi une situation intenable pour les conseils.



#### A. Mise en candidature

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président ~~et de tout autre poste vacant au comité exécutif.~~
- (2) Le ~~S~~sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président ~~et à tout autre poste vacant au comité exécutif.~~
- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCCAG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent confirmer ~~qu'ils ont l'appui de leur organisme de réglementation. Ils doivent signifier~~ leur intérêt et ~~fournir~~ l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCCAG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

#### B. Élections

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCCAG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent au BCCAG dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- ~~(3)~~(4) Le secrétaire du BCCAG et l'observateur du BCAPG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs. Pour tous les scrutins, le président du Sous-comité des candidatures (qui est le plus ancien administrateur nommé) dispose d'une seconde voix. Il place son bulletin dans une enveloppe cachetée. Son second vote n'est compté qu'en cas d'égalité des voix.
- ~~(4)~~ Le secrétaire du BCCAG et l'observateur du BCAPG (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs et recueillent et dépouillent les bulletins de vote, qu'ils détruiront après les élections.
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, les président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCCAG votent et indiquent par scrutin secret s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».
  - a) Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.





- b) En cas d'égalité, les scrutateurs utilisent le second vote ouvre l'enveloppe du président sortant cachetée et utilise le vote qu'elle contient.
  - c) Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.
  - d) S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui aura le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCCAG déposent chacun un second bulletin de vote pour tous les candidats sauf un et placent leurs bulletins dans des enveloppes cachetées.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.
  - c) En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.
- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (10) -Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.
- (6) S'il y a plus d'un candidat au poste de vice-président, les membres indiquent par scrutin secret leur candidat préféré.



~~(7) — Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.~~

~~(8) — En cas d'égalité des voix, le candidat ayant obtenu le plus petit nombre de voix est retiré du scrutin et les membres votent à nouveau. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux candidats. À ce stade, en cas d'égalité des voix, le scrutateur ouvre l'enveloppe cachetée et utilise le vote qu'elle contient.~~

### 6.10.5-Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCCAG

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCCAG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

#### A. Responsabilités des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCCAG, dont ils sont membres à part entière. Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :

« se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil » (responsabilité du conseil 1).

« fournir une orientation stratégique continue et appropriée » (responsabilité du conseil 3).

- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCCAG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCCAG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.
- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCCAG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.

#### B. Pouvoirs des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés ont le droit de vote au sein des membres du BCCAG et à tout sous-comité dont ils font partie. ~~ce qui leur confère tous les droits, privilèges et responsabilités de ce statut.~~
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCCAG.

#### C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés

Le président du BCCAG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCCAG.

---

## 8. Politiques sur les enjeux

### 8.2 Politique de diversité et d'inclusion

*Date d'adoption : 25 mai 2018 (motion 5701)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)*

*Date de la dernière révision : 22 mai 2020*

Ingénieurs Canada croit en la diversité et valorise les avantages qu'elle peut apporter à la profession d'ingénieur. Ingénieurs Canada reconnaît l'importance cruciale d'une profession diversifiée offrant un climat inclusif pour l'avenir de la profession. Ingénieurs Canada appuie et encourage l'égalité des chances pour que toutes les personnes qualifiées aient leur place dans la profession d'ingénieur.

1. Ingénieurs Canada doit développer et mettre en œuvre des programmes conçus pour faire progresser la profession en faisant la promotion d'un climat diversifié et inclusif au sein de la profession.
2. Les programmes de diversité et d'inclusion d'Ingénieurs Canada doivent viser à accroître la participation des femmes et des Autochtones à la profession d'ingénieur.
3. Ingénieurs Canada reconnaît l'importance stratégique cruciale d'un conseil diversifié et d'un leadership diversifié. Ingénieurs Canada entend favoriser la diversité au sein du conseil, des comités du conseil et de son leadership de même qu'une culture inclusive qui sollicite de multiples points de vue et est exempte de préjugés et de discrimination conscients et inconscients.
4. Ingénieurs Canada cherche à maintenir un conseil et des comités du conseil composés d'administrateurs et administratrices talentueux et dévoués, reflétant la diversité sous tous ses aspects – genre, peuples autochtones, expertise, expérience, compétences et horizons divers, et représentation régionale canadienne. En particulier, le conseil et les comités du conseil comptent au moins 30 pour cent de femmes et l'objectif à long terme serait d'atteindre une parité hommes-femmes représentative de la population canadienne.
5. Ingénieurs Canada fournira en continu de l'information, de la formation et des ressources de soutien pour aider le conseil, le BCCAG, le BCAPG, les autres comités, les bénévoles et le personnel à développer des capacités pour aborder les enjeux de diversité et d'inclusion dans leur travail.
6. Ingénieurs Canada fournira au personnel et aux bénévoles des conseils concernant leur rôle dans la mise en œuvre de cette politique et dans l'élaboration de moyens pour intégrer des dispositions précises et mesurables en matière de diversité dans leur travail.

## Annexe 2

## Incorporation de l'EDI dans le Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Référence actuelle à l'EDI (Politique 8.2)	Principe incorporé dans :
<p>Ingénieurs Canada croit en la diversité et valorise les avantages qu'elle peut apporter à la profession d'ingénieur. Ingénieurs Canada reconnaît l'importance cruciale d'une profession diversifiée offrant un climat inclusif pour l'avenir de la profession. Ingénieurs Canada appuie et encourage l'égalité des chances pour que toutes les personnes qualifiées aient leur place dans la profession d'ingénieur.</p>	<p>Politique 1.2 (4)(a) et (b) :</p> <p>a) <u>Reconnaître l'importance cruciale d'une profession diversifiée offrant un climat inclusif pour l'avenir de la profession.</u></p> <p>b) <u>Appuyer et encourager l'égalité des chances pour que toutes les personnes qualifiées aient leur place dans la profession d'ingénieur, sans égard à la race, la couleur, la religion, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, le handicap ou l'âge.</u></p>
<p>1. Ingénieurs Canada doit développer et mettre en œuvre des programmes conçus pour faire progresser la profession en faisant la promotion d'un climat diversifié et inclusif au sein de la profession.</p>	<p>Politique 1.2 (4)(c) :</p> <p>c) <u>Développer des programmes et des projets conçus pour faire progresser la profession en faisant la promotion d'une culture diversifiée et inclusive au sein de la profession</u></p>
<p>2. Les programmes de diversité et d'inclusion d'Ingénieurs Canada doivent viser à accroître la participation des femmes et des Autochtones à la profession d'ingénieur.</p>	<p><i>Pour considération future, à inclure dans la politique 4.8, Profil de compétences du conseil :</i></p> <p><u>Ingénieurs Canada s'efforce de maintenir un conseil et des comités du conseil composés d'administrateurs et administratrices talentueux et dévoués, reflétant la diversité sous tous ses aspects – genre, peuples autochtones, expertise, expérience, compétences et horizons divers, et représentation régionale canadienne.</u></p>
<p>3. Ingénieurs Canada reconnaît l'importance stratégique cruciale d'un conseil diversifié et d'un leadership diversifié. Ingénieurs Canada entend favoriser la diversité au sein du conseil, des comités du conseil et de son leadership de même qu'une culture inclusive qui sollicite de multiples points de vue et est exempte de préjugés et de discrimination conscients et inconscients.</p>	<p><i>Pour considération future, à inclure dans la politique 4.8, Profil de compétences du conseil (B) :</i></p> <p><i>B. Préférences démographiques</i></p> <p><u>Le conseil reconnaît l'importance stratégique cruciale de la diversité et s'engage à promouvoir une culture inclusive, qui sollicite de multiples points de vue et est exempte de discrimination et préjugés conscients et inconscients.</u></p> <p>....</p> <p>+ Préférences démographiques à développer davantage</p>

Référence actuelle à l'EDI (Politique 8.2)	Principe incorporé dans :
<p>4. Ingénieurs Canada cherche à maintenir un conseil et des comités du conseil composés d'administrateurs et administratrices talentueux et dévoués, reflétant la diversité sous tous ses aspects – genre, peuples autochtones, expertise, expérience, compétences et horizons divers, et représentation régionale canadienne. En particulier, le conseil et les comités du conseil comptent au moins 30 pour cent de femmes et l'objectif à long terme serait d'atteindre une parité hommes-femmes représentative de la population canadienne.</p>	<p>La section « Composition » des politiques 6.1, 6.9 et 6.10.</p> <p>Voir ci-dessous * les mentions précises.</p>
<p>5. Ingénieurs Canada fournira en continu de l'information, de la formation et des ressources de soutien pour aider le conseil, le BCCAG, le BCAPG, les autres comités, les bénévoles et le personnel à développer des capacités pour aborder les enjeux de diversité et d'inclusion dans leur travail.</p>	<p>Politique 1.2 (4)(e) :</p> <p><u>Fournir en continu de l'information, de la formation et des ressources de soutien pour aider le conseil, les comités du conseil, les bénévoles et le personnel à développer des capacités pour aborder les enjeux de diversité et d'inclusion dans leur travail.</u></p>
<p>6. Ingénieurs Canada fournira au personnel et aux bénévoles des conseils concernant leur rôle dans la mise en œuvre de cette politique et dans l'élaboration de moyens pour intégrer des dispositions précises et mesurables en matière de diversité dans leur travail.</p>	<p>Politique 1.2 (4)(e)(i) :</p> <p><u>La formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion fera partie de la formation obligatoire du conseil et du personnel afin que des dispositions précises et mesurables en matière de diversité soient intégrées dans tous les domaines de travail.</u></p>
<p>[NOUVEAU]</p>	<p>Politique 1.2 (4)(d) :</p> <p><u>Encourager les organismes de réglementation et les parties prenantes du génie à soutenir l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et à partager des recherches opportunes et pertinentes sur la diversité au sein de la profession.</u></p>

**\* Révision des renvois à la Politique 8.2 (Diversité et inclusion) dans le Manuel des politiques du conseil**

Politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil – *approuvée en février 2021*

6.1.1 (6) – **ÉTAIT** : Dans la sélection des membres des comités et groupes de travail, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que sa composition reflète les objectifs de diversité établis dans la **Politique 8.2** du conseil d'Ingénieurs Canada.

**Révision** : Dans la sélection des membres des comités et groupes de travail, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin d'atteindre une composition diversifiée reflétant la population canadienne.

Politique 6.9, Mandat du BCAPG – *pour approbation en mai 2021*

6.9.1.C(9) – **ÉTAIT** : Dans la sélection des membres du BCAPG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que sa composition reflète les objectifs de diversité établis dans la **Politique 8.2** du conseil d'Ingénieurs Canada.

**Révision** : Dans la sélection des membres du BCAPG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCAPG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCAPG :

- a. Comprenne au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
- b. Inclue les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.

Politique 6.10, Mandat du BCCAG – *pour approbation en mai 2021*

6.10.1.C(9) – **ÉTAIT** : Dans la sélection des membres du BCCAG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que sa composition reflète les objectifs de diversité établis dans la **Politique 8.2** du conseil d'Ingénieurs Canada.

**Révision** : Dans la sélection des membres du BCCAG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCCAG soit composée d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCCAG :

- a. Comprenne au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
- b. Inclue les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Défi 50-30		4.3
Objet :	Approuver la participation d'Ingénieurs Canada au Défi 50-30 du gouvernement fédéral	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne. Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie.	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil approuve la participation d'Ingénieurs Canada au défi 50-30 du gouvernement fédéral, sur la recommandation du champion 30 en 30.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Justin Dunn, administrateur représentant PEI, champion 30 en 30 du conseil Dawn Nedohin-Macek, administratrice représentant Engineers Manitoba	

### Définition du problème ou de l'enjeu

- En octobre 2020, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a lancé le « Défi 50-30 » du gouvernement fédéral. Ce défi vise à faire progresser la diversité et l'inclusion afin d'améliorer la représentation des femmes et des groupes sous-représentés au sein des conseils d'administration des entreprises et de la haute direction.
- En vertu du défi 50-30, les organismes participants doivent volontairement adopter des mesures pour atteindre les objectifs ci-dessous, dont ils devront d'ailleurs régulièrement rendre compte :
  - La parité entre les sexes (50 %) au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction.
  - Représentation importante (30 %) des autres groupes sous-représentés au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction, notamment les personnes racialisées, les peuples autochtones, les personnes handicapées et la communauté LGBTQ2.
- Depuis le lancement de cette initiative, en octobre 2020, le gouvernement fédéral lui a consacré 33 millions de dollars sur 3 ans. Ce financement aidera les organismes de promotion de la diversité à soutenir les organismes des secteurs privé et public – y compris les petites et moyennes entreprises, les organismes sans but lucratif et les établissements d'enseignement – à mettre au point des outils qui les aideront à atteindre les objectifs du programme. Ces outils pourraient comprendre une aide à l'élaboration de stratégies de promotion de la diversité; la création d'initiatives de mentorat et de formation, et une boîte à outils et des ressources en ligne qui seraient mises à la disposition des entreprises et des organismes partout au pays.

### Action ou recommandation proposée

- Il est recommandé à Ingénieurs Canada de participer au Défi 50-30.
- Ingénieurs Canada s'efforce déjà d'atteindre la parité hommes-femmes au sein de son conseil d'administration et bon nombre des postes de haute direction de l'organisme sont actuellement occupés par des femmes. Nous nous efforçons de sensibiliser le personnel, le conseil d'administration et les organismes de réglementation à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI) par la formation et le

partage des ressources. Cependant, dans notre contexte professionnel, nous devons insister davantage sur l'aspect stratégique et sur la marche à suivre, et nous devrions porter une attention particulière aux groupes de la diversité. Le Défi aiderait Ingénieurs Canada à orienter et structurer son travail en vue d'atteindre un objectif qui aurait des retombées importantes.

## Autres options envisagées

- Ingénieurs Canada pourrait décider de ne pas participer au Défi 50-30.

## Risques

- Ingénieurs Canada pourrait décider de ne pas participer au Défi 50-30 :
  - Cela pourrait porter atteinte à sa réputation, car d'autres acteurs de l'industrie ont accepté de relever le défi (à l'heure actuelle, un total d'environ 700 organismes y participent).
  - Cela pourrait éventuellement nuire à notre défense de l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) auprès du gouvernement fédéral.
  - Cela pourrait avoir des répercussions sur nos relations avec le gouvernement dans le cadre de notre défense de l'EDI dans le secteur du génie.
- Si Ingénieurs Canada s'engage à relever le Défi, il pourrait courir les risques suivants :
  - Les organismes de réglementation pourraient être plus ou moins intéressés par l'initiative.
  - Il pourrait être difficile d'atteindre une représentation de 30 % de Canadiens racialisés, d'Autochtones, de personnes handicapées et de membres des communautés LGBTQ2+ au sein du conseil et de la haute direction.

## Répercussions financières

- À l'heure actuelle, rien n'indique qu'il y aurait des coûts pour les organismes participants. Toutefois, pour atteindre l'objectif 50-30, il faudra allouer des ressources à l'adoption de pratiques ciblées en matière d'EDI.
- Les organisateurs du Défi 50-30 n'ont pas fourni de plan d'action ni suggéré de stratégie particulière, mais ils sont en train de mettre au point des solutions et des boîtes à outils qui seront mises à la disposition des « entreprises participantes afin de les aider à atteindre leurs objectifs ». Ingénieurs Canada pourra donc compter sur ces ressources s'il décide de s'inscrire au Défi.
- Nous comprenons suffisamment les pratiques d'EDI pour pouvoir évaluer le coût des services qui permettrait à notre organisme de se diriger vers les objectifs mentionnés ci-dessus. Au cours des deux à quatre prochaines années, les incidences financières seraient les suivantes :
  - Embauche d'un consultant spécialisé en EDI chargé d'évaluer et de contribuer à l'élaboration de pratiques, politiques et programmes d'EDI (7 000 \$ à 10 000 \$).
  - Programme de formation à l'EDI (\$ = à déterminer; selon la fréquence des ateliers et le nombre de participants).

## Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
  - Créer un lien entre les champions de 30 en 30 et le Défi 50-30, ce qui nous donnera accès à des boîtes à outils et à des solutions pour effectuer un suivi des efforts déployés en matière d'EDI.
  - Les nouvelles faisant régulièrement le point sur l'initiative 30 en 30 couvriront aussi le Défi 50-30.
- Pour la profession d'ingénieur :
  - En reliant les efforts nationaux d'EDI au réseau d'entreprises, d'associations et d'organismes du gouvernement fédéral, nous aurons accès aux pratiques exemplaires adoptées en dehors de la profession d'ingénieur.



- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
  - Amélioration des initiatives d'inclusion et soutien à l'avancement professionnel des femmes et des membres de groupes sous-représentés au sein de la profession d'ingénieur.
- De plus, le Défi 50-30 s'harmonise avec les stratégies (IO9 et PS3) d'Ingénieurs Canada, tout particulièrement avec l'objectif d'atteindre la parité hommes-femmes au sein du conseil d'administration (Plan d'action sur le développement professionnel de la PS3 : « 50 % des membres du conseil d'Ingénieurs Canada sont des femmes d'ici 2025 »). Le fait d'ajouter le Défi 50-30 à notre portefeuille de l'EDI offre les avantages suivants :
  - Le Défi 50-30 s'harmonise aux stratégies existantes (IO9 et PS3) et les renforce, il correspond aussi à la priorité proposée en 2022-2024.
  - Tandis que nous nous joignons à un réseau d'employeurs et d'associations, il renforce notre visibilité et notre crédibilité en tant que chef de file de l'EDI dans le secteur du génie au Canada.
  - Il renforce les relations et les possibilités de partenariat avec le gouvernement fédéral.
  - Il permet aux employeurs du réseau 30 en 30 de prendre connaissance des avancées du gouvernement fédéral en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).
- Alors que nous tentons de renforcer l'engagement des employeurs d'ingénieurs envers l'objectif 30 en 30 et que nous menons une réflexion conjointe sur la manière de changer la culture dans le milieu du génie, Ingénieurs Canada doit s'assurer de « joindre le geste à la parole » et de prendre ses propres engagements. Notre inscription au Défi 50-30 nous permettrait d'améliorer notre visibilité en tant que chef de file de l'EDI au sein de notre secteur, mais aussi à l'extérieur, ce qui contribuerait à notre crédibilité à l'échelle nationale.

## Consultations

- L'équipe de direction d'Ingénieurs Canada a été consultée et approuve cette initiative.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Ingénieurs Canada s'inscrit au [Défi 50-30](#).
- En juin 2021, au moment de la conférence virtuelle 30 en 30, Ingénieurs Canada lance le Défi 50-30 par le biais de ses canaux de communication.
- La gestionnaire, EDI, traitera des critères du Défi 50-30 dans le plan d'action 2022 et le budget 2022.
- Le chef de la direction présentera au conseil les progrès réalisés dans le cadre du Défi 50-30 en mai 2022.

## Annexes

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Bureau d'agrément et mise à jour sur les préoccupations de DDIC</b>		<b>5.1</b>
Objet :	Faire le point sur l'état des travaux du BCAPG	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément	
Présenté par :	Bob Dony, président, BCAPG	

### Contexte

- Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ([BCAPG](#)) produit les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger. Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux [normes d'agrément](#) approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes.

### Le point sur le plan de travail

Mise à jour sur l'exécution du plan de travail 2020 et des six premiers mois du plan de travail 2021 du BCAPG :

#### Travail continu d'agrément

- Lors de sa réunion de juin 2020, le BCAPG a pris des décisions d'agrément concernant 50 programmes offerts par douze (12) établissements d'enseignement.
- En raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie et avec l'approbation du conseil, le BCAPG [a reporté le cycle de visites d'agrément de 2020-2021 et accordé une prolongation ponctuelle d'un an de la période d'agrément à tous les programmes](#). Les visites de nouveaux programmes (qui auront une première cohorte de diplômés en 2021) ont été réalisées en mode virtuel.
- Des visites virtuelles de quatre nouveaux programmes (dont une (1) reportée du cycle 2019-2020 et trois (3) du cycle 2020-2021) se sont conclues en mars, et les décisions d'agrément seront prises en juin 2021.
- Le cycle de visites d'agrément 2021-2022 se déroulera virtuellement. Cette décision offre l'avantage de la certitude à toutes les personnes qui interviennent dans le processus des visites d'agrément.
- Les membres du BCAPG communiquent régulièrement de l'information sur les activités du BCAPG aux conseils des organismes de réglementation, au Groupe des chefs de direction, au Groupe national des responsables de l'admission, au BCCAG, à la [Fédération canadienne étudiante de génie](#) (FCEG) et à [Doyennes et doyens d'ingénierie Canada](#) (DDIC).
- Le BCAPG a continué de participer aux réunions régionales sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue (QRD/AC) organisées par les établissements partout au pays.
- En juin, le vice-président et le secrétariat du BCAPG donneront un atelier sur l'agrément au congrès annuel de [l'Association canadienne de l'éducation en génie](#) (ACEG).
- Les points saillants de ces activités sont communiqués régulièrement dans les mises à jour hebdomadaires du chef de la direction d'Ingénieurs Canada à l'intention des administrateurs du conseil et des chefs de la direction des organismes de réglementation, ainsi que dans le bulletin *Parlons agrément*.

#### Surveillance internationale

- Le président du BCAPG a participé aux réunions (virtuelles) de [l'International Engineering Alliance \(IEA\)](#) en juin 2020. Le président du Bureau fera également partie de la délégation d'Ingénieurs Canada aux réunions 2021 de l'IEA.
- Le président du BCAPG a été invité à donner une présentation intitulée « Engineers Canada Accreditation Model and Good Practices in Evaluation » dans le cadre de l'Evaluators Update Program 2021 de [l'ICACIT](#) (Pérou).

- Le vice-président du Bureau d'agrément a participé au [Symposium 2021 de l'ABET](#) tenu virtuellement en avril.
- En raison de la pandémie, la visite d'inspection d'Ingénieurs Canada dans le cadre de [l'Accord de Washington](#) a été reportée à 2021. Le personnel du secrétariat du BCAPG se prépare à recevoir virtuellement l'équipe d'inspection qui observera les visites d'agrément à l'Université d'Ottawa (7-9 novembre) et à l'Université de Moncton (14-16 novembre).

### Normes et procédures

Compte tenu du report de la plupart des visites d'agrément du cycle 2020-2021, le BCAPG a concentré tout particulièrement son attention sur les éléments prioritaires de son plan de travail, ce qui a mené à la création de plusieurs groupes de travail ayant chacun un mandat particulier :

- Le groupe de travail chargé de répondre à l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada doit élaborer des moyens appropriés pour intégrer les objectifs de l'initiative dans le cadre du processus d'agrément. Ses premières recommandations ont été présentées à la réunion de février 2021 du BCAPG, et son rapport final sera soumis au BCAPG à sa réunion de juin.
- Le groupe de travail chargé de réviser le mandat du Comité des politiques et des procédures (P&P) été créé pour donner suite aux recommandations de 2018 du Groupe de travail sur les nominations d'Ingénieurs Canada. Le groupe examine les exigences en matière de composition et de représentation, la transparence du processus de sélection des membres, et les pouvoirs et responsabilités du Comité P&P. Ses premières réflexions ont été présentées à la réunion de février, et ses recommandations finales seront soumises en septembre 2021.
- Le groupe de travail sur la documentation requise pour les visites a réalisé un examen global de toute la documentation soumise par un programme à l'équipe de visiteurs. Ce travail fait suite aux commentaires des établissements d'enseignement supérieur (qui soulignent le travail important requis pour rassembler et présenter la documentation) et des membres des équipes de visiteurs (qui ont besoin d'information pour évaluer adéquatement le contenu et la qualité des programmes d'études). [La période de consultation sur le rapport du groupe a commencé le 6 avril et se terminera le 4 juin](#). Les recommandations définitives seront soumises en septembre.

De plus, les éléments suivants du plan de travail sont en bonne voie de réalisation :

- La consultation sur une nouvelle [définition proposée de la conception en ingénierie](#) et l'énoncé d'interprétation connexe a été réalisée à l'automne 2020. Des recommandations définitives seront soumises en juin.
- La consultation sur la modification proposée de *l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice* a eu lieu l'automne dernier. Des recommandations définitives seront soumises en juin.
- Le Comité des politiques et des procédures s'est réuni avec le Comité de liaison des doyens de DDIC en octobre 2020 et mars 2021.

En réponse à la pandémie de COVID-19, le BCAPG a :

- Mis sur pied un groupe de travail sur les visites virtuelles ayant pour mandat d'élaborer le [Guide pour l'évaluation virtuelle d'un programme de génie](#), qui aide les établissements d'enseignement supérieur et les membres des équipes de visiteurs à se préparer aux visites virtuelles. Ce guide a servi aux visites virtuelles menées en 2020-2021 et sera actualisé pour le cycle de visites de 2021-2022. Le rapport final du groupe sera présenté en juin.
- Mis sur pied le Groupe de travail sur les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19 ayant pour mandat d'étudier comment les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément. Le rapport a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion de février 2021 et le Comité des politiques et des procédures en examinera les conclusions dans le cadre de son plan de travail pour 2021 et au-delà.

- Publié [cinq déclarations](#) pour tenir les parties prenantes informées de l'impact de la pandémie sur le système d'agrément. La déclaration la plus récente, qui a été publiée le 18 février, tient compte de notre meilleure compréhension des conséquences à court, moyen et long terme de la pandémie mondiale sur l'agrément.

Les membres du BCAPG félicitent les administrateurs, les enseignants, les étudiants et toutes les parties prenantes de la formation en génie au Canada pour leur travail acharné face à la situation difficile que nous avons tous vécue au cours de la dernière année. Les efforts pour s'adapter à la nouvelle réalité créée par la pandémie de COVID-19 ont été monumentaux, et la volonté collective de préserver la qualité de la formation en génie au Canada nous a donné une raison supplémentaire d'être fiers de notre système.

### **Responsabilité en matière d'agrément**

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément du BCAPG a été mis sur pied dans la foulée du Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada (Priorité stratégique 2). La [Stratégie d'évaluation de la responsabilité en matière d'agrément](#) a été approuvée en juin et mise en œuvre immédiatement après. Au moment de la rédaction du présent rapport, le premier cycle de collecte de données était terminé, et l'élaboration du premier rapport de mesure était en cours. À noter que le premier rapport sera limité en raison du petit nombre de visites d'agrément effectuées en 2020-2021. Ce rapport sera présenté en septembre et le deuxième cycle de collecte de données a commencé en mai.

### **Préoccupations de DDIC**

- À la demande du conseil, une mise à jour sur l'état d'avancement des travaux liés aux préoccupations exprimées par DDIC au BCAPG doit être présentée au conseil au moins une fois par année.
- Le CEAB a été invité à participer aux réunions semestrielles de DDIC, et a également assisté à des présentations données par des représentants de DDIC à chacune de ses trois réunions au cours de l'année écoulée.
- DDIC a nommé deux de ses membres au groupe de travail du BCAPG chargé de répondre à l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada et au groupe de travail sur les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19, conformément aux mandats de ces groupes.
- DDIC a été invité à participer à toutes les consultations menées par le BCAPG au cours des 12 derniers mois.

### **Prochaines étapes**

- Le BCAPG poursuivra l'exécution de son plan de travail, tel qu'indiqué ci-dessus.

### **Annexes**

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Bureau des conditions d'admission (BCCAG)</b>		5.2
Objet :	Faire le point sur l'état des travaux du BCCAG	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles	
Présenté par :	Mahmoud Mahmoud, président du BCCAG	

### Contexte

- Conformément au [Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada](#), le BCCAG doit fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. Afin de remplir son mandat, le BCCAG élabore et tient à jour des guides à l'intention des organismes de réglementation et du public, des documents et des programmes d'examens.

### Le point sur le plan de travail

Mise à jour sur l'exécution des priorités du plan de travail 2020-2021 du BCCAG :

#### Travaux terminés

- En date d'avril 2021, les éléments suivants ont été exécutés :
  - Nouveau guide sur l'utilisation des programmes d'examens – guide destiné aux organismes de réglementation
  - Nouveau Document d'Ingénieurs Canada sur le génie de l'environnement
  - Révision du Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie – guide destiné aux organismes de réglementation
  - Révision du Guide sur le programme d'ingénieur stagiaire – guide destiné aux organismes de réglementation
  - Révision du Guide public sur la gestion du risque
  - Révision du programme d'examens sur les matières de base
  - Révision du programme d'examens de génie biomédical/biochimique
  - Révision du programme d'examens de génie informatique

#### Travaux en cours

- Les éléments suivants ont été reportés de 2020 à 2021 ou sont de nouvelles priorités pour 2021. Tous ces travaux sont en cours :
  - Nouveau guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie
  - Nouveau guide public sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie
  - Nouvelle étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG
  - Révision du Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel
  - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial
  - Révision du programme d'examens de génie logiciel
  - Révision du programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire
  - Révision du programme d'examens de génie métallurgique

### **Travaux reportés/annulés**

- Les éléments suivants du plan de travail 2021 ont été reportés ou annulés en raison d'un manque de ressources :
  - Nouveau guide public sur l'utilisation des nouvelles technologies et de l'automatisation – guide destiné aux ingénieurs
  - Révision du Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession – guide destiné aux organismes de réglementation
  - Recherche sur les besoins d'un éventuel document pour les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger
  - Révision du programme d'examens de génie des structures
  - Révision du programme d'examens de génie du bâtiment
  - Révision du programme d'examens d'études complémentaires

### **Consultations**

- Les consultations des organismes de réglementation sur les priorités du plan de travail 2022 sont en cours. Le BCCAG a communiqué les priorités proposées pour 2022 au Groupe national des responsables de l'admission pour consultation lors de sa réunion d'avril. Les autres groupes de responsables seront consultés sur ces priorités d'ici la mi-juin. Par la suite, le comité exécutif du BCCAG compilera les commentaires reçus et soumettra des priorités révisées à la consultation du Groupe des chefs de direction en juillet. Enfin, le BCCAG votera pour recommander les priorités au conseil à des fins d'information en octobre et pour approbation finale en décembre.

### **Prochaines étapes**

- Le BCCAG continuera de donner suite à ses priorités dans les meilleurs délais.

### **Annexes**

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Comité FAGR</b>		5.3
Objet :	Faire le point sur les activités du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) en 2020-2021	
Lien avec le Plan stratégique :	<p>Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil</p> <p>Responsabilité du conseil 5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et orienter les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil</p>	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR	

### Contexte

- Au cours de l'exercice 2020-2021, le Comité FAGR a achevé tous les travaux prévus dans son plan de travail 2020-2021. Notamment, le Comité a entrepris un examen et une mise à jour du processus de gestion des risques, qui comprenaient le regroupement de tous les risques existants du conseil; supervisé l'audit de 2020, y compris l'examen du plan d'audit, du rapport d'audit et des états financiers audités; et assuré la supervision des opérations financières en examinant les rapports financiers trimestriels, les rapports de rendement des investissements, les contrats d'approvisionnement à long terme et les politiques opérationnelles se rapportant aux finances.

### Rapport de situation

Date de la décision	Élément	État
14 août 2020 (Comité)	• Parachever les définitions des nouveaux risques stratégiques	• Terminé
2 octobre 2020 (Conseil)	• Approuver le plan de travail du Comité • Examiner le budget préliminaire et recommander le montant de la cotisation par personne	• Terminé • Terminé
7 décembre 2020 (Conseil)	• Approuver le budget de 2021 et recommander le montant de la cotisation par personne pour 2023	• Terminé
25 février 2021 (Comité)	• Examiner les politiques opérationnelles se rapportant aux finances • Examiner les contrats d'approvisionnement à long terme	• Terminé • Terminé
17 mars 2021 (Comité)	• Recommander l'approbation des états financiers audités • Recommander la nomination des auditeurs	• Terminé
7 avril 2021 (Conseil)	• Recommander l'approbation des états financiers audités et des auditeurs • Approuver le nouveau processus de gestion des risques	• Terminé • Terminé
s.o. (en continu)	• Examiner les états financiers trimestriels et les rapports de rendement des investissements • Surveiller le rendement du programme d'affinité de TD en Alberta • Surveiller les registres des risques stratégiques et opérationnels	• En continu

### Prochaines étapes

- Le Comité FAGR recommande que le comité de l'an prochain s'en tienne à la portée des travaux décrite dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)*.

### Annexes

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Comité sur la gouvernance</b>		<b>5.4</b>
Objet :	Faire le point sur les travaux du Comité sur la gouvernance en 2020-2021	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice de l'Ontario et présidente du Comité sur la gouvernance	

### Contexte

- Au cours de l'exercice 2020-2021, le Comité sur la gouvernance a révisé trente-deux (32) politiques et élaboré deux (2) nouvelles politiques pour adoption. Ce faisant, le Comité a notamment examiné attentivement comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion pourraient être mieux intégrés et de façon plus marquée dans l'ensemble du Manuel des politiques du conseil. Il a également examiné les modifications à apporter aux politiques afin de garantir que les activités du conseil puissent continuer de se dérouler de manière harmonieuse et efficace en mode exclusivement virtuel (p. ex. : processus d'élection et de séances à huis clos).
- Le Comité a également recommandé deux (2) révisions à apporter au Règlement administratif d'Ingénieurs Canada (soumises à l'approbation des membres lors de l'AAM), réalisé le premier sondage sur l'efficacité de la gouvernance et fait rapport des résultats. Ce travail comprenait la rédaction d'un rapport à l'intention du conseil contenant des actions recommandées pour améliorer la gouvernance.

### Rapport de situation

Date de la décision	Élément	État
2 octobre 2020 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du plan de travail du Comité</li> <li>• Approbation des révisions des politiques financières : révision du mandat du Comité FAGR, adoption de la (nouvelle) politique sur les actifs nets, abrogation de la politique sur les fonds de réserve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> </ul>
7 décembre 2020 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de l'approche et de la structure du sondage sur l'efficacité de la gouvernance</li> <li>• Approbation des révisions de 14 politiques du conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> </ul>
24 février 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des révisions de 14 politiques du conseil : révision de 12 politiques, adoption de la (nouvelle) politique sur les investissements, abrogation de la politique sur les nouvelles disciplines</li> <li>• Recommandation de deux révisions du Règlement administratif pour approbation par les membres en mai 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> </ul>
3 mars 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision des améliorations des rapports de rendement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé en partie – les améliorations ne seront mises en œuvre qu'en 2022, avec le déploiement du nouveau Plan stratégique</li> </ul>



Date de la décision	Élément	État
28 mai 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du rapport sur le sondage sur l'efficacité de la gouvernance / évaluation du conseil</li> <li>Approbation des révisions des politiques du conseil : révision de trois politiques, abrogation de la politique sur la diversité et l'inclusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> <li>Terminé</li> </ul>

## Prochaines étapes

- Le Comité sur la gouvernance de cette année a terminé tous les travaux prévus dans son plan de travail, mais s'attend à ce que l'activité décrite initialement comme « la supervision du travail sur les indicateurs de rendement clés (IRC) » (dont la description plus exacte est « la supervision des améliorations apportées aux rapports de rendement stratégique ») se poursuive tout au long de 2021, alors qu'Ingénieurs Canada se prépare à lancer le nouveau plan stratégique en janvier 2022.
- Le Comité sur la gouvernance de 2020-2021 comprenait cinq membres, soit deux de plus que le minimum requis par la Politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*. Le Comité recommande que les futurs comités sur la gouvernance comptent quatre ou cinq membres (tant qu'il y aura un grand nombre de politiques du conseil à examiner) et comprennent des membres expérimentés ou dont le mandat a été reconduit.
- Le Comité recommande que, dans le cadre de son travail d'élaboration et de révision des politiques du conseil, le comité de l'an prochain :
  - Envisage d'intégrer les lignes directrices de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur l'utilisation cohérente des termes « doit », « devrait » et « peut » dans le Manuel des politiques du conseil.
  - Incorpore la formulation de la nouvelle vision proposée d'Ingénieurs Canada dans la Politique du conseil 1.2, *Principes directeurs* (et ailleurs) afin d'améliorer le processus décisionnel du conseil.
  - Revoit la Politique du conseil 2, *Définitions*, nonobstant le fait que le Comité l'a révisée en 2020 et que cette politique doit maintenant être révisée tous les deux ans. Il est proposé de réexaminer cette politique pour reconsidérer le changement apporté par le Comité à la définition du terme « Président » à la lumière d'un commentaire fait lors de la réunion du conseil de décembre 2020, selon lequel le rôle du président est plus large que la simple fonction de président du conseil.
  - Revoit la Politique du conseil 7.7, *Investissements*, nonobstant le fait qu'il s'agit d'une nouvelle politique adoptée par le conseil en février 2021. Il est proposé de réexaminer cette politique dès maintenant pour y inclure une référence à l'engagement d'Ingénieurs Canada à investir dans des fonds axés sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG), tel que précisé par le Comité FAGR à la réunion de décembre du conseil.
  - Revoit la Politique du conseil 4.8, *Profil de compétences du conseil*, pour déterminer si les préférences démographiques énumérées dans le profil devraient être élargies. Actuellement, les seuls objectifs démographiques énoncés dans la politique sont la représentation des femmes et la représentation des praticiens actifs. Le Comité estime que l'énoncé général selon lequel le conseil soutient la diversité (repris dans l'ensemble du Manuel des politiques du conseil) pourrait être renforcé, étant donné que ce sont les seuls objectifs démographiques inclus dans cette politique.
- Une fois que le Comité sur la gouvernance de 2021-2022 aura été constitué et approuvé par le conseil à sa réunion de juin, il prendra en considération les recommandations ci-dessus et déterminera les travaux à inclure dans son plan de travail.

## Annexes

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

### Rapport annuel du Comité RH

5.5

Objet :	Faire le point sur les travaux du Comité des ressources humaines (RH) de 2020-2021
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance
Présenté par :	David Lynch, administrateur représentant l'Alberta et président du Comité RH

### Contexte

- Au cours de l'exercice 2020-2021, le Comité RH s'est acquitté des responsabilités énoncées dans la Politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.
- Son travail comprenait le processus d'évaluation officielle du chef de la direction, car 2021 marquait la troisième année d'exercice de Gerard McDonald, qui a été nommé en 2018.

### Rapport de situation

Date de la décision	Éléments du plan de travail	État
15 juin 2020 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver la nomination des nouveaux membres et la recommandation concernant la présidence du Comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
15 juin 2020 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer le budget de formation des administrateurs et administratrices pour 2021</li> <li>• Recevoir les comptes rendus des groupes de travail dirigés par le personnel qui s'occupent des aspects à améliorer à la suite du sondage sur l'engagement des employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> </ul>
17 septembre 2020 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner les consultants externes pour l'évaluation officielle exhaustive du chef de la direction et l'examen complet de sa rémunération</li> <li>• Approuver le nouveau plan de relève du chef de la direction</li> <li>• Superviser le développement professionnel des administrateurs et administratrices : approuver la participation au programme de formation en ligne « Board-on-Board » de la Canadian Nonprofit Academy</li> <li>• Examiner l'ancien risque stratégique 3 <i>Planification de la relève du chef de la direction</i></li> <li>• Donner un avis sur la Politique du conseil 4.7, <i>Surveillance du chef de la direction</i>, qui indique que la rémunération du chef de la direction devrait être comparable au niveau médian du marché (P50) pour le groupe de référence pertinent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> </ul>
2 octobre 2020 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver le plan de travail du comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
7 décembre 2020 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver la structure et le contenu des évaluations des présidents</li> <li>• Superviser le développement professionnel des administrateurs et administratrices : planification pour 2021 basée sur le rapport d'autoévaluation du conseil (fonds prévus dans le budget)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> <li>• Terminé</li> </ul>

Date de la décision	Éléments du plan de travail	État
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner l'ancien risque stratégique 3 <i>Planification de la relève du chef de la direction</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> </ul>
8 décembre 2020 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recevoir, pour information, l'évaluation du processus de recrutement de RH de l'organisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> </ul>
24 février 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approuver les objectifs du chef de la direction pour 2021</li> <li>Approuver la structure et le contenu des évaluations des administrateurs et administratrices (autoévaluation et évaluation par les pairs)</li> <li>Faire une recommandation concernant l'évaluation du chef de la direction</li> <li>Approuver le rapport annuel de rendement stratégique concernant les responsabilités du conseil 1 et 6</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> <li>Terminé</li> <li>Terminé</li> <li>Terminé</li> </ul>
29 mars 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer l'orientation des administrateurs et administratrices</li> <li>Examiner le programme de développement des administrateurs et administratrices</li> <li>Recevoir les comptes rendus des groupes de travail dirigés par le personnel qui s'occupent des aspects à améliorer à la suite du sondage sur l'engagement des employés</li> <li>Recevoir une mise à jour sur le projet de Programme de gestion des bénévoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> <li>Terminé</li> <li>Terminé</li> <li>Terminé</li> </ul>
28 mai 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approuver les candidatures au Comité RH de 2021-2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourni une recommandation</li> </ul>

## Prochaines étapes

- Le Comité RH de 2020-2021 recommande que, compte tenu de la charge de travail actuelle, la composition du Comité demeure inchangée, avec un total de six (6) membres.
- Les travaux recommandés au Comité RH de 2021-2022 comprennent :
  - Supervision de la planification du développement professionnel des administrateurs et administratrices : La planification pour 2022 devrait tenir compte des recommandations découlant du rapport du sondage sur l'efficacité de la gouvernance. Le Comité de cette année recommande également d'offrir chaque année une formation sur la diversité et l'inclusion aux membres du conseil, afin d'appuyer l'importance accordée par Ingénieurs Canada à cette question.
  - Confirmation de la structure et du contenu du sondage d'autoévaluation du conseil : Le Comité sur la gouvernance a incorporé l'autoévaluation du conseil dans le sondage sur l'efficacité de la gouvernance en 2021. Le Comité RH reprendra la responsabilité de ce processus en 2022, ce qui comprend la validation des questions et de la structure, ainsi que la production d'un rapport sur les résultats.
  - Validation annuelle des plans de relève des subordonnés directs du chef de la direction : Un processus pour la préparation du plan de relève pour tout le personnel est en cours d'élaboration et devrait être mis en œuvre à l'automne 2021.
  - Évaluation annuelle du rendement du chef de la direction : Le Comité RH devrait envisager d'engager un expert externe en RH pour mener les entrevues confidentielles pour la « mini-évaluation à 360 degrés du chef de la direction », conformément à la Politique du conseil 4.7, *Surveillance du chef de la direction*.

## Annexes

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport annuel du champion 30 en 30 du conseil		5.6
Objet :	Faire le point sur les activités du champion 30 en 30 en 2020-2021	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne. Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada	
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Justin Dunn, administrateur représentant l'Île-du-Prince-Édouard et champion 30 en 30 du conseil	

### Contexte

- En mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un nouveau plan stratégique établissant, dans la Priorité stratégique 3, la nécessité d'amener un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur afin d'atteindre l'objectif 30 en 30.
- La *Priorité stratégique 3 (PS3) d'Ingénieurs Canada : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie* élargissait l'initiative 30 en 30 pour inclure le maintien et le développement professionnel des femmes.
- Dans le cadre des rapports sur les travaux liés aux femmes en génie en vertu de l'*Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne*, Ingénieurs Canada fait régulièrement rapport au conseil par l'entremise du champion 30 en 30 du conseil, ainsi qu'au moyen de ce rapport plus détaillé.

### Rapport de situation

Voici certains des points saillants du travail d'Ingénieurs Canada en lien avec l'initiative 30 en 30 durant la période de mai 2020 à mai 2021 :

- **Conférence annuelle 30 en 30** – La planification d'une conférence virtuelle sur plusieurs jours est en cours pour juin 2021. La conférence remplace les réunions des groupes de travail au TR2 et est centrée sur les sujets abordés et débattus par les champions et championnes 30 en 30 en 2020, notamment l'engagement des employeurs, la collecte de données et la recherche, ainsi que les pratiques exemplaires en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans l'exercice et l'enseignement du génie. Les séances de la conférence auront lieu les 2, 9, 16 et 23 juin. C'est également le 23 juin qu'est célébrée la Journée internationale des femmes en génie. Tous les groupes de travail ont fourni des commentaires sur les thèmes de la conférence.
- **Analyse comparative axée sur le genre (ACG+)** – L'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs a été effectuée au moyen d'un sondage et d'entrevues auprès des organismes de réglementation. Le rapport a été publié en février 2021 et remis aux organismes de réglementation, en même temps que les rapports de découverte propres à chaque province ou territoire. Le chef de la direction, la vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques, et la gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion, d'Ingénieurs Canada ont tenu des réunions de suivi avec chaque organisme de réglementation afin de recevoir des commentaires sur les rapports de découverte et l'analyse ACG+, ainsi que sur l'utilisation de la fiche de pointage 30 en 30.
- **Fiche de pointage 30 en 30** – Élaborée dans le cadre de la recherche ACG+, la carte de pointage 30 en 30 est conçue comme un outil permettant à chaque organisme de réglementation de se fixer des objectifs et d'en faire le suivi jusqu'en 2030. En mars 2021, nous avons fait la promotion de la fiche de pointage auprès du chef de la direction et du champion ou de la championne 30 en 30 de chaque organisme de réglementation. Les organismes de réglementation qui souhaitent l'utiliser recevront du soutien et auront accès à des ressources qui les aideront à établir leurs objectifs et à produire leurs rapports.
- **Communications pour la marque 30 en 30** – Ingénieurs Canada a retenu les services de la société Halmyre pour évaluer la marque 30 en 30 et l'engagement des champions et championnes et faire des recommandations à ce sujet. En octobre 2020, des entrevues ont été réalisées avec les parties prenantes de 30 en 30, ainsi qu'avec des

femmes en génie. Un rapport a été remis à la gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion, et à la spécialiste des communications pour éclairer la programmation de 30 en 30 et créer de nouveaux messages sur les obstacles auxquels sont confrontées les femmes en génie.

- **Champions et championnes des établissements d'enseignement supérieur (EES)** – Entre janvier 2020 et avril 2021, quatre (4) nouveaux EES ont rejoint le réseau des champions, portant leur nombre de 26 à 30.
- **Groupes de travail 30 en 30** – Résumé des réunions tenues de février 2020 à février 2021 :
  - **Groupe de travail « Maternelle à fin secondaire » :**
    - Élaboration et finalisation du guide de recrutement 30 en 30, qui comprend une matrice d'évaluation des programmes de rayonnement et de sensibilisation. Le [Guide de sensibilisation 30 en 30 – De la maternelle à la fin du secondaire](#) a été utilisé par Engineers & Geoscientists British Columbia et l'APEGA pour préparer les activités organisées dans le cadre du Mois national du génie.
    - Présentation/discussion animée par Robyn Paul, doctorante en génie mécanique et de la fabrication à la Schulich School of Engineering de l'Université de Calgary, sur la « face cachée » des programmes de génie, visant à améliorer les activités de sensibilisation et à remédier à la sous-représentation des femmes au sein de la profession.
    - Discussion sur les défis rencontrés durant la pandémie; de nombreux programmes se sont ajustés aux options virtuelles et ont continué d'interagir avec les étudiants.
  - **Groupe de travail « Étudiants au postsecondaire » :**
    - Le groupe a discuté de l'impact de la COVID-19 sur les programmes de recrutement, des progrès de l'initiative 30 en 30 et de l'expérience des jeunes diplômées.
    - Présentation donnée par une conférencière invitée du programme Femmes en ingénierie – expérience de lancement de carrière (FEI-ELC) de l'Université Concordia. Ce programme, qui est considéré comme une pratique exemplaire pour promouvoir les étudiantes, associe une expérience de travail pertinente à du mentorat (habituellement assuré par une autre femme) dans le cadre d'un partenariat entre l'industrie et un programme coopératif.
    - Présentation donnée par des conférencières invitées membres du projet [Le génie au service des femmes : Rethinking the Faces and Spaces of Engineering](#), une étude sur cinq ans menée à l'Université d'Ottawa.
    - Présentation/discussion animée par la conférencière invitée Shivani Nathoo, ingénieure stagiaire, Smart Grid and Asset Management, chez Hatch, et diplômée en sciences du génie et génie des systèmes énergétiques (*Engineering Science and Engineering Energy Systems*) de l'Université de Toronto. Shivani a parlé de son expérience de récente diplômée et de l'importance des mentors, de la communauté et des soutiens offerts à l'Université de Toronto.
  - **Groupe de travail « Ingénieurs en début de carrière » :**
    - Communication des plus récentes données nationales sur les ingénieures nouvellement titulaires, les ingénieures stagiaires et les étudiantes. Discussion sur l'impact de la pandémie sur les carrières des femmes et la difficulté d'obtenir des employeurs des données au sujet de leurs pratiques de mise à pied. Certains organismes de réglementation examinent les demandes de réduction des cotisations et les démissions de membres en fonction du sexe/genre.
    - Le groupe de travail a été consulté dans le cadre de l'élaboration du projet de recherche ACG+ et a fourni des commentaires sur la collecte de données démographiques sur la diversité, le processus d'obtention du permis d'exercice et les difficultés auxquelles sont confrontés les organismes de réglementation pour obtenir des données.
    - Le groupe de travail a discuté des paramètres de mesure efficaces pour le suivi de l'initiative 30 en 30 et fourni des commentaires sur la fiche de pointage contenant des cibles à atteindre, qui a été élaborée à la fin de 2020.
  - **Groupe de travail « Industrie » :**
    - Ingénieurs Canada a publié un **guide 30 en 30 à l'intention des employeurs : [Changer la culture des employeurs d'ingénieurs](#)**.
    - Présentation/discussion animée par Claire McLaughlin, fondatrice et présidente de la Society of Women Engineers Ottawa. La société soutient les ingénieures par le biais du développement du leadership et du développement professionnel en réseau, et en influençant l'élaboration de politiques publiques.

- Les tactiques pour favoriser un changement de culture en milieu de travail comprenaient l'initiative [Men Advocating Real Change \(MARC\)](#) de Catalyst et le [Défi 50-30](#) du gouvernement du Canada.
- **Impact de la COVID-19 sur les femmes** – Discussion facilitée qui a permis aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux champions et championnes des organismes de réglementation de discuter de l'impact de la pandémie sur la participation des femmes en génie et des possibilités de collaborer à des recherches visant à recueillir et analyser des données sur les inscriptions et les effectifs. Le groupe n'a pas défini de voie à suivre claire, mais un établissement d'enseignement a fait une demande de financement fédéral pour la réalisation d'une recherche sur le sujet.
- **Global Marathon/Série Persist** - Ingénieurs Canada est un leader visionnaire de la série de webinaires Persist (nouvelle appellation du Global Marathon) de DiscoverE, maintenant une série de conférences mensuelles ayant pour mission de bâtir une communauté mondiale qui célèbre et soutient le succès à long terme des femmes dans les domaines du génie et des technologies. Vanessa Raponi, ingénieure stagiaire, cofondatrice d'EngiQueers Canada et lauréate d'un Prix d'Ingénieurs Canada en 2018, est l'actuelle modératrice des séances. Le webinaire de juin mettra en vedette Amy Winchester, P.Eng., ingénieure chimiste principale chez CBCL et première femme membre du conseil d'administration de l'entreprise.
- **La coalition CCWESTT et la FCEG** – Ingénieurs Canada a commandité la série de conférences de la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT) en novembre 2020, ainsi que la Conférence sur la diversité en ingénierie de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).
- **Guide du BCCAG** – prestation de conseils pour la création du sondage et l'orientation générale d'un guide sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie.
- **Groupe de travail sur l'initiative 30 en 30 du BCAPG** – prestation de conseils concernant la prise en compte de l'objectif 30 en 30 dans le cadre de l'agrément.
- **Relations gouvernementales** – Ingénieurs Canada a rencontré la députée fédérale Marilyn Gladu, nouvelle présidente du Comité permanent de la condition féminine, et plus tard en novembre, nous avons soumis à ce comité un mémoire sur les « Impacts de la pandémie de COVID-19 sur les femmes ».
- **Rapport de 2020 sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale** – Des sondages ont été menés auprès de tous les organismes de réglementation, et les données de 2019 ont été publiées. Le rapport présente notamment une répartition par sexe des ingénieurs nouvellement titulaires, des ingénieurs stagiaires et des membres étudiants, ainsi qu'une analyse des taux de diplomation des femmes (basés sur le rapport de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés). Les données ont été communiquées aux champions et championnes 30 en 30.
- **Journée internationale des femmes en génie (INWED) 2020** – Publication de [14 portraits de femmes en génie qui ont répondu à la pandémie de COVID-19 par leur travail en génie.](#)

## Prochaines étapes

- La conférence virtuelle 30 en 30 est en cours d'organisation et se tiendra sur plusieurs journées en juin 2021.
- La formation sur la diversité et l'inclusion sera offerte aux membres du conseil en juin 2021, en marge de l'atelier stratégique.
- Des données nationales actualisées sur 30 en 30 seront compilées et publiées.
- Une campagne de promotion pour la Journée internationale des femmes en génie (INWED) sera mise en œuvre.
- Une formation nationale de base sur la diversité, l'équité et l'inclusion sera élaborée en concertation avec le Groupe national des responsables de l'exercice et les champions et championnes 30 en 30 des organismes de réglementation.
- Des ressources seront élaborées pour appuyer la mise en œuvre de la fiche de pointage 30 en 30 par les organismes de réglementation.

## Annexes

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Liste annuelle des organisations partenaires</b>		<b>5.7</b>
Objet :	Informier le conseil des partenariats d'Ingénieurs Canada avec des organismes externes	
Lien avec le Plan stratégique :	Ce travail contribue à plusieurs priorités stratégiques, impératifs opérationnels et responsabilités du conseil	
Préparé par :	Kim Bouffard, gestionnaire, Rayonnement Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Contexte

- Conformément à la politique 7.4, *Partenariats d'Ingénieurs Canada avec d'autres organismes*, le chef de la direction doit soumettre périodiquement au conseil, à titre d'information, une liste des partenariats établis avec des organismes externes. Conformément à cette politique, la liste des partenariats doit comprendre le coût, le cas échéant, ainsi que l'objectif de la relation et ses résultats jusqu'à présent.
- La politique du conseil 7.4 définit un partenariat comme « toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines ».

### Rapport de situation

- La liste des partenariats actuels d'Ingénieurs Canada a été dressée et est présentée en annexe. Cette liste exclut les fournisseurs de services opérationnels et nos partenaires affinitaires.

### Prochaines étapes

- Le chef de la direction examinera périodiquement les partenariats pour s'assurer qu'ils continuent de satisfaire aux critères de la politique du conseil 7.4, de correspondre à l'objectif, et d'apporter de la valeur en produisant les résultats attendus.
- Une liste actualisée des partenariats sera soumise au conseil, pour information, en mai 2022.

### Annexe

- **Annexe 1** : Liste des organismes partenaires

## Document d'appui à la politique du conseil

### Liste des partenariats d'Ingénieurs Canada avec des organismes externes

Un partenariat est défini comme toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines.

#### Partenariats actuels d'Ingénieurs Canada

Nota : Cette liste exclut les fournisseurs de services et nos partenaires affinitaires.

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">ABET (Accreditation Board for Engineering and Technology)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> ~9 000 \$ (participation à la réunion en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à des organismes apparentés ont éclairé et guidé l'agrément.</p>	IO1, PS1, IO7
<a href="#">American Indian Science and Engineering Society (AISES)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 2 500 \$ (participation à la conférence annuelle)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Partage de ressources et capacité d'appuyer les ingénieurs autochtones canadiens.</p>	IO9
AISES (American Indian Science and Engineering Society) au Canada	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 5 000 \$ - 10 000 \$/année</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et compréhension des besoins des ingénieurs autochtones.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Établissement d'une communauté et appui au succès des ingénieurs autochtones.</p>	IO9
<a href="#">Association des agences d'agrément du Canada (AAAC)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 920 \$ (adhésion)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé l'agrément.</p>	IO1, PSI



Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Association des firmes de génie-conseil - Canada (AFGC)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Champion officiel 30 en 30</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Champion 30 en 30 et soutien à l'augmentation de la participation des femmes en génie.</p>	IO5, IO9, PS3
<a href="#">Académie canadienne du génie</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et accès à un réseau d'experts en génie pour la participation au programme Future City et au Mois national du génie, de même qu'à l'élaboration des énoncés de principe nationaux.</p>	IO5, IO8, IO9, PS3
<a href="#">Canadian Centre for Women in Science, Engineering, Trades and Technology (WinSETT)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 10 000 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> A permis d'accroître l'accessibilité du programme de leadership de WinSETT pour les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Appui au plan d'action de développement professionnel (PS3).</p>	IO9, PS3
<a href="#">Coalition canadienne des femmes en génie, sciences, métiers et technologie (CCWESTT)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 10 000 \$ (tous les deux ans)</p> <p>Poste de membre hors cadre au conseil d'administration de la CCWESTT pour Ingénieurs Canada</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> A permis d'offrir aux femmes en génie une conférence nationale, des occasions de réseautage et du développement professionnel.</p> <p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et accès à un réseau d'organismes soutenant les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Appui au plan d'action de développement professionnel (PS3).</p>	IO5, IO8, IO9, PS3

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Association canadienne de l'éducation en génie</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion et parrainage de la conférence annuelle</p> <p><b>Coût :</b> 600 \$ (adhésion) 5 000 \$-10 000 \$ (parrainage et participation à la conférence)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Accès direct aux doyens associés, enseignants et autres personnels participant au système d'agrément. Favorise l'échange de connaissance et l'accès à une expertise canadienne en éducation en génie, fournit une occasion annuelle de donner de la formation aux établissements d'enseignement supérieur et aux éventuels bénévoles. Permet les communications en personne grâce à une présence physique dans l'espace canadien de formation en génie. Accès à des groupes d'intérêts spéciaux pertinents pour les objectifs du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.</p>	PS1, PS2, IO1, IO9
<a href="#">Fondation commémorative du génie canadien (FCGC)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Soutien du gala annuel des prix. Nota : Il n'y a pas eu de gala en 2020.</p> <p><b>Coût :</b> 1 000 \$ (photographe), 6 000 \$-7 000 \$ (dîner de la FCGC)</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> Accueil du dîner de gala de la FCGC en marge de la réunion d'automne du conseil.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Appui aux femmes en génie.</p>	IO9, PS3
<a href="#">Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente et parrainage de trois réunions clés de la FCEG : Congrès du leadership, Conférence sur la diversité en ingénierie, et Compétition canadienne d'ingénierie</p> <p><b>Coût :</b> 30 000 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Accès et engagement direct auprès des jeunes de 17 à 21 ans, ce qui accroît notre rayonnement et la reconnaissance de la marque, ainsi que la promotion de l'importance du permis d'exercice.</p>	IO8, PS3
<a href="#">Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'AISES</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> IC est membre avec droit de vote</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et compréhension des besoins des ingénieurs autochtones.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Établissement d'une communauté et appui au succès des ingénieurs autochtones.</p>	IO9

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Institut canadien des urbanistes</a> <a href="#">Association des architectes paysagistes du Canada</a> <a href="#">Institut royal d'architecture du Canada</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente  <b>Coût :</b> 0 \$	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et de réflexions, et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé les décisions concernant le rayonnement et l'engagement à Ingénieurs Canada. Plus récemment, cela nous a aidés à éclairer notre stratégie de rayonnement en lien avec l'IO8.	IO5, IO8, IO9, PS3
<a href="#">Réseau canadien des organismes de réglementation</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion  <b>Coût :</b> 1 000 \$ (adhésion)	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé notre travail en matière de réglementation, en particulier la recherche réglementaire visant à fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les pratiques nouvelles et optimales.	IO2, IO6
<a href="#">Société canadienne des directeurs d'association</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion  <b>Coût :</b> 1 977,50 \$ (adhésion)	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé nos opérations internes et notre gouvernance.	Responsabilités du conseil, Opérations
<a href="#">Council of Engineering and Scientific Society Executives</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion  <b>Coût :</b> 150 \$ US (adhésion)	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé nos opérations et notre gouvernance.	Responsabilités du conseil, Opérations
<a href="#">Council on Licensure Enforcement and Regulation</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion  <b>Coût :</b> 505 \$US (adhésion)	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé notre travail en matière de réglementation, en particulier la recherche réglementaire visant à fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les pratiques nouvelles et optimales.	IO2, IO6

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">DiscoverE</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> Avons réussi à réduire de 70 % nos coûts d'administration et de programmation du programme Future City.</p> <p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Grâce au programme Future City et au soutien de la programmation offerts par DiscoverE, nous pouvons rejoindre chaque année plus de 5 000 enseignants et élèves du primaire en déployant un minimum d'efforts et de ressources. Ce programme a aussi réussi à rejoindre les jeunes filles, avec une représentation moyenne de 50 % à 60 %.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Ingénieurs Canada nomme des ingénieures canadiennes devant figurer dans les webinaires du Global Marathon, faisant ainsi la promotion des femmes en génie et de leurs réussites. Partenaire de la promotion du Global Marathon au Canada en tant que développement professionnel gratuit pour les ingénieures.</p>	IO8, IO9, PS3
<a href="#">Durham Public District School Boards / Durham Catholic District School Boards/Yukon College/Rothesay Netherwood School</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Officielle Financement officiel des compétitions Future City</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$ (obtention d'une bourse du CRSNG pour appuyer les compétitions)</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> Accès à des enseignants et des responsables du programme de STIM qui travaillent directement avec les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année. Ces personnes gèrent tous les aspects du programme et de la compétition qui rejoignent plus de 1 000 élèves chaque année.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Grâce au programme et à la compétition, les élèves sont initiés au génie et rencontrent des ingénieurs au moment où ils choisissent leurs cours de première année du secondaire. La moitié des participants sont des jeunes filles; après avoir participé au programme, plus de 75 % d'entre elles se disent intéressées à faire carrière en génie.</p>	OP8

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Ressources humaines, industrie électrique du Canada</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Participation aux comités directeurs  <b>Coût :</b> 0 \$	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et de réflexions, et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé nos pratiques de diversité et d'inclusion (p. ex. : se tenir au fait de l'information la plus récente et des pratiques d'analyse comparative).	IO9, PS3
<a href="#">Engendering Success in STEM (ESS)</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage  <b>Coût :</b> 7 500 \$/année pendant 5 ans; 1 800 \$/année (participation à des réunions en personne)	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de recherches et de données.  <b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Soutien de la recherche sur la diversité et l'inclusion, les préjugés implicites et les stéréotypes de genre en ingénierie.	IO8, IO9, PS3
<a href="#">Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)</a>	<b>Nature de l'engagement :</b> Informelle  <b>Coût :</b> ~10 000 \$ (participation à des réunions en personne)	<b>Accroître le succès organisationnel :</b> Accès direct aux doyennes et doyens d'ingénierie du pays. Favorise l'échange de connaissances et constitue un moyen de communication permettant de rejoindre un grand nombre de parties prenantes de l'agrément. Permet les communications en personne grâce à la participation aux réunions semestrielles de DDIC et à la participation de DDIC aux réunions du BCAPG et de ses sous-comités, et à des groupes de travail.  <b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> DDIC est une partie prenante clé dans les consultations sur la modification des normes, politiques et procédures d'agrément du BCAPG, ainsi qu'une source de rétroaction sur les améliorations de l'agrément. Collaboration en matière de diversité, équité et inclusion, dont l'initiative 30 en 30 et l'accès des Autochtones au génie.	SP1, SP2, SP3, OP1, OP8, OP9

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">EngiQueers</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Protocole d'entente; parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 1 000 \$ pour le MNG 10 000 \$/année pendant 3 ans</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Accès et engagement direct auprès des jeunes de 17 à 21 ans, ce qui accroît notre rayonnement et la reconnaissance de la marque, en particulier durant le Mois national du génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> A permis d'offrir au personnel, au conseil, au Groupe des chefs de direction et aux présidents une formation sur la diversité et l'inclusion, l'intersectionnalité et les préjugés inconscients, à l'appui de l'IO9 et de la PS3.</p>	IO8, IO9, PS3
<a href="#">Guides du Canada</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente</p> <p><b>Coût :</b> 5 000 \$ par année, dans le cadre du programme d'écusson d'ingénierie</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> A permis d'offrir aux filles des activités d'ingénierie et des occasions d'interagir directement avec des ingénieurs sans avoir à organiser, gérer ou financer ces activités.</p> <p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et de réflexions, et accès à un réseau de jeunes filles et d'éducatrices professionnelles en dehors du système scolaire au Canada. Alignement du programme de STIM des Guides du Canada sur l'ingénierie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Occasions d'expérimenter différentes solutions à un problème (accroître la participation des femmes en génie).</p>	IO8, IO9, PS3
<a href="#">Indspire</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 5 000 \$</p>	<p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Promouvoir l'ingénierie en tant choix de carrière auprès des jeunes Autochtones.</p>	IO9

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">International Engineering Alliance</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 7 000 \$ (adhésion) ~85 000 \$ (participation à des réunions en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs a éclairé et guidé notre travail en matière de réglementation, en particulier en ce qui concerne la mobilité internationale, pour fournir un moyen de simplifier les processus d'attribution de permis des organismes de réglementation.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Adhérer à des ententes internationales et avoir de l'influence sur celles-ci aux niveaux universitaire et professionnel.</p>	IO2, IO6, IO7
<a href="#">National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> ~8 000 \$ (participation à des réunions en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un organisme apparenté ont éclairé et guidé nos affaires réglementaires et notre gouvernance.</p>	IO2, IO3, IO6, IO7 Responsabilités du conseil
<a href="#">National Society of Professional Engineers (NPSE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> ~8 000 \$ (participation à des réunions en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un organisme apparenté ont éclairé et guidé nos affaires réglementaires.</p>	IO2, IO3, IO6, IO7
<a href="#">Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Officielle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$ <b>Revenus :</b> 50 000 \$ (sur 3 ans)</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> Obtenu une subvention à l'appui de notre programme Future City pendant trois ans (2019-2021).</p>	IO5, IO8, IO9, PS3
<a href="#">Ontario Network of Women in Engineering (ONWiE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 2 500 \$/année</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de recherches et de données sur les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Soutien du programme Go ENG Girl qui fait la promotion du génie auprès des filles.</p>	IO8, IO9, PS3

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Ontario Society of Professional Engineers (OPSE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Officielle (champion de 30 en 30) et informelle (Mois national du génie)</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Partage de ressources en matière de diversité et d'inclusion.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Membre actif du réseau de champions et championnes 30 en 30 qui vise à accroître la participation des femmes en génie.</p>	IO5, IO8, IO9, PS3
<a href="#">Polytechnique Montréal</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Accord de partenariat pour le cours en ligne ouvert à tous (MOOC) <i>L'ingénierie durable</i></p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Faire mieux connaître le Guide national sur le développement durable et la gérance environnementale du BCCAG et en favoriser l'adoption par les ingénieurs de toutes les zones de compétences, et rehausser la visibilité d'Ingénieurs Canada.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Fournit du DPC largement accessible au Canada et à l'étranger pour encourager le changement et l'excellence des pratiques d'ingénierie, par la prise en compte du développement durable, des changements climatiques et de la gérance environnementale.</p>	IO3
<a href="#">Society of Women Engineers (SWE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Partage des recherches et de l'information sur les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Création et soutien d'un réseau et d'une communauté d'ingénieures.</p>	IO9, PS3
<a href="#">Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 8 000 \$</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> Maintenir le contact et favoriser les relations avec les organisations d'ingénieurs membres dans plus de 90 pays. Information sur les stratégies, les pratiques et les politiques de formation en génie dans ces pays, et promotion du génie auprès des femmes et des jeunes.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Collaborer avec le secrétariat et les pays membres pour élargir et rehausser la visibilité des ingénieurs et du génie au niveau international et auprès du gouvernement fédéral du Canada.</p>	IO7, IO9, PS3



## Légende

Sous-catégorie (domaine)	Description
Engagement	Comprend la nature de la relation (officielle, informelle) et le coût général associé à son maintien.
Objectif de la relation et résultats jusqu'à présent	<p><b>Les objectifs de nos partenariats stratégiques peuvent être résumés comme suit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Maximiser les ressources (stimuler l'efficacité organisationnelle) :</b> En tant qu'organisme, dans le cadre de ce partenariat, nous pouvons effectuer notre travail plus rapidement et avec moins de ressources. « Comment ce partenariat nous aide à maximiser les résultats souhaités, avec le moins d'argent et de temps possible » (Exemples : économies de coûts, partage de ressources)</li> <li><b>2. Accroître le succès organisationnel (efficacité) :</b> Comment ce partenariat a contribué au succès et à l'avancement de nos objectifs. (Exemples : influence collective [programmes conjoints, marketing], partage de connaissances et échange de réflexions, sensibilisation et reconnaissance).</li> <li><b>3. Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Tirer parti de nos propres efforts pour favoriser un changement systémique plus large en collaboration avec d'autres acteurs.</li> </ol> <p><b>Les résultats obtenus jusqu'à présent</b> renvoient à des exemples précis de la façon dont nous avons réalisé/sommes en train de réaliser l'objectif du partenariat.</p>
Alignement avec le Plan stratégique	Renvoie à l'alignement du partenariat sur le <i>Plan stratégique 2019-2022</i> d'Ingénieurs Canada et ses objectifs.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Acclamation de la présidente élue</b>		<b>7.1</b>
Objet :	Proclamer la présidente élue d'Ingénieurs Canada pour 2021- 2022	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	David Lynch, président du Comité des candidatures	

### Contexte

- La présidente ou le président élu est élu chaque année par le conseil d'Ingénieurs Canada, lors de sa réunion de mai.
- Cette personne est en poste de la fin de la réunion de mai jusqu'à la fin de la réunion de mai de l'année suivante, après quoi elle accède au poste de présidente ou président du conseil d'Ingénieurs Canada.

### Rapport de situation

- Le président sortant, agissant à titre de président du Comité des candidatures, a lancé un appel à candidatures à chaque administrateur et administratrice pour le poste de président élu. L'appel était ouvert pendant une période de deux (2) mois.
- Une seule candidature ayant été reçue (K. Baig) et son éligibilité ayant été confirmée, K. Baig occupera le poste de présidente élue. Conformément à la Politique du conseil 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*, si un seul candidat est proposé pour le poste de président élu, ce dernier est élu par acclamation au poste en question.

### Prochaines étapes

- K. Baig assumera le rôle de présidente élue dès la fin de la réunion du conseil du 28 mai 2021.
- La composition du Comité des ressources humaines sera finalisée (point 7.2 de l'ordre du jour).
- Le personnel permanent se chargera des mises à jour administratives nécessaires (information sur le site Web, etc.)

### Annexe

- Curriculum vitae de la candidate, envoyé séparément aux administrateurs et administratrices.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Nominations au Comité des ressources humaines</b>		<b>7.2</b>
Objet :	Nomination des membres du Comité des ressources humaines (RH) pour 2021-2022	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil	
Motion(s) à examiner :	Que les administratrices et administrateurs suivants soient nommés au Comité RH pour 2021-2022, sur recommandation du Comité : <i>a. Dawn Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB</i> <i>b. Jane Tink, APEGA</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	David Lynch, administrateur représentant l'Alberta et président du Comité RH	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Comme le stipule la politique 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines* :
  - Le Comité RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un membre du Groupe des chefs de direction nommé comme « conseiller » et d'au moins deux autres administrateurs.
  - Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. Il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu.
- Le poste de président élu ou présidente élue a été pourvu par acclamation et sera occupé par Kathy Baig. Par conséquent, la nomination d'un administrateur suppléant n'est pas nécessaire.
- Le Comité RH a recommandé deux administrateurs pour compléter la composition du Comité RH de 2021-2022.

### Action/recommandation proposée

- Il est recommandé que le conseil approuve la motion en vue de nommer les personnes susmentionnées au Comité RH de 2021-2022.
- Le Groupe des chefs de direction a indiqué qu'à compter du 29 mai, Janet Bradshaw, registraire et chef de la direction de PEGNL, deviendra la conseillère nommée par ce groupe pour succéder à Ann English, registraire et chef de la direction d'EGBC.

### Autres options envisagées

- Aucune.

### Risques

- Aucun.

### Répercussions financières

- Aucune.

## Avantages

- Une fois ses membres approuvés par le conseil à la réunion de mai, le Comité des ressources humaines peut d'emblée entreprendre son travail de nomination d'administrateurs à tous les autres comités du conseil et autres affectations, de manière à les faire approuver lors de la réunion de juin du conseil.

## Consultations

- Ce processus est conforme à la politique 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.
- Le conseiller membre du Groupe des chefs de direction a été sélectionné par le Groupe et son nom divulgué à la réunion du conseil de février.
- Dans le cadre du sondage d'autoévaluation des administrateurs de 2021, on a demandé aux administrateurs d'indiquer les comités auxquels ils aimeraient participer. Tous ont répondu et le Comité RH a examiné les résultats, en tenant compte de la diversité, de la représentation des organismes de réglementation de diverses tailles, et du niveau approprié de maintien des connaissances au sein du comité.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Comité RH de 2021-2022 doit se réunir pour nommer des administrateurs à tous les autres comités du conseil et autres affectations.
- Le personnel doit mettre à jour l'information publiée dans le site Web.

## Annexes

- Aucune.